Consumer and Corporate Affairs Canada

1991-92 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1992-III-9
ISBN 0-660-56304-5

1991-92 Estimates

Part III

Consumer and Corporate Affairs Canada

91-03474/

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are two chapters in this document. Chapter I provides an overview of the Portfolio which reports to or through the Minister of Consumer and Corporate Affairs to Parliament. The second presents the Expenditure Plan for Consumer and Corporate Affairs.

Chapter 2 begins with Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts for Consumer and Corporate Affairs (CCA) Program. It is then divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and recent performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each Activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section II provides cross-references to the more detailed information found in Section III. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Portfolio Overview 1-1

Consumer and Corporate Affairs Canada 2-1

Portfolio Overview

1991-92 Expenditure Plan

Table of Contents

Portfolio Overview

A. Roles and Responsibilities of the Portfolio 1-4

B. Portfolio Spending Plan 1-7

Portfolio Overview

A. Roles and Responsibilities of the Portfolio

Consumer and Corporate Affairs Canada

Consumer and Corporate Affairs Canada (CCAC) can be thought of as the "Department of the Marketplace". The Minister of CCAC is responsible for the bulk of federal legislation that forms the legal framework for market transactions in Canada. The basic mission of CCAC is to promote the fair and efficient operation of the marketplace in Canada primarily by:

- establishing and administering rules and guidelines for business conduct;
- assuring accurate information for informed consumer decisions;
- maintaining and encouraging competition among businesses;
- establishing, administering and enforcing standards for trade in commodities and services;
- providing protection from product-related hazards; and
- encouraging the disclosure and diffusion of technological information.

Consumer and Corporate Affairs Canada is responsible to ensure that the Canadian marketplace is safe, orderly and fair for both traders and consumers; to provide a regulatory framework for the business community to ensure orderly conduct across the country; to enforce rules that govern business practices; to ensure inherently dangerous products are identified and that those which can cause injury are removed from the marketplace; and to provide for the disclosure and diffusion of technological information. In addition, the Minister as the Registrar General of Canada is the custodian of the Great Seal, the symbol of sovereignty in Canada.

Six autonomous agencies and one Crown Corporation report to Parliament through the Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Agencies and Crown Corporations

Competition Tribunal: was established in 1986 by the *Competition Tribunal Act*, enacted concurrently with extensive amendments to the *Competition Act* (formerly the *Combines Investigation Act*). The Tribunal is a court of record which hears applications under Part VIII of the *Competition Act*. Part VIII provides for civil law remedies to be granted by the Tribunal, on the application of the Director of Investigation and Research, if the Tribunal determines that a merger, monopoly, or a particular trade practice is anti-competitive in the specific circumstances.

Copyright Board: The Copyright Board was created in 1989 by amendments to the *Copyright Act*, an Act administered by CCAC. This Board replaces the former Copyright Appeal Board and deals with a wider spectrum of issues than its predecessor. It has jurisdiction to approve tariffs for the retransmission of distant radio and television signals, tariffs for the public performance of musical works, resolve rate disputes between copyright collectives and user groups and issue licences to use published works if the copyright owner is unlocatable. In doing so, the Board must ensure an equitable balance between the rights of copyright owners and the needs of users of copyrighted works. The Board is vested with the powers, rights and privileges of a superior court of record for the adjudication of matters within its mandate.

Goods and Services Tax Consumer Information Office: The Office is an independent organization established in June 1990 under the *Department of Consumer and Corporate Affairs Act*. The Office is distinctly removed from the enforcement and interpretation of an *Act* to amend the *Excise Tax Act*, the *Criminal Code*, the *Customs Act*, the *Customs Tariff*, the *Excise Act*, the *Income Tax Act*, the *Statistics Act* and the *Tax Court of Canada Act*. The primary mandate is to provide consumers with the information they need to make informed buying decisions both before and after the *GST* comes into effect on January 1, 1991. The Office undertakes to publish research with respect to the impact of the tax on the prices of consumer goods and services; receives and investigates consumer complaints with respect to the impact of the tax on the prices of consumer goods and services; and submits, on a regular basis, reports on activities to the Governor in Council.

Hazardous Materials Information Review Commission: The Commission is an independent agency charged with making decisions on claims for exemption from the reporting requirements of the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS), filed by suppliers of, or employers using hazardous industrial materials, on the basis that disclosure would reveal confidential business information. Based upon advice from Health and Welfare Canada toxicologists, Commission staff also determine whether associated material safety data sheets and labels comply with the provisions of the *Hazardous Products Act*, *Canada Labour*

Code and various provincial and territorial legislation concerning occupational health and safety. An exemption is valid for a 3 year period after which the claimant may re-apply. Affected parties have the right to appeal a screening officer's decision or order to an independent, tripartite appeal board set up in the province of appeal and administered by the Commission. In addition, the Commission is responsible for the security of confidential business information which may be disclosed only for administrative purposes and for enforcement of the Act or in the event of a medical emergency to persons who are bound to keep it confidential. WHMIS is a national information system developed to provide employees in the workplace with information on hazards associated with handling hazardous materials and is enacted through provincial and federal occupational safety and health legislation. The responsibility for enforcing the reporting requirements of WHMIS is shared by Consumer and Corporate Affairs Canada, Labour Canada and various provincial and territorial occupational safety and health organizations within their respective jurisdictions.

Patented Medicine Prices Review Board: was established on December 7, 1987 by amendments to the *Patent Act*. The Patent Act is administered by CCAC. The mandate of the Patented Medicine Prices Review Board is to prevent patentees from charging excessive prices for patented medicines. It is also charged with reporting annually to Parliament a summary of pricing trends in the pharmaceutical industry and on the levels of pharmaceutical research and development carried out by patentees in Canada.

Procurement Review Board: This Board is an impartial review authority established under the *Canada/U.S. Trade Agreement Implementation Act* in January 1989. It provides an avenue through which both Canadian and American suppliers may lodge formal complaints whenever they have reason to believe that they have been dealt with unfairly during the process of inviting or evaluating bids or the awarding of contracts as defined by the Act. The role of the Board is to receive these complaints and to resolve them expeditiously.

Standards Council of Canada: The Standards Council of Canada (SCC) was created in 1970 by an Act of Parliament to serve as a link between government and the Canadian standards community.

The Council is a Crown corporation whose principal objectives are to foster and promote voluntary standardization in fields relating to the construction, manufacture, production, quality, performance and safety of buildings, structures, manufactured articles and products and other goods, not expressly provided for by law. The purpose of the SCC is to provide a means of advancing the national economy, benefiting the public, protecting consumers and facilitating domestic and international trade. In addition, SCC provides Canadian representation in international voluntary standardization activities. The Canadian public at large and

more specifically, industry, the consumer, and regulatory authorities are the primary beneficiaries of SCC's activities.

Further information with respect to objectives, achievements and resource justification is provided in the respective Part III of the Estimates of each of the agencies and in the annual report of the Standards Council.

B. Portfolio Spending Plan

The Consumer and Corporate Affairs Portfolio Estimates total appropriations of $203.0 million in 1991-92. A summary is presented in Figure 1.

Figure 1: Government Appropriations to the Portfolio

(thousands of dollars)	**1991-92 Estimates**	1990-91 Forecast	1989-90 Actuals	1990-91 Person-Year Forecast	1989-90 Person-Year Utilization
Consumer and Corporate Affairs	**179,225**	176,860	177,892	2,249	2,258
Competition Tribunal	**1,816**	1,363	1,245	13	12
Copyright Board	**1,072**	984	843	9	2
Goods and Services Tax Consumer Information Office	**7,338**	19,496	-	24	-
Hazardous Materials Information Review Commission	**1,789**	1,205	1,328	13	12
Patented Medicine Prices Review Board	**4,146**	3,008	2,590	32	24
Procurement Review Board	**1,327**	1,277	1,067	11	8
Payments to the Standards Council of Canada	**6,249**	6,003	7,564	*	*
Total Portfolio	**202,962**	210,196	192,529	2,351	2,316

* These person-years are not subject to the control of the Treasury Board.

Figure 2: Ministry Summary (Extract from Part II of the Estimates)

Ministry Summary

(thousands of dollars)	Vote	1991-92 Main Estimates	Vote	1990-91 Main Estimates
Consumer and Corporate Affairs Dept.				
Operating expenditures *	1	137,926	1	153,422
Capital expenditures	5	25,210	5	6,967
Contributions to employee benefit plans	(S)	16,089	(S)	14,922
Total Department		179,225		175,311
Competition Tribunal				
Program expenditures	10	1,718	10	1,770
Contributions to employee benefit plans	(S)	98	(S)	88
Total Agency		1,816		1,858
Copyright Board				
Program expenditures	15	982	15	989
Contributions to employee benefit plans	(S)	90	(S)	90
Total Agency		1,072		1,079
Goods and Services Tax Consumer Information Office				
Program expenditures	20	7,114		-
Contributions to employee benefit plans	(S)	224		-
Total Agency		7,338		-
Hazardous Materials Information Review Commission				
Program expenditures	25	1,676	20	1,687
Contributions to employee benefit plans	(S)	113	(S)	108
Total Agency		1,789		1,795
Patented Medicine Prices Review Board				
Program expenditures	30	3,835	25	2,829
Contributions to employee benefit plans	(S)	311	(S)	241
Total Agency		4,146		3,070
Procurement Review Board				
Program expenditures	35	1,218	30	1,208
Contributions to employee benefit plans	(S)	109	(S)	89
Total Agency		1,327		1,297
Standards Council of Canada				
Payments to the Standards Council of Canada	40	6,249	35	5,646
Total Crown Corporation		6,249		5,646

* Departmental distribution is detailed in the Departmental Spending Authorities on page 2-4.

Consumer and Corporate Affairs Canada

1991-92 Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 2-4
B. Use of 1989-90 Authorities 2-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance
   1. Highlights 2-6
   2. Financial Summaries 2-14
B. Background
   1. Introduction 2-19
   2. Mandate 2-19
   3. Program Objective 2-19
   4. Program Organization for Delivery 2-19
C. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 2-22
   2. Initiatives 2-23
   3. Update on Previously Reported Initiatives 2-24

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs 2-27
B. Corporate Affairs and Legislative Policy 2-37
C. Competition Law and Policy 2-53
D. Administration 2-71

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 2-77
   2. Personnel Requirements 2-78
   3. Capital Expenditures 2-80
   4. Transfer Payments 2-81
   5. Revenue 2-82
   6. Review of Financial Performance by Sub-Activity 2-83
   7. Net Cost of Program 2-84
   8. Trust Funds 2-85
B. Topical Index 2-86

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote (thousands of dollars)		1991-92 Main Estimates	1990-91 Main Estimates
	Consumer and Corporate Affairs		
1	Operating expenditures	**137,875**	128,373
5	Capital expenditures	**25,210**	6,967
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and motor car allowance	**51**	49
(S)	Contributions to employee benefit plans	**16,089**	14,922
-	Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	**- ***	25,000
	Total Department	**179,225**	175,311

* Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-81.

Votes - Wording and Amounts

Vote (dollars)		1991-92 Main Estimates
	Consumer and Corporate Affairs	
1	Consumer and Corporate Affairs - Operating expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	**137,875,000**
5	Consumer and Corporate Affairs - Capital expenditures	**25,210,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates					1990-91 Main Estimates
	Authorized person-years *	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Consumer Affairs	1,007	61,396	5,144	1,816	**68,356**	63,592
Corporate Affairs and Legislative Policy	613	41,563	14,872	-	**56,435**	63,191
Competition Law and Policy	261	20,143	3,733	-	**23,876**	19,784
Administration	375	29,097	1,461	-	**30,558**	28,744
	2,256	152,199	25,210	1,816	**179,225**	175,311
1990-91 Authorized person-years *	2,202					

* Excludes Deputy Minister, Ministers' Exempt Staff and Governor-in-Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board. See figure 29, page 2-79, for additional information on person-years.

B. Use of 1989-90 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote (dollars)		Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Consumer and Corporate Affairs			
1	Operating expenditures	123,304,000	133,554,271	**132,018,326**
5	Capital expenditures	5,634,000	6,316,000	**6,303,787**
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and Motor Car Allowance	47,800	20,012	**20,012**
(S)	Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	25,000,000	25,000,000	**25,000,000**
(S)	Contributions to employee benefit plans	14,228,000	14,228,000	**14,228,000**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	322,418	**322,418**
	Total Department - Budgetary	168,213,800	179,440,701	**177,892,543**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

The setting of Departmental priorities requires full recognition of how quickly change can occur. The goal is to establish directions and priorities which permit Consumer and Corporate Affairs Canada (CCAC) to take advantage of known opportunities to build on past achievements and enhance the Department's relevance and effectiveness - to manage change. To help CCAC adjust to changing circumstances and the needs of the marketplace, the Department has introduced a revised strategic planning process in order to pursue its policy, legislative and management priorities for the planning period. Over the last eighteen months CCAC has carried out a fundamental and comprehensive assessment of the factors that will most affect the nature, effectiveness and fairness of its future services. The forces of economic globalization, the changing nature of marketplace players and of their interaction, the fiscal and management imperatives associated with restraint and an improved public service are elements CCAC must identify and address. The challenge is to continue the pursuit of its mission, maintain a healthy organization and build on the established foundation of its past achievement.

1. Highlights

The Department's work is carried out by four activities: Consumer Affairs, Corporate Affairs and Legislative Policy, Competition Law and Policy and Administration. Highlights of plans for 1991-92 as well as recent performance follow.

Consumer Affairs

Policy Agenda

- A major policy priority is the development and implementation of effective mechanisms for the identification, analysis and resolution of emerging consumer issues, for example by contributing to the development of a comprehensive consumer protection framework. An independent Secretariat within the Department has been created to develop such a policy framework (see page 2-35).

- Considerable efforts have been and will continue to be directed at dealing with consumer concerns over product claims relating to the environment.

The marketing of products labelled and advertised as to their environmental impact may require regulatory changes to consumer packaging and labelling legislation (see page 2-33).

- Consumer Affairs will aim to reduce the number of imported products on the Canadian market not in compliance with labelling, packaging and/or compositional requirements of the legislation it administers (see page 2-34).

- Concerns about food safety will be a dominant issue. Increasing consumer interest in nutrition and diet-health is being reflected in a growing preference for "healthy", "natural", "fresh", etc. foods. Prohibited health claims, both direct and implied, are expected to become more prevalent and could result in an increased policy, regulatory and inspection workload.

- In cooperation with U.S. officials, efforts will be directed at establishing uniform weights and measures requirements between the two countries and to address issues of mutual interest. This enhanced cooperation benefits business and consumers in both countries, and coincides with work associated with the *Canada/U.S. Free Trade Agreement*.

- Inspection work will continue to be planned on an increasingly selective basis, directed at major problems of non-compliance related to economic loss, the safety of products and on the detection and correction of fraudulent practices.

Legislative Agenda

- The Activity will pursue the review of current legislation toward achieving an optimum balance of marketplace responsibilities and regulations among consumers, business and governments. The development of non-criminal penalties for non-compliance with consumer protection statutes will also be considered.

- Through various strategies, effective risk-reducing alternatives to regulation have been successfully implemented by emphasizing "shared responsibility" for a safer marketplace. For example, partnerships have been formed with parties willing to contribute to solving product safety problems and voluntary agreements are in place for baby walkers, upholstered furniture, carbonated glass soft drink containers (750ml), bunk beds and highchairs (see page 2-34).

- Review of Product Safety legislation include the *Cribs and Cradles* and the *Carriages and Strollers Regulations*. Consensus was reached on proposals to modify the scope of the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) following extensive tripartite consultation (labour, industry and

governments) as part of the review of exclusions in the original legislation. In 1991-92, a Committee of Parliament will examine the existing exclusions and further modifications will be proposed to revise the *Controlled Product Regulations* (see page 2-34).

- The on-going development of Weights and Measures and Electricity and Gas specifications regulating the design of metering and measuring devices will be actively pursued and various amendments will be proposed to regulations under the *Food and Drugs Act, Consumer Packaging and Labelling Act and the Textile Labelling Act* so that the Activity's regulatory base maintains its currency with technological and marketplace innovations.

- Consistent with the *Canada/U.S. Free Trade Agreement* and the internationalization of trade, Activity administered legislation will be reviewed toward identifying and eliminating technical and regulatory trade barriers. This initiative will extend well into the 1990's.

Management Agenda

- The Activity will continue to ensure that its resources are managed and utilized as effectively as possible. The process of team building will be actively pursued and innovation will continue to be fostered. Improvements in internal communication are also targetted.

- The management and delivery of Activity programs will continue to be enhanced through the development and improvement of information systems. For example, Weights and Measures recently introduced a new compliance strategy based on a system of indicators that is used to identify, estimate, and correct dollar inequity resulting from the inaccurate measurement of goods and services.

- The Activity plans to implement a marketplace monitoring and issue articulation process based on information available in the marketplace. Networks composed of various marketplace participants will be tapped to provide information on a range of issues. Complementing this process will be an analytical capacity to develop strategies on opportunities to address issues as a means of strengthening marketplace fairness.

Further details with respect to the Consumer Affairs Activity can be found in Section II, Analysis by Activity, on pages 2-27 to 2-36.

Corporate Affairs and Legislative Policy

Policy Agenda

- The Department continues its support and participation in the trade-related aspects of intellectual property as it pertains to the *General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)* negotiations. A successful outcome would improve the level of intellectual property protection in the world, especially in developing countries and would, therefore, serve Canada's exports interests. Some specific achievements will be to increase Canada's competitiveness in international markets as a result of enhanced intellectual property laws (see page 2-51).

- Canadian participation continues in the *World Intellectual Property Organization (WIPO)* with a number of meetings relating to *WIPO* treaties. These include the development of *WIPO* treaties on Patent Law Harmonization, Trademark Law Harmonization, a draft model law for Copyright, a meeting on Protocol to the Berne Convention, Appellations of Origin and Counterfeiting and Enforcement and Dispute Settlement. *WIPO* initiatives address emerging issues in all areas and contribute to increasing the efficiency of intellectual property at the international level. As Canada has adhered to many conventions under *WIPO*, it is very important that we participate in all major negotiations (see page 2-51).

- A guiding principle in the revision of the *Canada Business Corporations Act (CBCA)*, intended to contribute to the efficiency of the marketplace, is harmonization with provincial law and corporations law of other countries. Discussion papers are being prepared to solicit input from practitioners and other interested parties towards revising the *CBCA* in the areas of insider trading, takeover bids and the Director's investigatory powers (see page 2-43).

- The Office of the Superintendent of Bankruptcy will be addressing the issue of international bankruptcy (see page 2-41).

- The Intellectual Property Advisory Committee (IPAC) continues to be a successful vehicle for consultation purposes. Members of the Committee as well as subgroup members have been consulted regarding the proposed *Intellectual Property Improvement Bill* (see page 2-44).

- There is a need for consensus on the scope of government activity, a new consensus on what government should do, on what should be left to the market or to other players. The purpose of the Marketplace Roles and Responsibilities Project will be to lay the ground work for this new consensus

by assessing the roles and responsibilities for key marketplace participants, and by examining new approaches for achieving fairness and efficiency (see pages 2-23 and 2-52).

- Other responsibilities include research projects designed to better focus the limited resources in areas where substantial work is required. For example, in intellectual property, substantial resources are devoted to research on the issues of litigation procedures and on industrial design protection.

Legislative Agenda

- The Activity will concentrate on the implementation of legislative or regulatory changes required, as a result of the outcome of the *General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)*. These changes will focus on the *Trade Related Aspects of Intellectual Property (TRIPs)* and be included in a larger Bill that would implement the agreement.

- An *Intellectual Property Improvement Bill*, as well as Phase II of the proposed *Copyright amendments* will be given priority in the intellectual property area. In addition, the Activity will continue to modernize marketplace framework laws through the comprehensive review of the *Bankruptcy Act* and the *Canada Business Corporations Act (CBCA)*. Other legislative initiatives could include *Patent Act Revisions Phase II*, and revision to the *Industrial Design Act* (see pages 2-51 and 2-52).

- The Activity will proceed with the *CBCA* Housekeeping amendments.

- The Activity will also assess new approaches to legislation such as a *Miscellaneous Amendments and Productivity Bill* (see page 2-52).

- The Activity is expecting the revision of the *Bankruptcy Act* in 1991-92. The Act is expected to provide a modernization of bankruptcy law that provides an improved framework for modern insolvency (see page 2-40).

- The principal legislative priority for 1990-91 was achieved with passage of the *Integrated Circuit Topography Act* in June 1990. *Bill C-57* was tabled in December 1989 (see pages 2-46 and 2-49).

Management Agenda

- A decided effort is being made to devise alternative ways of meeting the numerous demands made upon Activity resources. The Legislative Review sub-activity is actively participating in the Departmental steering committee coordinating this priority (see page 2-52).

- The Bankruptcy sub-activity will evaluate the various alternatives to enable management to have better command of resources necessary to handle fluctuating operational and personnel requirements due to the increases in workload.

Further details with respect to Corporate Affairs and Legislative Policy Activity can be found in Section II, Analysis by Activity, on pages 2-37 to 2-52.

Competition Law and Policy

Policy Agenda

- In ongoing consultations with the business, consumer and legal communities the Activity has emphasized the development of information materials designed both to assist business understanding of competition legislation and to ensure uniformity of program implementation across the Activity (see page 2-66).

- In August, 1990, the Activity created the T.D. MacDonald Chair in Industrial Economics, to promote interest and excellence in industrial organization - the branch of economics that provides the analytical foundation for competition law (see pages 2-67 and 2-68).

- The Activity convened an interdepartmental research workshop in early 1990-91, to initiate collaborative work with other federal departments and agencies such as the Economic Council of Canada, and the Department of Industry, Science and Technology. This is an essential element of ongoing work to ensure effective linkages between competition policy and other government macroeconomic policies (see page 2-64).

- Pursuant to departmental priorities for the next three years, the Activity will lead a project to ensure that in pursuing uniquely Canadian solutions to domestic economic goals, Canada's alignment with international market trends remains consistent and enhances international competitiveness (see page 2-63).

- A program of bilateral discussions with the United States has been initiated, to ensure that there is effective consultation and coordination of enforcement activity (see pages 2-65 and 2-66).

Legislative Agenda

- In December, 1990, the Ontario Court imposed record fines of $3.2 million on four flour milling firms, following charges under the bid-rigging provision

of the *Competition Act* (see page 2-61).

- The anticipated greater use of applications to the Competition Tribunal for consent orders in appropriate merger cases has not materialized; competition issues arising out of proposed merger transactions are being dealt with through discussions between the parties and the Activity. It had also been expected that there would be a significant increase in other reviewable practices cases brought before the Competition Tribunal. While some matters of major importance have proceeded, and have broken new ground in Canadian competition law enforcement, the authority and constitutionality of the Tribunal have been the subject of legal challenges. It may be necessary to develop amendments to both the *Competition Act* and the *Competition Tribunal Act* to deal with the substantive issues in question, and to allow the legislation to be enforced as intended by Parliament (see pages 2-59 and 2-60).

- Other areas of the legislation are also under pressure. In September 1990 the Trial Division of the Nova Scotia Supreme Court delivered a judgement invalidating the provision dealing with conspiracy (section 45) - the major criminal provision of the Act. A final decision by the Supreme Court of Canada in this regard may not be rendered before mid-1992; again, should the decision render the section unconstitutional, amendments to the legislation would likely be urgently required (see page 2-61).

Management Agenda

- A comprehensive review of the Activity's mandate, workloads, program requirements and resource levels will be carried out as part of the general departmental initiative to identify possible solutions to the "gap" between workload and resources (see page 2-68).

- Early in 1991 the Activity will commence installation of comprehensive automated operational support systems, following more than two years of planning and developmental work. To be completed in 1993-94, these systems are designed to yield productivity improvements across the full scope of the Activity (see page 2-68).

- The Activity is developing several options for cost recovery. Extensive public consultation will be required in late 1990 and early 1991, before substantive proposals are put forward (see page 2-69).

- Staff training continues to be an Activity priority. In 1990 almost 100 staff attended a one-week investigative training program. This will be complemented late in 1990 by the issuance of the first chapters in a revised

comprehensive Manual for Officers. Commencing in the fall of 1990 the Activity will present a 45 hour internal training program on industrial organization (see pages 2-67 and 2-68).

Further details with respect to the Competition Law and Policy Activity can be found in Section II, Analysis by Activity, on pages 2-53 to 2-70.

Administration

Policy Agenda

- The Vision and Strategies exercise, initiated in the fall of 1989, addressed means to renew the Department's activities and ensure CCAC's ongoing relevance and usefulness in marketplace affairs. The focus of this initiative was on the Department's approach to its policy, legislative and management activities. The Department has now introduced a revised strategic planning process and established the major directions and the policy, legislative and management priorities to be pursued in the 1991-93 period.

- Major emphasis will be placed by the Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning in developing and implementing an integrated Strategic planning process, and in strengthening the functions of strategic research, corporate policy, and federal/provincial relations. Also, efforts will be aimed at realigning the Internal Audit and Program Evaluation functions to facilitate the policy and planning functions of the Department.

Management Agenda

- To continue to prepare the Department for the future, three priority areas in CCAC's management agenda will be developed. First, the Department will undertake to build a management regime based on trust and accountability. Second, with regard to human resource development, the Department will pay increasing attention to the training and development of employees. Third, the Department will align resources with demands and eliminate "gaps" (see pages 2-23 and 2-24).

- In 1990-91, the Activity saw the creation of the Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning in response to the Department's need to be strategically prepared to play a greater role in the marketplace and in the public and government agenda (see page 2-74).

- Recent human resource management initiatives include the establishment of the Departmental Assignment Program, a management development strategy and a management accountability framework (see pages 2-73 and 2-74).

- Automation of financial and administrative support systems and improvement to management practices and procedures will continue in 1991-92. As part of an ongoing effort to improve program delivery efficiency and effectiveness, the Department has developed an Informatics Resourcing Strategy to assist in the orderly implementation of cost effective informatics projects (see page 2-73).

Further details with respect to the Administration Activity can be found in Section II, Analysis by Activity on pages 2-71 to 2-76.

2. Financial Summaries

Figure 1: Financial Requirements for 1991-92

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual* 1988-89
Consumer Affairs	**68,356**	63,976	62,026	56,922
Corporate Affairs and Legislative Policy	**56,435**	65,427	65,556	61,010
Competition Law and Policy	**23,876**	19,727	21,333	19,525
Administration	**30,558**	27,730	28,977	26,284
	179,225	176,860	177,892	163,741
Revenue credited to the CRF **	**71,516**	70,397	67,518	67,650
Person-years ***: Controlled by TB	**2,256**	2,239	2,248	2,207
Other	**10**	10	10	10
	2,266	2,249	2,258	2,217

* The 1988-89 actual expenditures have been restated to reflect a departmental reorganization.
** Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-82.
*** See figure 29, page 2-79, for additional information on person-years.

Explanation of change: The financial requirements for 1991-92 are 1.3% or $2.4 million higher than the 1990-91 forecast expenditure (with a net increase of 17 person-years). This reflects the following major items:

	$ millions
• additional resources within the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity for Effective Project Approval (EPA) for completion of Phases II, III, IV of the Canadian Patent Office automated system;	12.0

	$ millions
• an increase in salaries and contributions to employee benefit plans due to inflation and adjustments to other personnel costs;	6.3
• additional resources for Effective Project Approval for the development of comprehensive automated systems (COMPASS) in the Competition Law and Policy Activity;	3.3
• additional resources for the multi-year allocation of extra funds to be managed as an investment to improve program delivery efficiency and effectiveness through the orderly implementation of cost effective informatics projects (increase of eight person-years);	3.0
• adjustment to offset government-wide budgetary cuts in 1990-91;	2.3
• additional resources within the Consumer Activity to update the Food Inspection System (increase of 13 person-years);	1.5
• additional resources within the Corporate Affairs and Legislative Policy for the preliminary approval for Phases I and II of the Data and Imaging System for Corporations (DISCO) Project;	0.3
• to reflect within the Corporate Affairs ad Legislative Policy the termination of the $25 million annual transfer payment to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine;	(25.0)
• to reflect the elimination of the Federal Sales Tax (FST) as a result of the implementation of the proposed Goods and Services Tax (GST);	(1.1)
• various other items (including a freeze of four person-years for Challenge 90 and Co-op Program).	(0.2)

Explanation of 1990-91 Forecast: The 1990-91 forecast, which is based on information available as at November 30, 1990, is $1.6 million and 37 person-years higher than the 1990-91 Main Estimates of $175.3 million and 2,212 person-years (Spending Authorities, page 2-4). The difference is due to:

	$ millions
• Additional resources included in the 1990-91 Supplementary Estimates "B":	
- to reflect additional resources within the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity for Effective Project Approval for completion of Phases II, III, IV of the Canadian Patent Office automated system (increase of 13 person-years);	1.8
- to reflect additional resources within the Consumer Activity to update the Food Inspection System (increase of 16 person-years);	1.6
- increase in O&M funds for the increased workload in the Office of the Superintendent of Bankruptcy (increase of five person-years);	1.1
- additional resources within the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity for the preliminary approval for the Data and Imaging System for Corporations (DISCO) Project;	0.3
- to reflect additional resources for Effective Project Approval for the development of comprehensive automated systems (COMPASS) in the Competition Law and Policy Activity;	0.3
- to reflect additional resources within the Administration Activity to provide support services to the GST Consumer Information Office and other small agencies of the Ministry (increase of three person-years);	0.2
- to reflect transfer of resources from the phase out Postal Services Review Committee to offset additional requirements for the Office of the Superintendent of Bankruptcy and support services	

\$ millions

for the Goods and Services Tax Consumer Information Office and other agencies of the Ministry; (1.0)

- Adjustment to reflect government-wide budgetary cuts. (2.3)

- Establishment of a frozen allotment to reflect for the last quarter the elimination of the Federal Sales Tax (FST) as a result of the implementation of the proposed Goods and Services Tax (GST). (0.4)

Figure 2: Financial Results for 1989-90

(thousands of dollars)	1989-90			
	Main Estimates	Total available for use	Actual	Change
Consumer Affairs	59,803	62,081	62,026	55
Corporate Affairs and Legislative Policy	57,309	65,630	65,556	74
Competition Law and Policy	19,232	21,439	21,333	106
Administration *	31,870	30,291	28,977	1,314
	168,214	179,441	177,892	1,549
Revenue credited to the CRF	63,005	-	67,518	4,513
Person-years **: Controlled by TB	2,230	2,244	2,248	(4)
Other	10	10	10	-
	2,240	2,254	2,258	(4)

* Includes resources for the operations and maintenance of the Postal Services Review Committee.
** See figure 29, page 2-79, for additional information on person-years.

Explanation of change: The difference of \$1.5 million between 1989-90 actual expenditures and the total available for use is mainly attributable to an excess in cash requirements necessary for the processing of journal vouchers for final salary adjustments and a surplus in the Postal Services Review Committee (PSRC). Legislation establishing the PSRC was never enacted, planned public consultation meetings did not materialize and contracts were cancelled. In addition, the

establishment of nine customer service offices across Canada in the same year, rather than a time phased approach originally planned, resulted in an over utilization of four person-years in PSRC.

The difference of $4.5 million in revenue is mainly attributable to sundry items such as the recovery of PSRC expenditures from Canada Post Corporation and adjustments to payables at year-end.

Subsequent to the preparation of the 1989-90 Main Estimates, the initial allocation was increased by $11.2 million and 14 person-years through statutory adjustments and Governor General's special warrants. Details of the increase are as follows:

	$ millions
• additional resources to supplement salaries and wages mainly attributable to the Public Service Alliance of Canada contract settlements.	6.1
• additional resources within the Corporate Affairs and Legislative Policy for the Patent Office for Phase I activities of the Patent Automation Project, for the implementation of the various new provisions of the amended Patent Act and for Patent backlog processing (increase of 16 person-years).	3.3
• additional resources for legal and professional fees in the Competition Law and Policy Activity and for departmental security arrangements.	1.0
• additional resources for the COMPASS Informatics Project to develop the necessary prototyping, functional specification and a detailed implementation plan for automated operational and support systems for the Competition Law and Policy Activity.	0.4
• initial planning for the establishment of a temporary special independent Goods and Services Tax Consumer Information Office (increase of two person-years).	0.2
• other initiatives (including freeze of four person-years for Challenge 89 and Co-op Program).	0.2

Details by sub-activity are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-83.

B. Background

1. Introduction

Consumer and Corporate Affairs Canada was created in 1967 to foster a more effective and efficient market system by bringing together in one department the diverse federal programs providing the regulatory framework for the Canadian marketplace. In addition, the Minister, as Registrar General of Canada, issues and registers official documents on behalf of the Government of Canada.

The Department is one of four macroeconomic departments along with the departments of Industry Science and Technology, External Affairs and Finance. It endeavours to complement other federal programs, particularly Agriculture, Communications, External Affairs, Industry, Science and Technology, National Health and Welfare, Labour, Transport, Fisheries and Oceans, Investment Canada, and the departments of Finance and Justice.

2. Mandate

The duties specified in the *Department of Consumer and Corporate Affairs Act*, RSC 1985, c. C-37 include functions relating to consumer affairs, corporations, competition law and policy, bankruptcies and insolvency, patents, trade marks, copyright, industrial design, consumer goods standards, legal metrology, and those stemming from the responsibilities of the Registrar General of Canada. Pursuant to the *Constitution Act*, many of these responsibilities are under federal jurisdiction exclusively.

The Department administers a multitude of Acts of Parliament affecting the legal framework of the marketplace. The Minister is mentioned in the *Canada Gazette* as having some or sole responsibility for over 70 Acts and Regulations administered in whole or in part by Consumer and Corporate Affairs. In addition, CCAC must deliver the regulatory changes approved in the Annual Regulatory Plan.

3. Program Objective

The objective of Consumer and Corporate Affairs is "to promote the fair and efficient operation of the marketplace in Canada".

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Consumer and Corporate Affairs Program consists of four activities, three of which are operational activities having responsibility for specific sub-objectives of the Program. The fourth activity is responsible for the

Administration of the Department, which includes the provision of common services to support the operational activities. Each activity, where appropriate, is divided into sub-activities related to individual functions.

Organization Structure: With the exception of Administration, each Activity has a head who reports directly to the Deputy Minister. In addition, in the case of the Competition Law and Policy Activity, the head of the Activity is the Director of Investigation and Research who reports annually to Parliament through the Minister with respect to *Competition Act* matters in accordance with the provisions of the Act. The Deputy Minister, in addition to overall departmental responsibilities, is responsible for the Administration Activity. Heads of its components report directly to her.

Within the Administration Activity are the central service functions of finance, administration and information management and the registration function pursuant to the Minister's role as Registrar General of Canada. The Departmental Secretariat provides support services to the Deputy Minister and the Department in their relations with the Minister and Parliamentary Committees. It also has departmental responsibility for the application of the Access to Information and Privacy Acts. A restructuring within the Administration Activity during 1990-91 resulted in the dissolution of the Bureau of Human Resources and Corporate Development and its replacement by the Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning in response to the Department's need to be strategically prepared to play a greater role in the marketplace and in the public and government agenda.

The headquarters of Consumer and Corporate Affairs Canada is in Ottawa-Hull. The Program is delivered through the headquarters offices and field locations in five geographic regions.

An outline of the activity and organization structure is presented in figure 3.

Figure 3: 1991-92 Resources by Organization/Activity ($000)

		Consumer Affairs	Corporate Affairs and Legislative Policy	Competition Law and Policy	Administration	Total
ADM, Consumer Affairs	$000	68,356				68,356
	P-Y	1,007				1,007
ADM Corporate Affairs and Legislative Policy	$000		56,435			56,435
	P-Y		614			614
Director of Investigation and Research *	$000			23,876		23,876
	P-Y			262		262
ADM, Corporate Policy and Strategic Planning	$000				10,210	10,210
	P-Y				138	138
Assistant Deputy Registrar General	$000				1,609	1,609
	P-Y				20	20
DG, Finance and Administration **	$000				15,949	15,949
	P-Y				177	177
Program Management ***	$000				2,790	2,790
	P-Y				48	48
Total Expenditures		68,356	56,435	23,876	30,558	179,225
Total Person-Years		1,007	614	262	383	2,266
Total Revenue credited to the CRF		5,950	64,506	1,000	60	71,516

* The head of the Activity is the Director of Investigation and Research who reports to Parliament through the Minister with respect to *Competition Act* matters.

** Includes eight person-years and $3 million for the implementation of a Departmental Informatics Resourcing Reserve to be allocated to the Activities for improving informatics delivery efficiency.

*** Includes the Minister's Office, Deputy Minister's Office, Departmental Secretariat and Legal Services.

C. Planning Perspectives

1. External Factors Influencing the Program

CCAC is one of four federal macroeconomic departments concerned with the development and health of the Canadian economy. The common goal of these institutions is the continuing improvement of Canadians' standard of living. CCAC's contribution to the achievement of this goal is through the development, implementation and administration of laws and policies that provide the framework for a fair and efficient marketplace.

Since the creation of the Department in 1968, a great many changes have occurred in the Canadian marketplace. Although numerous initiatives have been undertaken in the intervening period to maintain the relevance and effectiveness of the Department, over the last eighteen months CCAC has carried out a fundamental and comprehensive assessment of the factors that will most affect the nature, effectiveness and fairness of our future services. These factors are: the forces of economic globalization; the changing nature of marketplace players and of their interaction; fiscal and management imperatives associated with restraint and an improved public service.

Globalization

The forces of economic globalization are forces that cannot be ignored. Neither the Canadian marketplace nor CCAC can choose to avoid responding to globalization. There is a fundamental requirement for the Department and the federal government to ensure that all initiatives achieve domestic goals and priorities, but remain in alignment with Canada's international obligations and with international directions aimed at liberalization of trade and commerce.

In part, CCAC's interests in globalization reflect the Department's responsibility for standards and the array of laws and regulations used to enforce marketplace rules and behaviour (fairness). And in part CCAC's interest lies in the responsibility to facilitate the least restrictive, most competitive environment for business access to domestic and offshore economic opportunities (efficiency).

Marketplace Interaction

CCAC's spheres of substantive policy responsibility lie in two areas: consumer affairs and marketplace governance. In the area of consumer affairs the Department's legislation and regulations remain much as they were at the time of the Department's creation. In the intervening two decades, the nature of the consumer and of consumers' interests have changed: the ethnic composition of Canadian society has changed; the age structure of Canadian society has changed;

economic globalization and international interdependence have irrevocably changed how, and what goods and services are available and expected by consumers.

The effectiveness of the Department is dependent as much on the methods employed to deliver services as on the nature of the services per se. Both the service and the means by which it is delivered must contribute effectively to a fair and efficient marketplace. There is a need to examine marketplace players' roles and responsibilities and to achieve the most effective balance among players' obligations. In large part, the need to reassess marketplace players' respective roles and responsibilities reflects a realization that neither government, nor business, nor consumers can act unilaterally to achieve all of their collective goals and interests. Moreover, the environment upon which interaction is based is changing, and is increasingly characterized by mutual concerns, constraints and uncertainty:

- increasingly business and consumers represent their interests in the form of single-issue advocates. Government is called on for fewer restrictions on selling and accessing goods, and, at the same time, more protection against perceived unfair competitive practices and threats to health and safety;

- governments, generally, face continuing fiscal restraint, international pressure to comply with less restrictive trade practices and a public attitude favouring non-interventionist postures. But they face, as well, conflicting domestic pressures to provide protection and economic security; and,

- constitutional developments may reinforce the need to reassess the respective roles of governments within Canada in developing and implementing marketplace policy.

Fiscal and Management Imperatives

Service demands will increase, but resources will not. Attempting merely to cope by spreading resources more thinly is ultimately a disservice to both CCAC's clients and the Department itself.

A likely result of PS 2000 is an increased delegation to departments and agencies of many of the human and financial resource powers and authorities currently exercised by central agencies. Recognition of the need to eliminate overly restrictive, centralized control is an important step toward improved service.

2. Initiatives

These external factors led to the selection of priority areas of work for the next three years. The focus will be on the management of change through three separate agendas:

Policy Agenda

- an assessment of the relevance of the CCAC's Consumer Policy Framework for the future management of consumer affairs;
- an examination of Canadian marketplace policies to ensure their alignment with international directions;
- an assessment of the roles and responsibilities of marketplace participants and of alternative solutions to marketplace problems.

Legislative Agenda

- the continuing modernization of marketplace framework laws;
- an assessment of new approaches to the development and implementation of legislation.

Management Agenda

- the management of change through trust and accountability;
- the development of human resources to ensure CCAC employees are prepared to meet the challenges of the departmental mission, and to assist employees in fulfilling their potential;
- the alignment of resources with demands and the elimination of "gaps".

3. Update on Previously Reported Initiatives

The following provides information on the achievements and direction taken by the Department.

- The development and implementation of innovative compliance strategies have enabled the Consumer Activity to exercise its regulatory responsibilities in a changing and expanding marketplace. To do so, the Activity has assisted in training industry personnel, applied automated solutions to some operations and focused resources in high risk/problem areas.
- During 1990 the Consumer Affairs Activity contributed to the on-going development of a new consumer protection framework. This initiative will be pursued into 1991-92.

- The Legislative Review sub-activity continues to participate at the international level in the negotiations aimed at ensuring that appropriate intellectual property policy options are integrated into the new international economy. These proceedings will ensure that Canadian concerns are addressed and incorporated into emerging international policy agreements.

- A major Intellectual Property Conference on **Global Rivalry and Intellectual Property: Developing Canadian Strategies**, was held in April 1990. The Conference provided a number of benefits, some of which include: Intellectual Property policy option development, a focus on globalization and harmonization as well as an opportunity to exchange ideas with others in the Intellectual Property area. The proceedings will be published to further assist public discussion of the issues.

- The Intellectual Property Advisory Committee's (IPAC) main and subgroup meetings continue to be held as needed. The purpose of these meeting is to encourage consultation between government and the private sector. The evolving relationship that currently exists with IPAC members and members of the subgroups is a useful policy development and consultative mechanism.

- The Competition Law and Policy Activity continues the publication of information bulletins, which are critical elements of its overall compliance policy approach. Draft Information Bulletins on Price Discrimination and Predatory Pricing were distributed to selected audiences in mid-1990 for review and comment, and draft Merger Enforcement Guidelines were distributed for comment in November 1990. Substantive responses and comments are to be reflected where possible in final policy decisions and publications planned for late 1990-91. In addition, the Activity will have produced a lay persons' guide to the Act to facilitate understanding, particularly for the small business community.

- Through the 1986 to 1990 Expenditure Plans, ten legislative renewal initiatives were identified. Of these, eight have been processed and implemented: *Patent Act*, *Copyright Act*, *Hazardous Products Act*, *Lobbyists Registration Act*, *Competition Act*, *Competition Tribunal Act*, *Tax Rebate Discounting Act* and *Integrated Circuit Topography Act*.

- The principal legislative priority for 1990-91 was achieved with passage of the *Integrated Circuit Topography Act* in June 1990. Bill C-57 was tabled in December 1989. Regulations are being developed and the administration of the legislation is scheduled to commence in 1991. This initiative is one of the corner stones of the departmental long range plan in the international harmonization of intellectual property legislation.

- Because CCAC's operations involve the administration and revision of legislation, resource requirements are contingent upon workloads which are dependent on public demand for services explicitly dictated by statutes, with due account for appropriate levels of service. With respect to patents, resources have been approved in 1990 for the next five years for completion of Phases II, III, IV of the Canadian Patent Office automated system. The Competition Law and Policy Activity received effective project approval for the COMPASS automation project. The project is to be implemented over four years, and is designed to improve the speed and efficiency of all aspects of Activity work.

- A strategy was developed in respect to orientation training for employees. The Departmental Assignment Program facilitated the matching of resources with job opportunities.

- The Competition Law and Policy Activity has adopted a more proactive approach to reduce the incidence of violations of the *Competition Act*. In addition to the publication of information bulletins, the Activity has increased the use of information contacts to ensure business firms are aware of the implications of their business actions; and issues public background documents for the business and legal communities in order to provide the rationale for decisions in merger cases.

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs

Objective

To establish and enforce rules and promote policies to protect, inform, assist and represent consumers, and to maintain fairness in market transactions based on measurement.

Description

Consumer Affairs aims to promote a safe, orderly and equitable marketplace for both traders and consumers. In consultation with other departments and agencies and the private and non-profit sectors, the Activity establishes and enforces regulations and administers voluntary programs to promote protection of the interests of consumers in the Canadian marketplace, fairness in the identification and presentation of products and accurate and equitable marketplace transactions based on measurement. The Activity initiates appropriate actions to correct incidents where the interests of marketplace participants could be jeopardized.

The Activity comprises of five operational sub-activities:

Weights and Measures: is responsible for the enforcement of legislation to minimize inaccurate measurement and to ensure equity in trade of goods and services provided on the basis of measurement. It defines units of measurement to be used in trade, calibrates and certifies measurement standards, examines and approves prototype weighing and measuring machines, and through a field inspection program, certifies test equipment used by industry and government, verifies the accuracy and appropriate usage of weighing and measuring devices used in trade, verifies the net quantity of packaged commodities sold on the basis of measure, resolves complaints from consumers, and, provides advice to industries on matters related to measurement.

Electricity and Gas: is responsible for the enforcement of legislation to minimize inaccurate measurement and to ensure equity in trade of electricity and gas. It defines units for energy measurement, establishes specifications for measurement devices and meter performance and use, calibrates and certifies measurement standards used by industry and government, examines and approves prototype meters, verifies the performance of meters prior to use, periodically reverifies meter

performance, performs on-site verification of complex measuring systems, and maintains an accreditation program based on quality assurance principles for private meter verifiers. It also investigates and arbitrates disputes between the buyers and sellers of electricity and gas.

Consumer Products: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary programs to prevent product misrepresentation in the marketplace. Through compliance activities, it aims to detect and prevent fraud and deception in the packaging, labelling, quality, quantity, composition and advertising of a wide range of food and non-food products and ensure that consumers have accurate and necessary information to differentiate among product choices.

Product Safety: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary and information programs to protect against hazardous products in the marketplace. Supported by field inspection and compliance activities, it identifies hazards in products, regulates where necessary, and ensures that dangerous products are removed from the marketplace. It is heavily involved in the implementation, interpretation and continuing development of the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) which provides workers with information about the dangers associated with hazardous materials in the workplace.

Consumer Policy and Services: identifies, analyses and articulates marketplace consumer issues, and is responsible for developing consumer policy on a broad range of matters in support of the Minister's consumer protection and promotion responsibilities. It also promotes and protects the interest of Canadian consumers by recommending and initiating programs to take account of the consumer interest in the government, business and voluntary sectors. It also administers the *Tax Rebate Discounting Act* and a Grants and Contributions program.

The above-mentioned operational sub-activities are supported by administrative personnel both at Headquarters and in the regions.

Administration: includes the Office of the Assistant Deputy Minister, a Management Services Branch, Regional Offices, and Regional Finance, Administration and Personnel units.

Most of the human resources are located outside the National Capital Region in five regional and other offices across the country.

Resource Summary

The Consumer Affairs Activity accounts for about 38% of the Department's 1991-92 budget. Personnel expenditures make up approximately 76% of the Activity total.

Figure 4: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Weights and Measures	16,712	291	16,504	291	15,773	288	14,318	282
Electricity and Gas	10,771	193	11,136	193	10,730	190	9,743	197
Consumer Products	18,361	298	15,870	285	14,416	260	12,158	256
Product Safety	6,838	98	6,856	98	6,539	98	5,897	91
Consumer Policy and Services	4,328	40	4,242	40	4,100	37	5,477	37
Administration	11,346	87	9,368	86	10,468	101	9,329	101
	68,356	1,007	63,976	993	62,026	974	56,922	964
Revenue credited to the CRF *	5,950		8,050		7,827		7,068	

* For more details on revenue, see Section III, Supplementary Information, page 2-82.

Explanation of change: The financial requirements for 1991-92 are $4.4 million higher and 14 person-years higher than the 1990-91 forecast expenditure. The net increase in expenditure is mainly attributable to a provision for salary rate increases for price adjustments pertaining to collective agreements and other adjustments to other personnel costs and to update the Food Inspection System. The increase in person-years will enable the Activity to increase its food inspection activity at the retail, manufacturing and import level and address nutrition labelling demands. See also Section I, Program Overview, page 2-14.

Performance Information and Resource Justification

Most of the work of Consumer Affairs involves the development and enforcement of regulations under various statutes which deal with accuracy of measurement and equity in trade based on measure, and the safety, quality, quantity, labelling and advertising of consumer products. Enforcement is carried out through an inspection program supported by laboratory testing facilities.

Key measures of marketplace performance in respect of Activity administered legislation and, to some extent of the Activity's effectiveness for Weights and Measures and Electricity and Gas are compliance rates, i.e. the percentage of

meters and devices on the market which are found to meet the requirements of applicable legislation. Consumer Products also utilizes compliance information in the administration of its programs and, while available data is useful at some level of detail, it does not lend itself to high levels of aggregation in a meaningful manner.

The compliance rate indicators, as presented in figures 5 and 6, are highly aggregated and will fluctuate according to a number of factors. For example, the overall compliance rate for small and heavy duty devices is an average of compliance rates for each of several different classes of devices. Thus overall compliance will vary with the mix of devices inspected during a period of time.

Weights and Measures: The sub-activity's workload is mainly determined by legislative requirements and by the inspection of commodities and of in-service devices necessary to determine compliance with legislation. The *Weights and Measures Act* requires that device designs be approved, that new devices be initially inspected before use in trade and that weighing devices located in primary grain elevators licensed under the *Canada Grain Act* be inspected and certified annually. Measurement standards must be calibrated and certified on a periodic basis. Inspection strategies contain three major components: first, the periodic inspection of devices used in trade to ensure a database to verify compliance, and to provide national coverage of the marketplace; second, the selective inspection of devices and traders where there is a higher probability of non-compliance, combined with a higher potential for economic loss; and third; the verification of the net quantity of commodities sold on the basis of measure.

The average compliance rate for both small and heavy duty devices has remained stable in the period 1986-87 to 1989-90 (88% and 77% respectively). Selective inspection and enforcement are expected to maintain these results and will continue to be applied to areas of traditionally high non-compliance and those transactions with a potentially large economic impact on the marketplace. On-going efforts will continue to be made to develop additional cost-effective compliance strategies.

During 1989-90 almost 194,000 device inspections were conducted by the sub-activity; some 33,000 (17%) of these devices were found to be in non-compliance and corrective action was subsequently taken. Utilizing sampling plans for net quantity verification, some 11.4 million packages were inspected and more than 185,000 were seized and corrective action taken. Emphasis continued to be placed on the inspection of devices and establishments where problems are known or suspected. In commercial and industrial sectors specific device types continue to pose problems (e.g., truck scales, bulk meters and large platform scales). The sub-activity will pursue its attempts to resolve these problems, in part by directing its inspection program at specific devices, traders or high dollar volume areas.

Demand for laboratory services to examine and approve new and modified weighing and measuring devices continues to be high. During 1989-90 some 370 mass and volume measuring devices were examined and approved for use in trade. In addition, there was a demand to calibrate and certify over 47,000 government and industry weighing and measuring standards.

Figure 5: Historical Compliance Rates - Weights and Measures (Percentage)*

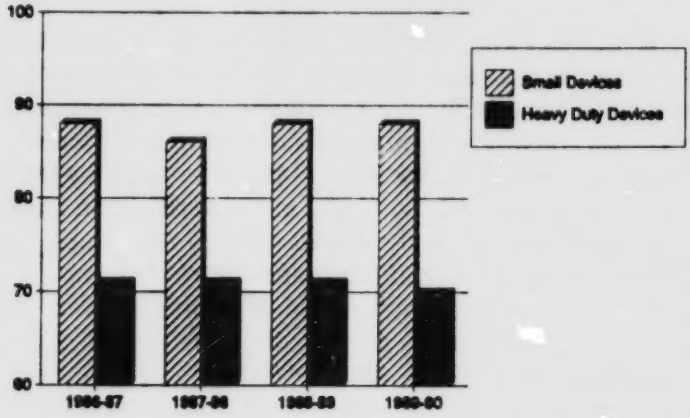

* Only historical data are presented since there is no objective methodology for forecasting compliance rates.

Electricity and Gas: Through a coherent, integrated system of technical and administrative operations, the sub-activity aims at maintaining a uniform, national standard of measurement for all levels of trade. The *Electricity and Gas Inspection Act* requires that all meters intended for billing purposes be verified prior to use and periodically reverified to minimize economic impact of inaccurate measurement. Pattern approval of meter designs, performed by sub-activity laboratories, is a prerequisite to meter verification. Complex measuring systems found at commercial and industrial sites involve several measurement functions and require special attention due to the potential economic consequence of measurement errors. Inspection of these systems is performed on-site. One of the key challenges facing the organization is keeping pace with the technological aspects of measuring electricity and gas in a multi-billion dollar industry.

All verification work is carried out by inspectors operating in the regions or, in some cases, by private organizations qualified under an accreditation program. To support the above endeavours, the laboratories maintain reference standards

which are traceable to the National Research Council of Canada and calibrate working standards/measuring apparatus for use by inspectors and accredited meter verifiers. Calibration of standards must take place periodically to detect and correct inaccuracies.

The sub-activity exercises control over 14 million electricity and gas metering devices in Canada which measure energy worth approximately $20 billion annually. An estimated two million meters belonging to over 1,200 utilities and manufacturers are expected to be presented for verification/reverification in 1991-92. The most popular types (e.g. residential meters) are verified through sampling techniques.

The 1986 Regulatory Reform Strategy included an objective of completely transferring electricity and gas meter verification and reverification responsibility to the private sector by the end of 1992. Accredited organizations are subject to on-going audits to ensure compliance with accreditation requirements. Although complete devolution of meter verification will not take place by the end of 1992, it is estimated that about 80% of all individual meter verification and reverification work will be conducted by accredited organizations by that time. The accreditation program is voluntary on the part of utilities, and the rate of implementation is a function of their priorities and capabilities. More utilities are expected to develop quality assurance programs to qualify as accredited meter verifiers, largely due to inspection fee increases. As of September 1990, the three electricity meter manufacturers in Canada plus one major electricity utility, and three major gas utilities have successfully received accreditation. Fees are charged for meter inspections and revenue for 1989-90 was over $5.7 million. Since revenue is proportional to the number of meters inspected by government inspectors, decreased revenue will eventually result from the accreditation program. Inspection resources freed through accreditation will be deployed in accreditation audits and commercial/industrial installation inspections.

During 1989-90, the sub-activity inspected 2.5 million metering devices, and rejected 255,000 for non-compliance with legislative requirements. In addition, over 8,600 complex metering systems (installations) were inspected and over 1,400 of these were rejected for non-compliance (inaccurate measure). Approximately 9,700 measurement disputes were investigated and arbitrated; 2,800 of these resulted in the detection and correction of non-compliance. Inequities discovered through the installation inspections and dispute investigation programs amounted to over $10 million for both utilities and consumers. Over 140 approval examinations were conducted on new/modified meter designs and over 760 calibrations of standards were performed to support the various inspection activities. No significant change in this workload is forecast.

Figure 6: Historical Compliance Rates - Electricity and Gas (Percentage)*

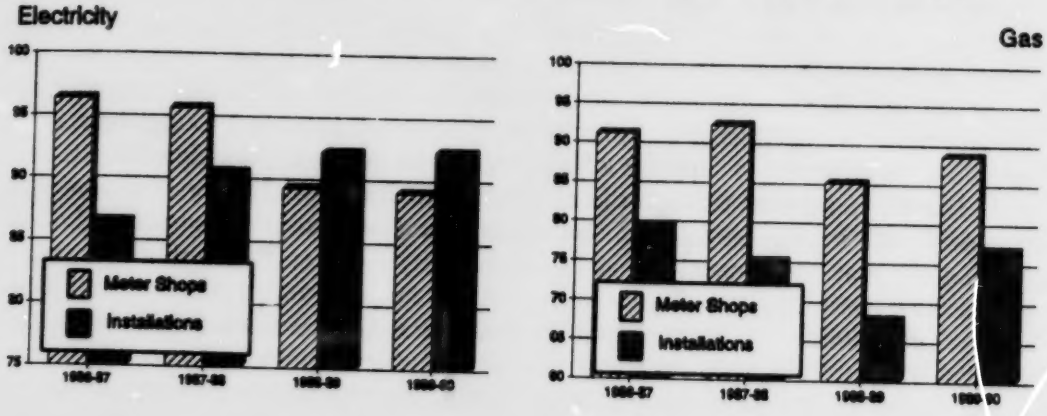

* Only historical data are presented since there is no objective methodology for forecasting compliance rates.

Consumer Products: Consumer Products enforces legislation and administers voluntary programs on a wide range of products including food, textiles, precious metals and other non-food items. Through its inspection program, the sub-activity monitors the marketplace to identify non-complying products and takes corrective action as required.

In 1991-92, Consumer Products will continue to pursue a compliance program directed at the detection and correction of fraudulent problem areas and will continue to direct inspection attention to non-complying products found at the manufacturing, import, wholesale and retail trade levels. Regulatory review and reform initiatives will remain a priority.

Consistent with the government's concern with food safety the sub-activity will increase the resources dedicated to nutrition labelling in Headquarters and in the regions in 1991-92, and undertake increased product analysis in cooperation with Health and Welfare Canada. In addition, the *Canada/U.S. Free Trade Agreement* will place significant demands on resources to respond to and participate in discussions centering on the identification and elimination of technical/regulatory trade barriers. Increasing consumer interest in nutrition, health and the environment will alter the mix of inspections to include non-traditional areas such as product claims concerning the environment.

During 1989-90, the sub-activity conducted almost 24,000 establishment inspections at all levels of trade; these inspections uncovered more than 93,000 problems or violations, and corrective action was taken. Enforcement actions reflected the sub-activity's emphasis on achieving voluntary compliance prior to initiating more stringent enforcement actions; almost 88% of these actions involved

education and consultation approaches leading to problem correction or resolution. Twenty-one prosecutions took place.

In 1989-90, Consumer Products, in cooperation with Revenue Canada (Customs and Excise), implemented a nationally coordinated inspection and enforcement strategy focusing primarily on mislabelled imported food products. In addition, there were ten separate regulatory reform proposals which were either completed or advanced through the research consultation and/or legal review stages. These include a major amendment to the *Consumer Packaging and Labelling Regulations* that harmonized Canada's net quantity requirements with major trading partners by instituting the average system of net quantity verification, as well as, a number of amendments to the *Textile Labelling Regulations* to ensure clarity and consistency with technological change. Program efficiency was enhanced by modernizing inspection equipment including the computerization of procedures and data. The Cabinet-directed review of Canada's country of origin labelling requirements for textile products was also completed.

Product Safety: The sub-activity enforces the *Hazardous Products Act* and *Regulations* under which 40 product areas are banned (e.g., lead pigments in paint for children products), 46 others are regulated (e.g., children's toys, household chemicals products) and hazardous materials in the workplace are required to carry labels to warn workers about the hazards present.

The sub-activity will continue to address safety hazards in products used by children and seniors, as well as, toxic chemicals and secondhand products. Policy and regulatory development related to the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) will also be given high priority. Voluntary programs and other forms of industry self-regulation combined with information programs to promote safer products and to warn consumers of unsafe products and incorrect use of products will be major non-regulatory tools in achieving marketplace compliance.

During 1990-91, the sub-activity continued to be heavily involved in the implementation of WHMIS and participated in a review of the products originally excluded from WHMIS, in preparation for such a review by Parliament. Other initiatives included the ongoing review of the *Consumer Chemical* and *Containers Regulations* to develop a generic system that would cover all household chemical products that exhibit hazardous characteristics; amendments to deal with flammable adhesives; reviews of the *Carriages* and *Strollers Regulations* and the *Cribs* and *Cradles Regulations*; the prohibition of unencapsulated asbestos products intended for spraying and the severe restriction of the importation, sale and use of crocidolite asbestos and products which contain it in support of Canada's ratification of the International Labour Organization's Convention on Safety in the Use of Asbestos.

The development of a high profile year round public awareness program on

child product safety for launching in 1990-91 was a major information initiatives undertaken by the sub-activity. In addition, the Binkly and Doinkel Puppet Show aimed at increasing safety awareness among children was operated by seven teams across the country. The show was seen by more than 40,000 children and literature on the dangers of household chemical products was provided to them.

Sub-activity inspectors carried out more than 4,700 inspections under a strategy designed to monitor the marketplace and to take corrective action with respect to hazardous products not conforming to the regulations under the *Hazardous Products Act*.

Consumer Policy and Services: The sub-activity is responsible for developing consumer policy on a broad range of matters arising from the Minister's mandate as expressed in the *Department of Consumer & Corporate Affairs Act* and not specifically related to legislation administered by other bureau sub-activities. It also promotes and protects the interest of consumers by recommending and initiating programs to take into account the consumer interest in the government, business and voluntary sectors.

In 1991-92, Consumer Policy and Services will contribute to one of the Department's priorities of developing a comprehensive consumer protection framework and consultations on marketplace roles and responsibilities. This framework will form the basis upon which the federal government would consult with consumer, consumer groups, businesses, industry associations, labour and other levels of government both in Canada and internationally. It will continue its focus on major initiatives to promote the consumer interest on national consumer problems including privacy, telemarketing, how to effectively transfer consumer information and on the re-regulation of the financial services sector. It will continue to administer the *Tax Rebate Discounting Act* and a Grants and Contributions program of $1.8 million for consumer and voluntary organizations.

During 1989-90, the sub-activity engaged in various initiatives. It carried out research on specific elements of a new consumer protection framework such as the public good, Canadian social attitudes and expectations of government versus marketplace roles and responsibilities, examples of shared responsibilities, consultative partnership and an overview of business/government relations, and consumer redress in Canada. It organized, with the provinces, the first National Consumer Week, in Canada. This included an exposition, for Parliamentarians and their staff, on the federal role in consumer matters across a number of federal Departments, media events and the planning for the participation of the Minister in various regions of the country.

The sub-activity also monitored developments in the federal review of pesticides carried out under the auspices of Agriculture Canada toward identifying

potential impacts on Activity programs (e.g. labelling). It supported Canada's participation on the Committee on Consumer Policy at the Organization of Economic and Cooperation Development. It developed a brochure on how to avoid problems in telemarketing that was funded by the telemarketing industry. The brochure has become the focus of education programs in schools on crime prevention. In the area of federal/provincial/territorial cooperation, the sub-activity participated as members of working groups addressing consumer problems in telemarketing, electronic funds transfer, as well as aspects of consumer education.

B. Corporate Affairs and Legislative Policy

Objective

To provide an institutional framework for the orderly conduct of business, the effective operation of an intellectual property system, the registration of lobbyists and the preparation of proposals for the revision of Departmental statutes.

Description

The Corporate Affairs and Legislative Policy Activity is comprised of six sub-activities: Bankruptcy, Corporations, Intellectual Property, Lobbyists Registration, Legislative Review and Administration. The Intellectual Property Directorate comprises the Patent Office, the Trademarks Office and the Copyright and Industrial Design Office.

Approximately 83% of the Activity's personnel are located at headquarters; Bankruptcy services are provided in 15 locations across Canada.

Bankruptcy: supervises the administration of bankruptcy in Canada, with emphasis on accessibility of service to debtors as well as providing information on the causes of bankruptcy, on monitoring the quality of estate administration by private sector trustees, ensuring a fair and equitable return to creditors and detecting offenses in insolvency proceedings. The Superintendent of Bankruptcy is also responsible for the maintenance of trust funds related to bankruptcies (see Section III, Supplementary Information, page 2-85).

Corporations: is primarily responsible for the incorporation of federal corporations excluding financial intermediaries, surveillance of their adherence to the law, and providing public access to corporate information. The Director General of Corporations, through Ministerial delegation, is also responsible for the administration of trust funds established pursuant to the *Winding-Up Act* (see Section III, Supplementary Information, page 2-85).

Intellectual Property: is responsible for granting or registering equitable exclusive intellectual and industrial property rights and ensuring that information acquired, in exchange for such rights, is made available to promote exploitation of innovative technologies in Canada.

Lobbyists Registration: is responsible for the registration of lobbyists and the maintenance of a Registry open to public inspection.

Legislative Review: is responsible for research and analysis leading to policy development as well as to legislative and regulatory review and reform in the

consumer, corporate and intellectual property areas; for increasing the effectiveness of departmental input into governmental policy (national and international) formulation and for supporting and reinforcing departmental programs through the development of policy frameworks.

Administration: is responsible for overall coordination and administration of the sub-activities in the areas of financial and human resources.

Resource Summary

The Corporate Affairs and Legislative Policy Activity accounts for approximately 32% of the Department's 1991-92 budget. Personnel costs amount to approximately 59% of the Activity's total resources.

Figure 7: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual * 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Bankruptcy	10,469	131	10,479	131	9,554	137	8,074	136
Corporations	3,745	55	3,210	53	3,075	55	3,244	57
Intellectual Property								
Patents	31,407	278	42,744	277	42,777	267	40,186	261
Trademarks	6,051	90	4,432	90	5,272	94	5,207	99
Copyright and Industrial Design	809	13	590	13	850	14	813	15
Lobbyists Registration	538	4	391	4	791	6	252	2
Legislative Review	2,706	33	2,665	33	2,470	32	2,196	31
Administration	710	10	916	10	767	9	1,038	9
	56,435	614	65,427	611	65,556	614	61,010	610

* The data have been restated to reflect a departmental reorganization whereby the legislative review function was transferred to the Corporate Affairs Activity.

Explanation of change: The financial requirements for 1991-92 are $9.7 million lower and three person-years higher than the 1990-91 forecast expenditure. The net decrease in expenditure is mainly attributable to the termination of the $25 million annual transfer payment to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine, partially offset by an increase in resources for Effective Project Approval (EPA) for implementation of the Canadian Patent Office automated system and a provision for salary rate increases for price adjustments pertaining to collective agreements and other adjustments to other personnel costs. The increase in person-years is attributable to the implementation

of the new *Patent Act* and for the completion of the Canadian Patent Office automated system. See also Section I, Program Overview, page 2-14.

Figure 8: Revenue

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Bankruptcy	6,010	5,981	4,300	5,205
Corporations	12,000	11,000	11,807	11,978
Intellectual Property				
Patents	30,658	26,113	24,862	25,770
Trademarks	14,701	14,138	13,603	13,148
Copyright	452	423	433	392
Industrial Design	677	625	654	665
Lobbyists Registration	8	7	7	-
	64,506	58,287	[illegible]66	57,158

Explanation of change: The revenue forecasts for 1991-92 are $6.2 million higher than the 1990-91 forecast revenue. The 1990-91 forecast represents a decrease of $6.0 million or 9% in relation to the 1990-91 approved revenue target. The decrease in revenues occurred for two reasons. Firstly, it was expected that foreign filings would increase immediately as a result of adherence to the *Patent Cooperation Treaty (PCT)*. However, with its introduction, many more foreign applicants than expected who would have previously filed their applications (and the associated fees) directly in Canada under the former legislation, will not file in Canada until 2 years later under the *PCT regulations*. Secondly, the forecast was based on the assumption that the CPO would be able to maintain revenues with its allocated resources, but has been unable to do so, a problem which the Department is currently addressing.

Revenues are not available to the Department as offsets against expenditures. Fee schedules are established for services which result in a direct benefit accruing to the recipients. Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-82.

Performance Information and Resource Justification

Because the Corporate Affairs and Legislative Policy's operations involve the administration and revision of legislation, resource requirements are contingent upon workloads which are dependent on public demand for services explicitly dictated by statutes, with due account for appropriate levels of service. Some program activities which are affected are direct statutory obligations. Workload

such as corporate restructurings, bankruptcies, intellectual property services, implementation of legislative initiatives, automation and international pressures are collectively whittling away at already depleted Activity resources. The effect has been to reduce disposals, service levels and revenues and to increase backlogs within the processing system. It is also forcing management to re-evaluate its program activities to identify priorities on which it can deliver. While dealing with these substantive issues, the activity will be challenged with the continued obligation to efficiently produce quality services to the public. Automation, training and redeployment should contribute to the achievement of this objective. The linkage of results to resources is made at the sub-activity level.

Bankruptcy: The objective of this sub-activity is to restore to more productive use those resources which have been locked up in an insolvent business, to promote a more informed and knowledgable bankrupt consumer, to ensure the fair and equitable treatment of debtors and creditors, and to prevent fraud in insolvent estate administration.

The mandatory workload of the Superintendent includes the licensing of trustees, the supervision of the administration of bankruptcies, the registration and commercial arrangements by those trustees and the registration and public disclosure of bankruptcy proceedings. Because the administration of the *Bankruptcy Act* relies heavily on the private sector working under the supervision of the Superintendent, the achievement of program objectives necessitates the ongoing development of policy and guidelines as well as the ongoing conduct of supervision, monitoring, communicating, audits and investigations to ensure compliance and the overall reliability of the bankruptcy system.

Six key elements have been identified as significant to the sub-activity's response in attempting to focus and cope with the issues faced by bankruptcy administration today: an improved compliance model, a more efficient enforcement model, a strengthened trustee audit program, a responsive communication strategy, informatics streamlining and contracting out for data capture of bankruptcy information. In addition, increased academic research into the causes of bankruptcy has been identified as requiring study.

Resource restraints place limits on the sub-activity and for the most part, the means to satisfy any new requirements must be generated internally. Efforts are being made to reinforce the trustee audit function in 1990-91. The establishment of functional work stations for Official Receivers was completed in 1990. Official Receivers now have access to the Bankruptcy information base including the capability to control caseload, schedule events and use an electronic memo file to facilitate the supervision of trustee performance and estate administration. With respect to workload, the number of bankruptcies filed has increased, and in 1990-91

surpassed its historical upward trend of 10% average rate of increase to a 34% increase.

The Bankruptcy sub-activity will be reviewing the level of service provided to the consumer debtor in terms of access to information relating to bankruptcy and the underlying causes of a consumer bankruptcy. The Office of the Superintendent of Bankruptcy will be considering the issue of international bankruptcy, particularly between the United States and Canada. Current issues involving insolvency and the environment and the personal responsibilities that a trustee in bankruptcy is confronted with in the acceptance of a bankruptcy assignment, will be addressed. Similarly, the sub-activity in support of the departmental international harmonization initiative is responding to a request from the Soviet Trade Mission for information relating to the Canadian bankruptcy system.

Figure 9: Bankruptcy Statistics on Mandatory Workload Demands

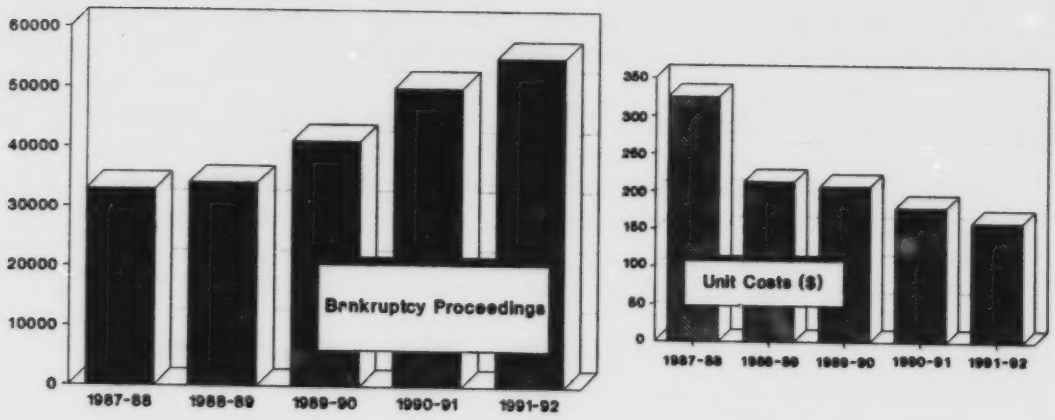

Specific initiatives of the Bankruptcy sub-activity can be cited as examples of the kind of positive outcomes that can be achieved.

- A study group is currently reviewing the option of shifting from a compliance strategy based on criminal prosecution to court interventions as a means of addressing an increasing number of abuses and repeat bankruptcies. A report was tabled at the 1990 summer conference of Official Receivers. In addition a proposal which suggested reducing criminal interventions and promoting civil remedies by increasing CCAC interventions at discharge hearings was presented at the seminar.

- Efficient bankruptcy compliance also relies on effective partnerships. A working group, struck at the summer conference, is currently preparing a report that will recommend the best possible integration of audit activities with the ongoing requirements of Official Receivers and Bankruptcy Administrators in the supervision of trustees.

- The implementation of a consumer examination program has resulted in the adoption of a group session process which improves information services provided to debtors and courts. It is intended to increase the detection of abuse, and to promote debtor rehabilitation.

Corporations: The objective of this sub-activity is to regulate the creation and existence of federal corporations and maintain order and fairness in the corporate environment. In order to do so, the Corporations Directorate must certify articles of incorporation or amendment, process statutory filings, undertake dissolution activities in cases of non-compliance with statutory requirements and provide information on corporate status and performance. It must also rule on corporate names and exemptions from statutory requirements, undertake enforcement and investigative action into alleged corporate misconduct, and process various requests for other corporations-related activities under several statutes.

The volumes and unit costs in current dollars are shown below.

Figure 10: Corporations Statistics on Mandatory Workload Demands

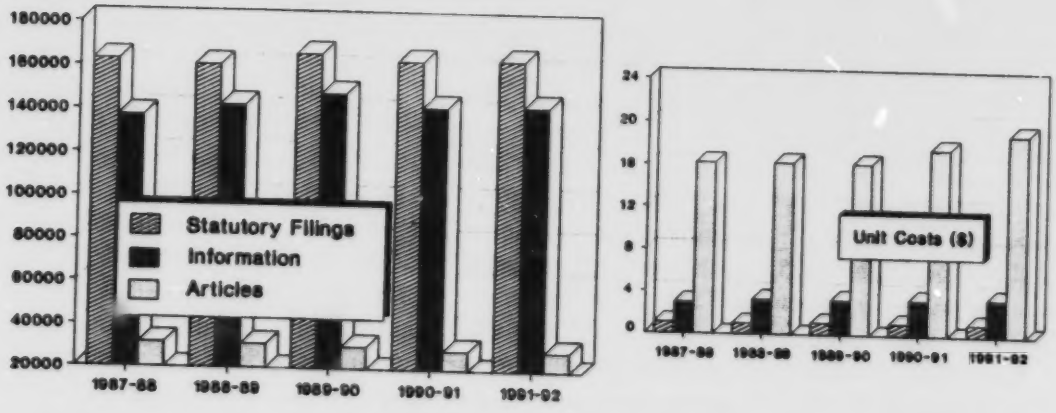

Although the incorporation rate appears to be decreasing, the constant rise in the overall corporate population continues to have long-term resource implications caused by the various statutory filing and disclosure requirements of the *Canada Business Corporations Act (CBCA)*. With respect to demand for services, the sub-activity dealt in 1989-90 with 30,477 applications for incorporation, amendments, etc.. It should be noted that many transactions dealt with by the sub-activity are becoming increasingly complex, i.e. corporate arrangements, take-over bids and applications for exemption from statutory requirements. The active corporate population, which determines the overall workload, rose from 172,600 in 1988/89 to 177,600 on March 31, 1990. All of these factors continue to alter both the workload and orientation of the sub-activity.

In an attempt to better serve the public, and in line with the Department's three management-related priorities, the Corporations sub-activity has finalized a long-term informatics strategy which proposes the modernization of its operations over the coming five years. In this respect, preliminary project approval, with funding until 1991/92 was obtained in September 1990 to proceed with the development of a Data and Imaging System for Corporations (DISCO). Following the development of a core system, full implementation of the system will begin in 1992-93 with an estimated cost of $8 million over five years.

As reported last year, the Canada Corporations Bulletin, a statutory publication under the *Canada Business Corporations Act*, was evaluated in 1988-89. The transfer of its production and distribution to the private sector was effected in 1990-91. The Department continues to be responsible for its content.

Specific initiatives are underway throughout the Corporations Branch as follows:

- Communications Strategies geared towards improving compliance with the *CBCA* and some of the other statutes administered by the sub-activity are to be implemented.

- The definition of the Corporations Directorate's compliance universe is to be refined and expanded upon where necessary.

Intellectual Property: The operations of the Intellectual Property sub-activity contribute to a more effective and efficient marketplace by establishing guidelines for its clients to follow in obtaining intellectual property protection, and promote the exploitation of technology which enables Canadians to benefit from innovative information and thus to compete more effectively at the national and international levels.

The Intellectual Property sub-activity administers the *Patent Act*, the *Patent Cooperation Treaty*, the *Trademarks Act*, the *Copyright Act*, the *Industrial Design Act*,

the *Timber Marking Act*, the *Public Servants Inventions Act*, and following the approval of its regulations scheduled to come into effect in the fall of 1991, the *Integrated Circuit Topography Act*.

Through harmonization of its laws with those of its trading partners, the Intellectual Property sub-activity will contribute to a fair and efficient marketplace for Canadians, and by fine-tuning its legislation through an *Intellectual Property Improvement Bill*, it will contribute further to the efficiency of the business community by eliminating redundant and outdated requirements for intellectual property protection. Amendments to the *Trademarks Regulations*, now in progress, will contribute to operational efficiency as well as to reflect decisions which have been rendered by the Courts.

The Intellectual Property sub-activity's main focus continues to be the provision of professional and timely service to its clients. Automation continues to be the most effective means for increasing operational efficiency with its potential for reducing workloads and turnaround times. Once completed, the Patent, Trademarks, Copyright and Industrial Design Office automation projects will lead to the delivery of timely and world-class services to Canadians as well as to its foreign clients.

In 1990-91 the Canadian Patent Office (CPO) received Effective Project Approval for the Patent Automation Project at a total estimated cost of $76.6 million. Installation and testing of a functionally representative system will begin in 1991-92, prior to proceeding with full implementation. The functionally representative system will include a Case Management system, full text search and an image retrieval system with an online capacity of approximately ten percent of the planned final system capacity of Canadian Patents. The backfile conversion of Canadian patents into electronic image and text form will also be started. Full implementation of the system throughout the CPO will commence in 1992-93, and external access to users across the Country is expected to begin in 1994-95. The Automation project is expected to be completed by 1995-96.

The automation of the Patent Office is a major EDP project which will impact on every facet of Canadian Patent Office operations from the collection of revenues, the tracking of documents, accessing research material and prior art data to assisting in the dissemination of technological information on a regional basis. It will allow Canada to maintain its place as a leader in the international forum thereby ensuring the continuation of CCAC's influence in the harmonization of international intellectual property standards ensuring compatibility with Canadian interests. Modernization of the operations of the Patent Office will also make it a role model for developing countries to emulate, particularly since it is of a size and nature that more closely resembles their operations. Automation will therefore

provide increased opportunities for Canada to influence the development of intellectual property laws and practice among developing countries, as well as in the newly opened markets of the countries previously under the Warsaw Pact. Competitive advantage with a United European Common Market is essential to the survival of the Canadian economy.

The Trademarks Office will continue to automate its operations through the development of Phase II of its automation project. This Phase will enable the Trademarks Office to automate the processing and management of registered marks; to extend the functionality of Phase I of the project to the other areas of the Office; and to integrate designs alongside textual information and to provide a solution to the paper file management problem, an issue identified in the Auditor General's report. Funding for Phase II is an integral part of the Departmental Informatics Resourcing Strategy.

The Office must also respond to ever increasing demands and applications and thus will be required to improve the present state of Trademarks registry equipment which maintains for public scrutiny a registry of trademark files in paper form, in order to ensure its integrity and the protection of trademarks owners and applicants. The paper registry will be administered until the conversion to an automated system has been completed.

Since 1988, the Intellectual Property sub-activity has devoted considerable efforts to developing and improving employee satisfaction and professionalism. The development of the Management Challenge Action Plan has contributed to initiatives which have proven successful in achieving these goals and which will lead to the establishment of an environment supportive of PS 2000 initiatives. For example, a working pool was established in 1990-91 to permit employees to obtain assignments within the sub-activity, which has produced 20 assignments during the 6 months the program has been in operation. Employees have submitted 30 suggestions by placing them in suggestion boxes, strategically located throughout the sub-activity. Several editions of the publication "Intellectually Speaking" have been distributed to all staff members, in response to a specific request from employees that managers should concentrate on improving communications within the sub-activity. In order to strengthen the sub-activity's corporate culture, a Handbook of intellectual property values is currently being created for the purpose of developing a common commitment among all employees towards service to the public.

The 1990-91 fiscal year was the last year in which the Department of Consumer and Corporate Affairs made one of four annual payments of $25 million to the provinces for research and development relating to medicine. As stipulated in *Bill C-22 an Act to amend the Patent Act*, the distribution of the funds was controlled by the provincial governments. *Bill C-22* failed to require an accounting by the provinces for the manner in which the funds were spent. Consequently

information regarding results achieved were incomplete. The Auditor General was aware of the legislation. Nevertheless, it is known that funds were allocated for the provincial research and development sponsorship programs, for the creation of new research and development foundations and for the support of university and industry innovation programs.

The *Integrated Circuit Topography Act* received Royal Assent in June of 1990. Following the approval of the regulations in the fall of 1991, the Copyright and Industrial Design Office will also administer this new legislation which will grant owners of integrated circuit topographies an exclusive right for a period of ten years.

Figure 11: Intellectual Property Statistics on Mandatory Workload Demands: Patents

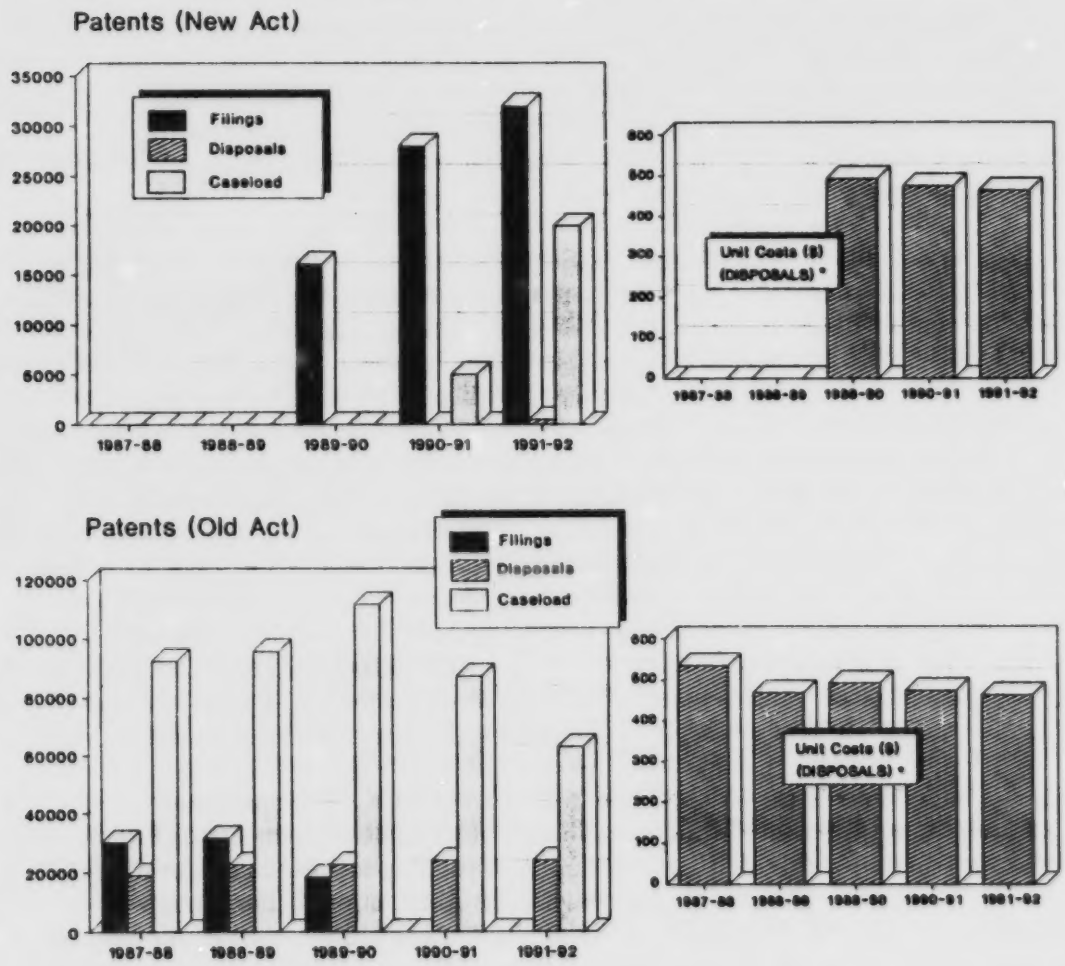

- The cost per case for patents does not include costs associated with the Patent Automation Project. These funds constitute a one-time capital allotment which has as its objectives the solution of several progam issues, including, but not limited to, operational costs associated with the disposal of patent applications. These operational costs will be amortized over an appropriate period and reflected in cost per case when the benefits of automation accrue to CPO operations.

Until 1989-90 and prior to the proclamation of *An Act to Amend the Patent Act*, the number of pending applications (caseload) included all of those files which were in the Patent Office. They included all files from those awaiting examination to those which had been examined and allowed but not yet granted. With the *"new Act"*, applications are now examined only upon request, within seven years after filing the application. The Patent Office caseload will therefore be composed of two elements, the *"old Act"* cases, and those filed under the *"new Act"* for which request for examination have been received. During 1990-91, *"old Act"* cases dropped by 24,050 from 111,551 to 87,501 as a result of the additional resources which were obtained for the Patent Office caseload reduction to deal specifically with the cases filed under the *"old Act"*.

The number of applications under the *Patent Cooperation Treaty* (indicated in the following figure) and the 5,000 requests for examination under the new legislation are greater than expected.

Figure 12: Intellectual Property Statistics on Applications and Withdrawals: Patent Cooperation Treaty

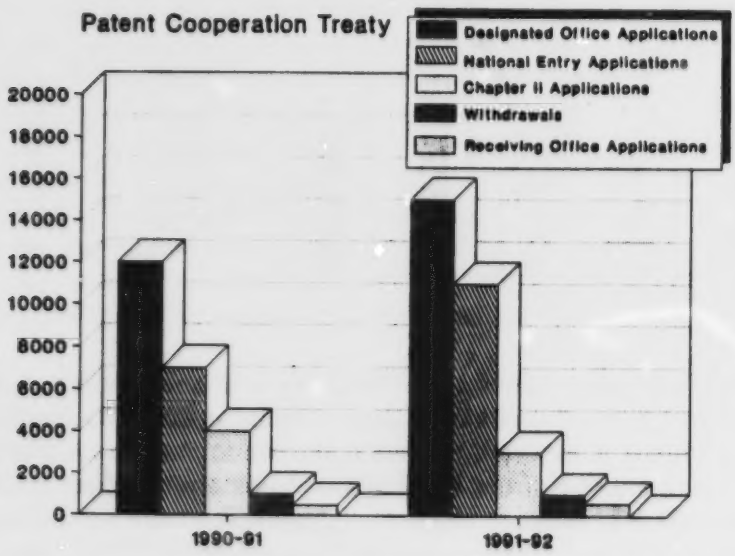

Now that Canada has ratified the *Patent Cooperation Treaty (PCT)*, Canadians may file a single application designating several countries and may benefit from both international searches and international preliminary examinations (Chapter II). Likewise, foreign applicants may file in any of 45 other countries which have ratified the PCT and may designate Canada as one of the countries in which they seek patent protection.

Following the outcome of either the international search or preliminary examination, the applicant may then choose to enter the national phase and have the application processed according to, in Canada, the Canadian Patent Act.

An unanticipated high utilization of the *Patent Cooperation Treaty (PCT)* by its foreign clients will mean that many foreign applicants will not file their applications in Canada until 20 to 30 months later than under the previous legislation, with the result that, the CPO workload will be deferred for up to 30 months. The revenues associated therewith will also be deferred, on a one-time basis, for the same period.

Figure 13: Intellectual Property Statistics on Mandatory Workload Demands: Trademarks

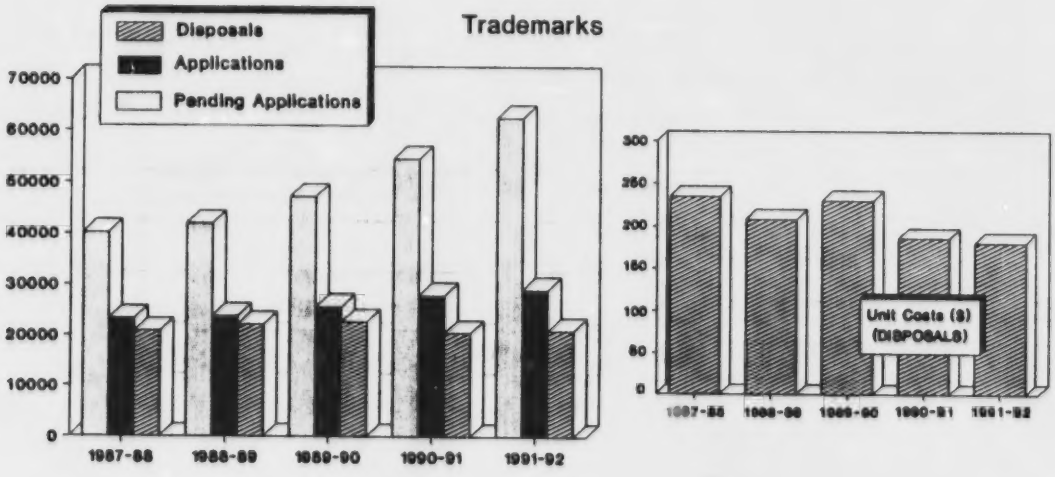

Trademarks applications are expected to continue to increase by about 5% totalling approximately 29,000 applications. Phase II of the Trademarks Automation Project is expected to have a positive impact on disposal figures after 1991-92. Just as Phase I of the Trademarks Automation Project enabled the Trademarks Office to increase its productivity to cope with the increase in filings from 10,000 in 1978 to 29,000 in 1991-92, Phase II of the Project will permit the

Office to handle the forecast increase over the next decade. A large portion of the project involves the digitization of the trademarks files. This will alleviate, and in some respects eliminate, the significant amount of human resources currently expended in managing and searching for the paper files. This will allow subsequent to implementation, to process an additional 1,500 trademarks registrations per year, which equates to some $300,000 in additional annual revenue, and a reduction in current overtime by approximately $10,000 annually.

Figure 14: Intellectual Property Statistics on Mandatory Workload Demands: Copyright and Industrial Design

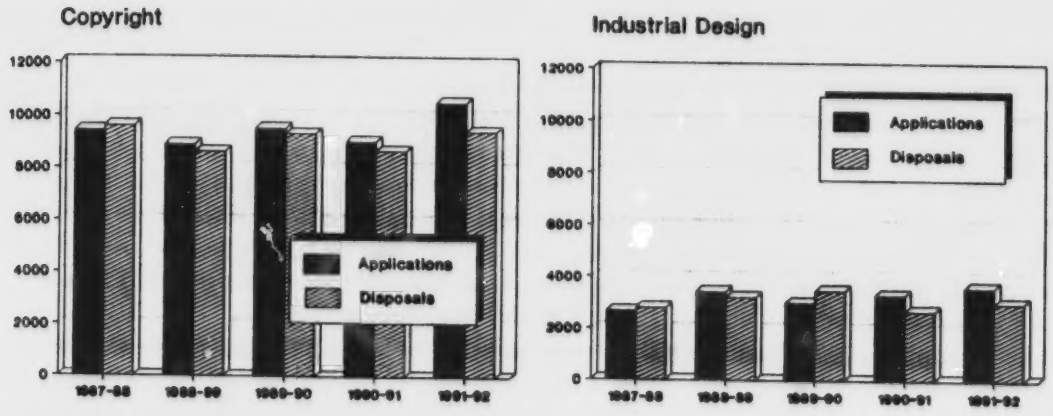

Copyright filings have been relatively constant for a number of years and that is not expected to change to any significant degree. However, the increase in enforcement which followed the 1989 amendments to the *Copyright Act* is expected to continue as Canadians become more aware of the economic value of copyright protection.

Continued growth in the number of filings for industrial design protection is expected. A minor change to *Section 14(1)* of the *Industrial Design Act* will remove the necessity to obtain registration within a year of the date of first publication in Canada and will allow the Office to operate more efficiently.

The *Integrated Circuit Topography Act* will be in effect in 1991-92. Although the level of activity in the area of filings is expected to be low, there will be a significant demand for information on this new type of protection from very specialized group of manufacturers. In addition, there will be a demand for searching the Intellectual Circuit Topography records in order to exploit the existing technology.

Lobbyists Registration: The function of this sub-activity is to register paid lobbyists and to maintain a Registry which is open to public inspection.

Functions include the maintenance of the Registry, the processing of certified returns, the provision of copies and other services on a fee basis, and to provide the public interpretative guidance as to the definition of the categories of individuals and types of activities that are considered lobbying under the Act.

The legislation was introduced by the Prime Minister as part of a government ethics package in September 1985. The *Lobbyists Registration Act* came into force on September 30, 1989.

During 1989-90, the first year of operations, substantial shifts in the projected workload occurred. Some actual volumes of work have turned out to be lower than projected such as returns submitted and copies of documents requested. However, certain other aspects were underestimated or not originally anticipated such as the heavy Cabinet level communications program which created a high profile for the organization resulting in increased demands for information and presentations at the domestic as well as international level (e.g. requests from the Canadian elected officials, American Senate and British Parliament). The sub-activity is also required to actively participate in the work of the Council on Governmental Ethics Laws.

Voluntary compliance with this new legislation must be encouraged through ongoing communications with professional and trade associations and distribution of information in the offices of public office holders (both the legislative and executive branches). The Registry's integrity is an essential component of the legislation itself.

In line with a departmental concern to follow international directions, the Lobbyists Registration sub-activity will stay abreast of new developments in lobbyists registration legislation in foreign countries and will continue to respond to requests for information from other countries. In addition, to make the information more easily acceessible to the public, the Branch is studying the feasibility of implementing an on-line data access network.

Figure 15: Statistics on Mandatory Workload Demands: Lobbyists Registration

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual * 1989-90
Forms Processing	19,000	18,200	13,003
Reminder Letters	4,200	4,400	1,933
Enquiries	1,150	980	673
Reports	1,900	1,600	356
Compliance calls, deficiency letters/notices	700	400	452

* Represents six months of operations.

Legislative Review: The objective of this sub-activity is to assess the need for legislative change, to advise the Minister, and to support the Parliament process in order to foster an efficient marketplace, maintain a balanced regulatory framework and to assist, promote and protect the interest of intellectual property users, consumers and businesses.

Functions include:

1) **Intellectual Property Review** is the principal departmental responsibility centre for the review and reform of intellectual property legislation and underlying policies. Current priority activity areas include: *GATT/TRIPs negotiations, Intellectual Property Improvement Bill, Copyright Revision, Compulsory Licensing of Patented Pharmaceutical*, and the *Intellectual Property Advisory Committee (IPAC)*. Economic and legal policy research is carried out in support of these activity priorities, as well as in related issue areas.

   Policy development and legislative revision activities must also take account of the growing internationalization of markets, together with the trend towards harmonization of legislation. Therefore, multilateral trade negotiations on intellectual property will continue to keep intellectual property law as an important international trade issue. Continuing Canadian participation is therefore necessary in the *World Intellectual Property Organization (WIPO)*, as well as the *GATT/TRIPs negotiations*.

Miscellaneous Amendments and Productivity Bill is intended to make amendments to CCAC statutes more efficiently and quickly, as well as exploring other means to ensure flexibility and adaptability in the laws administered by the Department, such as the use of regulatory rather than statutory powers.

2) **Consumer and Corporate Review** - Current priority activity areas include: revising the *Bankruptcy Act* and the *Canada Business Corporations Act*; monitoring the issues raised by financial institutions re-regulation; creating a process to make non-controversial amendments to CCAC statutes more quickly and efficiently, assessing evolving roles and responsibilities of the most important marketplace participants and exploring innovative solutions to problems in the marketplace.

Discussion papers are being prepared to solicit input from practitioners and other interested parties towards revising the *CBCA* in the areas of insider trading, takeover bids and the Director's investigatory powers.

Branch initiatives in relation to CCAC's market-based framework laws are directed towards modernizing existing statutes in response to increasingly global market forces, harmonizing where necessary with provincial and other countries' statutes, and clarifying the roles and responsibilities of participants in the marketplace.

The realization of these initiatives will, of course, be subject to human and financial resource constraints. Throughout the period, administrative processes must be developed to permit greater flexibility in the managing of multiple legislative and policy development projects. Continued discussion and organizational development will be required as the development of a more effective Departmental strategy for the managing of legislative change is pursued. As well, the increasing computerization of work in the sub-activity will necessitate both practical and attitudinal changes in how work is done.

C. Competition Law and Policy

Objective

To maintain and encourage competition in the Canadian economy.

Description

Administering the Competition Act and promoting competition policy as a critical element in the development and implementation of legislation, regulation and economic policy; promoting a competitive marketplace and public understanding of the content and scope of the Act and of the social and economic benefits of an effective competition policy; and representing Canada's interests in international competition policy issues.

The Activity is comprised of five sub-activities:

Merger Review: administration of the provisions of the Act relating to mergers.

Restraints to Competition: administration of the provisions of the Act relating to anti-competitive behaviour, excluding merger, misleading advertising and deceptive marketing practices.

Marketing Practices: administration of the criminal provisions of the Act relating to misleading advertising and deceptive marketing practices.

Economic and Regulatory Affairs: analytical support for the development of enforcement cases and policies; participation in the development of federal legislation, regulation and economic policies affecting competition; representation of Canadian interests relating to competition and related trade issues in international fora; representations to federal and provincial boards, commissions and other tribunals.

Compliance Policy and Management Coordination: compliance strategy initiatives; public consultation; information programs including information bulletins and speeches; program management; central support services in finance, personnel, information management and administration.

Most Activity personnel are located at headquarters. Marketing Practices maintains 11 offices across the country where more than 70% of this sub-activity's personnel are located. The Merger Review and Restraints to Competition sub-activities are supported by field offices in Vancouver, Montreal and Toronto.

Resources Summary

The Activity accounts for approximately 13% of the Department's 1991-92 budget. The largest item of expenditure is personnel costs, representing 66% of the total Activity budget.

Figure 16: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Merger Review	3,170	36	3,205	37	4,083	48	1,985	29
Restraints to Competition	6,498	79	6,135	80	5,980	77	5,661	82
Marketing Practices	4,363	69	4,298	70	4,788	71	3,905	70
Economic and Regulatory Affairs	2,358	31	1,970	31	1,803	29	1,959	30
Compliance Policy and Management Coordination	7,487	47	4,119	44	4,679	49	6,015	44
	23,876	262	19,727	262	21,333	274	19,525	255
Revenue credited to the CRF *	1,000		4,000		1,125		2,896	

* For more details on revenue, see page 2-69 and Section III, Supplementary Information, page 2-82.

Explanation of change: The financial requirements for 1991-92 are $4.1 million higher than the 1990-91 forecast expenditure. The increase of the total activity expenditures is mainly attributable to a provision for salary rate increases for price adjustments pertaining to collective agreements and the additional resources for automation project. See also Section I, Program Overview, page 2-14.

Until 1988-89, the largest operating expenditure of the Activity, other than personnel costs, was legal fees and related costs. Contract fees for the services of industry, academic and other experts have now become the major category of expenditure reflecting the increasing volume and complexity of cases and situations that must be assessed within short time frames, particularly under the merger and other reviewable practices provisions of the Act.

Background

The Activity head is the Director of Investigation and Research (the Director), who has statutory responsibility for the administration and enforcement of the *Competition Act*. The Director reports to Parliament through the Minister concerning the administration and enforcement of the Act, and to the Deputy

Minister on matters of competition policy outside the enforcement of the Act, and relating to the administration of the resources of the Activity.

Performance Information and Resource Justification

Throughout this section, changes in reporting have been made pursuant to the mid-1990 review of certain aspects of the Activity by the Auditor General. The changes primarily relate to the Marketing Practices sub-activity and reflect more accurately the workload of the sub-activity in relation to complaints and examinations.

The results of the Activity fall into three categories:

- the enforcement and administration of the *Competition Act*;
- such other duties and responsibilities as have been and may be assigned to the Activity under its general mandate; and
- the general duties and responsibilities of an element of the public service.

A common element in all of these is the requirement to respond to demands for service from the various publics served by the Activity. Many such demands are received from the business community, legal counsel, consumers and academics. Included are complaints that the Act may have been contravened; requests for advanced ruling certificates (ARC) relating to proposed mergers; and requests for advisory opinions, general or specific information, and presentations of an educational nature. All such demands for service are responded to in a manner appropriate to their nature and circumstances. Related to the administration and provision of these services is the administration of the mandatory merger prenotification provisions.

Figure 17: Demands for Service - Activity Summary

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88 *
Complaints	17,050	16,639	15,439	13,846 *	14,255 *
Mergers					
- Advanced Ruling Certificates	100	100	87	70	40 **
- Pre notifications ***	120	120	110	92	65
Requests for Advisory Opinions	1,650	1,640	1,560	1,540	1,519
Requests for Information	28,000	27,923	25,500	26,224	23,436
Education & Media Requests	750	750	725	739	625
	47,670	47,172	43,421	42,511	39,940

* Data revised; now includes all complaints including those not within the scope of the *Act*; in Part III for 1990-91 only complaints falling within the *Act* were reported.
** Data presented in Part III of the 1990-91 Estimates has been revised to correct recording errors.
*** Prenotification provisions of the *Act* proclaimed July, 1987.

It is important to note that the various types of demand require different levels of resources to deal with on a per unit basis. The complexity of the issues to be dealt with under all provisions of the *Act* has increased substantially since passage of the *Competition Act* in June, 1986. The Act now provides for review of proposed merger transactions and application to the Competition Tribunal for all reviewable matters. The administration of these provisions, in addition to the ongoing administration of the criminal provisions of the legislation, has demanded a substantial reassignment of staff time. The experience of the last four years has shown that reviewable matters require substantial examination and analysis, including industry expertise. In addition, the various Constitutional and Charter challenges to many provisions of the legislation have meant that all examinations are more detailed in order to forestall new constitutional challenges.

Experience indicate that growth in the number of complaints occurs with each significant change in the economy. It is not possible to determine whether such growth is a direct result of improved public awareness of the legislation or a perceived increase in criminal activity or anti-competitive behaviour.

The current emphasis on promoting competitiveness and, the globalization of markets, have increased both the importance and complexity of the Activity's work. Competition policy is now a key instrument of government macroeconomic policy,

with a much higher public profile than in previous years. As a result, there are new demands for greater sophistication in enforcement analysis, provision of public information and input to related areas of government policy.

The three basic elements of the *Competition Act* are:

- criminal provisions which address competition-related offences ranging from conspiracies to deceptive marketing practices;

- non-criminal provisions which address the competitive effects of mergers, including those large mergers that require pre-notification to the Director; and reviewable practices such as abuse of dominant position, refusal to deal and tied selling; and

- authority to make representations before federal and provincial boards, commissions or other tribunals which carry on regulatory activities and have statutory responsibilities relating to the production, supply, acquisition or distribution of products (articles or services).

In administering these provisions, the Activity achieves the following results:

- business practices which contravene the criminal provisions are identified, investigated and dealt with using the most appropriate resolution mechanisms;

- business practices which would result in a substantial lessening of competition in a market are identified, analysed, and dealt with using the most appropriate resolution mechanisms;

- government regulatory agencies are made aware of the competition issues involved in and arising from the proposals being heard and determined by them.

Merger Review

The Merger Review sub-activity is responsible for the examination of all proposed merger transactions in Canada. The sub-activity administers the mandatory merger prenotification provisions requiring parties to a transaction that exceeds certain thresholds to provide the Director in advance with specific information. In addition, the sub-activity is responsible for the issuance of Advance Ruling Certificates (ARC) which exempt parties to a proposed merger from the requirement of prenotification. An ARC may be issued if the Director is satisfied that the proposed merger does not lessen competition substantially, and assures

parties that, on the basis of the information they provide to the Director, he will not challenge the transaction.

Figure 18 represents data relating to all aspects of the merger provisions of the *Act*.

Figure 18: Merger Reviews

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Merger Transactions in Canada *	1,125	1,125	1,180	1,053	1,082
Merger examinations commenced	245	245	219	191	146
Examinations concluded:					
- ARC's issued	90	90	72	59	26
- no issue	124	124	132	107	94
- monitoring only	16	16	13	10	7
- pre-closing restructuring	3	3	1	3	2
- post-closing restructuring	2	2	-	1	2
- concluded with consent order	3	3	3	-	-
- transactions abandoned	2	2	2	2	2
	240	240	223	182	133
Examinations ongoing at year-end	40	35	31	34	25
Applications before Tribunal	3	3	2	2	2
Concluded (in Year) **	3	3	3	2	-
Ongoing (at end of Year)	2	2	1	2	2

* Data compiled from published reports of acquisitions do not include proposed transactions and are for calendar years.

** Matters are counted under examinations concluded.

As this table shows, there has been a growing demand in all aspects of merger review. In September 1990 there were more transactions under review than at any time since the *Act* was passed in 1986. In addition, the size and complexity of mergers and consequently the resource cost of appropriate analysis has been growing generally as the globalization of markets continues. Staff knowledge and expertise can only be applied to industry sectors in which recent examinations have occurred. In many instances a proposed merger involves an industry in which the Activity has little or no specific expertise; consequently outside experts must be retained.

Projections for 1991-92 show no increase in examinations commenced or concluded over 1990-91. A number of issues are causing uncertainty with respect to merger activity, including the possibility of reduced economic growth which could affect the level of merger activity in the marketplace and the ongoing evolution of international markets. In addition, the parties to transactions are frequently not willing to proceed to the Competition Tribunal and the anticipated number of applications for consent orders has therefore not materialized. Issues arising out of proposed merger transactions are being dealt with through discussions between the parties and the Activity. This has required continuing focus on public information dissemination, so that the reasons for not proceeding to the Tribunal are known to, and understood by, affected sectors of the marketplace. In addition, the constitutional challenges to the existence of the Competition Tribunal may also impact on the sub-activity's results.

In previous public documents, the Activity stated that all known mergers are reviewed to determine whether they would substantially lessen competition. In mid-1990 it was suggested by the Auditor General that this statement is not appropriate, since it implies a full examination of all relevant aspects of each transaction. In practice, every known merger is quickly assessed on the basis of publicly-available information and in-house staff knowledge, experience and recent expertise, to determine whether there is any apparent competition issue. This initial staff recommendation is reviewed by management, and a determination made as to whether an examination should be commenced. Any decision to not proceed is appropriately documented.

Restraints to Competition

This sub-activity is responsible for the administration and enforcement of the criminal and reviewable provisions of the *Act*, excluding merger review and misleading advertising and deceptive marketing practices. Included are examinations in the resource, manufacturing and service sectors in relation to criminal offences such as conspiracy and bidrigging and reviewable matters, such as abuse of dominant position and refusal to deal.

Figure 19 presents data relating to the Restraints to Competition sub-activity.

Figure 19: Restraints to Competition: Criminal and Reviewable Practices

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Complaints	1,100	1,048	988	820	930
Preliminary Examinations Commenced	190	190	191	168 *	171 *
Examinations Completed	150	150	152	154	130
Formal Inquiries Commenced	20	20	17	16	21
Formal Inquiries Completed	17	17	11	47 *	30
Referrals to Attorney General	12	12	7	18	15
Proceedings Commenced **			11	7	18
Completed Cases **			16	23	21
Convictions			6	15	7
Prohibition Orders			3	1	4
Non-Convictions			7	7	10
Applications to Tribunal	2	2	2	1	-

* Data presented in Part III of the 1990-91 Estimates have been revised to correct recording errors.

** Forecasts not provided, since the Activity cannot control proceedings.

Results in the Restraints area are projected to continue at current levels while the number of complaints is expected to grow in keeping with past trends. However, current legal actions may cause noticeable shifts in activity. The reviewable practices provisions of the *Act* require adjudication by the Competition Tribunal. The year 1990 saw decisions in several major cases including NutraSweet (the first case under the abuse of dominant position provision of the *Competition Act*), and Chrysler (refusal to supply) which established major developments in Canadian competition law enforcement. However, 1990 also saw several challenges to the authority and composition of the Tribunal. Until these are resolved (including, if necessary, appeals to the Supreme Court) every application to the Tribunal may be subject to constitutional challenges. The sub-activity is continuing to conduct inquiries into matters under these provisions, and will continue to make applications to the Tribunal until prevented from doing so.

Activity under the criminal provisions continues in many areas. Again, legal challenges have had an impact on the most important criminal provision of the *Competition Act* - that dealing with conspiracies. In September 1990 the Trial Division of the Nova Scotia Supreme Court delivered a decision (Pharmacy Association of Nova Scotia) invalidating *section 45 of the Act*. This decision, although not binding on other jurisdictions, may lead to similar challenges in other cases.

In March, 1990 charges were laid against eight flour milling firms, under the conspiracy and bid-rigging provisions of the Act. The charges dealt with contracts for the purchase of flour by Supply and Services Canada, over a 12 year period (1975 to 1987). In December, 1990 the Ontario Court (General Division) imposed fines on four of the firms totalling $3.2 million - the largest total fine ever imposed by a Canadian court under the *Competition Act* - and including three individual fines of $1 million, the largest single fine for a single count ever assessed.

The increasing number of complaints and the possible delays resulting from court challenges, together with the current level of resources, may result in a backlog of cases at the examination or court stage and a subsequent reduction in matters completed.

Marketing Practices:

The Marketing Practices sub-activity is responsible for the administration and enforcement of the misleading advertising and deceptive marketing practices provisions of the Act. These provisions are criminal in nature and apply to all industry sectors in Canada. The sub-activity operates on a decentralized basis and has recently carried out a review of its mandate and organization structure. An action plan to effect improvements in program delivery will be developed late in 1990-91.

Late in 1990, a working group was created to make recommendations on reform of the misleading advertising provisions of the Act, following the release of the "Report on the Subject of Misleading Advertising" by the House Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs. Including representatives of business and advertising associations, consumer organizations and departmental staff, the group mandate includes the study of a non-criminal case adjudication process, remedial orders, interpretive rule-making and assurances of voluntary compliance. A reporting date early in 1991 was set.

Figure 20 presents data for the criminal provisions relating to marketing practices.

Figure 20: Marketing Practices

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Complaints outside Competition Act	1,050	1,025	1,003	983	950
Complaints relating to misleading advertising	14,900	14,566	13,448	12,043	12,375
Examinations Completed					
Investigations	819	815	848	1,049	989
Information Contacts	1,331	1,331	1,310	1,325	1,517
	2,150	2,146	2,158	2,374 *	2,506 *
Formal Inquiries Commenced	100	100	100	90	98
Formal Inquiries Completed	100	100	84	80	89
Referrals to Attorney General	80	90	56	75	83
Proceedings Commenced **			84	110	131
Completed Cases: **			76	125	129 *
Convictions			49	77	84
Prohibition Orders			5	3	2
Non-Convictions			22	45	44

* Data presented in Part III of the 1990-91 Estimates has been revised to correct recording errors.
** Forecasts not provided, since the Activity cannot control proceedings.

In order to deal with the constant increase in the number of public complaints and requests for information, the sub-activity has implemented a number of compliance strategies in recent years. Requests for information are responded to where possible with general information materials; major topical issues are publicly discussed through the quarterly Misleading Advertising Bulletin. A clear priority system for complaint handling is in place: the most serious issues and complaints with regional or national impact lead to investigative activity. Less serious matters, where there has been no apparent distortion of competition in a market, are dealt with through information contacts with the business concerned. These initiatives to reduce the enforcement cost are reflected in a decrease in the number of investigations completed. In addition, due to resource constraints, there has been a 3% increase in the number of cases which, while there appear to be contraventions of the *Act*, cannot be dealt with.

Cases under the misleading advertising and deceptive marketing practices provisions are growing in complexity. As a result the average time to complete an examination has increased by 31% since March of 1989. This is a principal reason for a decrease in the average number of examinations and inquiries per officer. The complexity also requires more legal services, and (where these services cannot be provided by the Attorney General) increased legal fees for outside counsel. There is also a continuing need for experts to provide analysis and advice. Finally, court judgements have made the enforcement process more difficult by expanding the scope of the due diligence defence available to the accused in these cases. Many investigations must now be conducted to anticipate this expanded defence and to gather additional evidence to counter it, with a consequent increase in staff time per investigation, and reduction in cases completed per officer.

During 1990-91 the Marketing Practices sub-activity closed its office in St. John's, Newfoundland, where there is insufficient demand to justify full-time services. The province will be served from the regional office in Dartmouth, N.S..

Economic & Regulatory Affairs

The principal focus of this sub-activity is the promotion and development of economic policy as it relates to competition law and international liaison with other competition authorities. The sub-activity is also the focal point of interventions before federal and provincial regulatory authorities, in which a range of options is available from the submission of written argument to full participation in the proceedings.

A key issue in the next decade will be ensuring that Canadian marketplace policies are aligned with international directions. To this end, the Activity is leading a departmental project which will focus on such issues as harmonizing economic policies to reduce or eliminate international and domestic barriers to trade and commerce; opportunities for Canada to influence the shaping of international rules (such as those under the *General Agreement on Tariffs and Trade*, and under the *Canada/U.S. Free Trade Agreement*); and harmonizing domestic and international standards.

The goal of promoting the international competitiveness of Canadian industries occupies an increasingly important place in the national economic agenda. Achieving this goal will require the maintenance of vigorous competition in the domestic marketplace. Fostering competition and competitiveness in the national economy also requires careful coordination of competition policy with other government policies impacting on the market system. Consequently, there is a growing demand for participation by the Activity in the development of a broad range of related government framework policies and legislation.

Recently, the Activity has been involved in the provision of input to government policy development in such diverse areas as: interdepartmental background work on the *Canadian Negotiations*; implementation of the *Canada/U.S. Free Trade Agreement*; the modernization of intellectual property legislation; and the review of government regulatory policies in the agriculture and telecommunications sectors. The Activity has also been active in the ongoing development of domestic air travel policies (which has a major international dimension), and continuing government policy development relating to financial markets and electronic payment systems. This has required extensive liaison with other government departments such as External Affairs, Industry, Science and Technology, Agriculture and Communications as well as other Activities of the Department.

In 1991-92, increasing activity is expected in this area. A major effort will be made to assess and refine the linkages between competition policy and other government macroeconomic policies in areas such as trade, industry, science and technology, agriculture, telecommunications and the environment. In addition, the Activity will continue to assist with competition policy-related aspects of intellectual property legislative modernization.

The intervention function has been constant since passage of the *Act* in 1986, although it represents a reduction from the period before the new *Act*. This decrease was required to ensure that adequate resources were available to enforce the other provisions. This has been achieved through a selective approach to the identification of intervention opportunities: emphasis is placed on those issues where there appears to be the greatest possible negative impact due to regulatory decisions on competition, in order to achieve maximum benefit from the resources that are applied to this sub-activity. Recent major issues have included a proposal for a national apple marketing board, and the work of the Royal Commission on National Passenger Transportation. The 1990-91 fiscal year included work in such areas as marketing boards, telecommunications and utilities.

Figure 21 presents data relating to the intervention authority of the *Act*.

Figure 21: Regulatory Interventions

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	1988-89	1987-88
Examination Commenced	17	17	15	23	14
Representations made:					
Federal Boards and Commissions	6	7	5	6	7
Provincial Boards and Commissions	6	5	5	3	9

The final element of the Economic and Regulatory Affairs' mandate is the representation of Canada's interests internationally. In recent years, the international aspects of trade and commerce have become increasingly prominent. Canada cannot afford to be isolated from these events. It also cannot hope to maintain its domestic and international markets by operating in the context of the Canadian corporate world, where the protection of Canadian interests takes place only within the authority of the Canadian legal system. Rather, the level of effort and involvement must be with the international government "community", involving a cooperative approach to the development of international agreements and conventions which will produce benefits for all concerned.

The Economic and Regulatory Affairs sub-activity maintains and develops international relations. Three times each year it attends meetings of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD): in addition to participating in the full Committee on Competition Policy the sub-activity participates in working parties on International Trade, Deregulation, International Cooperation and Intellectual Property. The Director of Investigation and Research is the 1990-91 Chairman of the latter group, and is also a member of the Executive Bureau of the full Committee. Information is widely exchanged; assistance is being given to less developed countries (for example, late in 1990-91 two officials from Kenya will receive several months of training in competition law and policy). Through the OECD the Activity expects to become involved with the evolution of markets in Eastern Europe.

The sub-activity also represents Canada at annual meetings of the Group of Experts on Restrictive Business Practices at the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD).

A program of bilateral meetings with senior United States anti-trust officials has commenced. These meetings seek to enhance cooperative enforcement and policy initiatives, and to facilitate the free exchange of information required for

effective implementation of the *Canada/U.S. Free Trade Agreement* and the harmonization of international enforcement activity.

The sub-activity will continue to provide support to government activity relating to the development of the *Canada/U.S. Free Trade Agreement*, particularly article 1907 on the replacement of anti-dumping measures. It will provide advice and support to the Canadian negotiating team dealing with the Uruguay round of discussions under *GATT*, and general advice on the development of Trade Related Investment Measures. After completing, in mid-1990, a report on the impact of Europe 1992 on competition policy, the sub-activity will continue to monitor developments and contribute as appropriate to the development of government economic policy.

Compliance Policy and Management Coordination

This sub-activity performs a wide range of functions essential to achieving Activity objectives, and necessary to ensure effective program management.

Promoting public understanding is an important area of focus for the Compliance Policy and Management Coordination sub-activity. Competition policy issues and the application of the *Competition Act* might otherwise be overlooked by or unknown to the key participants in the marketplace - businesses, employees and consumers. It is important that these players understand the decisions taken in the interest of stimulating, promoting or protecting competition as well as the effect of the legislation on their specific interests.

A wide range of activity is under way or planned in this regard. Since 1974 the quarterly Misleading Advertising Bulletin has provided the public with information about the misleading advertising and deceptive marketing practices provisions of the *Act*. Advice is a new publication started in mid-1990 relating to misleading advertising, to alert the business community to developments in the law and its enforcement, and in particular to alert the business community to new 'scams'. A lay person's guide to the *Competition Act* was published in 1990, providing a simple overview to the major provisions of the legis[illegible] The Activity will continue to accept wherever possible speaking engagements which permit the Director, directly or through senior managers, to comment on a wide range of issues to specifically interested audiences.

Draft Information Bulletins on Price Discrimination and Predatory Pricing were distributed to selected audiences in mid-1990 for review and comment. These topics were selected as the area where there are the most frequent public demands for information and thus the greatest immediate benefit from ensuring an informed public. Substantive responses and comments are to be reflected where possible in final policy decisions and publications planned for late 1990-91. The Activity has

also prepared comprehensive draft Merger Enforcement Guidelines which will present for the business and legal communities a full perspective of how the merger provisions of the *Act* are administered, and what information and analysis will be required for the Activity to properly and quickly assess the possible competition implications of merger transactions. The draft guidelines were released in early November 1990 for public comment and review. The final text of the guidelines, which will also serve as a working tool for Mergers sub-activity staff, will be published in late 1990-91.

Figure 22 presents data on the major public information activities.

Figure 22: Major Public Information Activities

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Published Speeches	10	10	10	14	12
Information Bulletins	2	3	1	2	-
Misleading Advertising Bulletin	4	4	4	4	4

In addition to various activities already described, the Activity performs functions as a component of a federal Department. This includes service to the public, the receipt and response to complaints and requests for information. It also includes responding to requests under the *Access to Information and Privacy Acts*, where the annual volume of public requests has grown from 9 in 1987-88 to 17 in 1989-90; and a projected 40 in 1990-91 (in the latter year, 19 had been received to the end of September).

A major priority area for the Activity is staff development. In 1990 almost 100 staff (representing 70% of enforcement staff) attended a one-week investigative training program. This will be complemented late in 1990 by the issuance of the first chapters of a new Manual for Officers, which will set out enforcement policies and procedures in a wide range of relevant subject areas. A second manual, designed to increase the efficiency of administrative and office procedures, was partially issued in 1989; further development is in abeyance as staff are redeployed to other work priorities.

In order to promote interest and excellence in industrial organization, the Activity created the T.D. MacDonald Chair in Industrial Economics. The Chair recognizes the contributions to modern Canadian competition law made by the late Mr. MacDonald, who was the first Director of Investigation and Research. This

initiative complements ongoing efforts to increase the economic analysis capabilities of the Activity through public service recruiting and staff development. In addition, commencing in the fall of 1990 the holder of the Chair will present to Activity staff a 45-hour training program on industrial organization. Activity participants will include staff whose formal education was in other disciplines such as law, and economists who seek to upgrade their knowledge and skills.

In 1990 the Activity received effective project approval for the COMPASS automation project. To be implemented over four years, this project is designed to improve the speed and efficiency of all aspects of Activity work. The COMPASS systems will be designed to support all work areas of the Activity, including litigation, document and data analysis, internal and external communications, and office automation. Applications will be developed to meet the requirements of all Activity staff, whatever their specific responsibilities.

Since passage of the *Competition Act* in 1986 the Activity has required supplementary funding annually, in order to meet its statutory work obligations. The additional resources have been primarily for the services of outside legal counsel, and experts required for case assessment and the provision of expert economic and market advice. Further, a significant number of cases must be postponed due to lack of operating funds and/or internal staff resources for investigation and assessment. To try to resolve the program difficulties that this causes, the Activity is carrying out a complete review of all aspects of its work and resource needs, to develop a long term program plan which will remove unacceptable differences between its statutory obligations and mandate, and the output levels that are feasible given resource availability. As part of this process, the Activity continues to review its organizational structure, particularly in relation to regional office representation, to ensure that scarce resources are allocated as efficiently as possible. The review will include an in-depth analysis of Activity complaint handling functions. Complaints are the primary stimulus to enforcement action, and represent an important element of service to the public. It is essential, however, that responding to complaints not preclude potentially more effective proactive enforcement processes. The Activity will continue to focus recruiting efforts on the government's affirmative action commitments. Major progress has been made in recent years in enhancing francophone and female participation.

There will be continuing development of internal management systems and procedures, to ensure effective responsibilities and accountabilities throughout.

Revenues/Deterrent Effects

The value of a successful prosecution is reflected not only in the sentence handed down against a particular offender, but also in the general deterrent effect for the

marketplace as a whole. A measure of this deterrent is the average level of fines imposed by the courts.

Figure 23: Results of Court Actions-Activity Total

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual * 1989-90	1988-89	1987-88
Total Convictions	**	**	55	92	91
Total Fines Levied ($000)	1,000	4,000 ***	1,823	3,842	1,347
Average Fine ($000)	**	**	33.1	41.8	14.8

* Data do not include matters under appeal.
** Forecasts not provided, since the Activity cannot control proceedings.
*** Includes record fines of $3.2 million imposed by the Ontario Court under the bid-rigging provision of the *Competition Act*.

Note: Revenue generated as displayed in Figure 33 (page 2-82) and total fines levied are dissimilar since fines levied are not necessarily paid in the fiscal year in which they are awarded. It should be noted that as cases have become more complex, fewer prosecutions have been commenced, more court challenges have occurred and the annual number of convictions has decreased significantly in 1989-90.

The 1986 legislative amendments increased the level of maximum fines in conspiracy cases to $10 million, and the Activity itself has attempted through comprehensive pre-sentencing submissions to increase the average fines awarded by the courts. However, each case must be decided on the evidence, and the Activity is not yet able to project substantial revenue increases based on cases decided to date. It is noteworthy, however, that the major increase in 1988-89 was largely due to two cases decided under the conspiracy and bid-rigging provisions, where the largest fines are possible.

In addition, the Activity is seeking to develop a number of cost recovery initiatives. Extensive review of all outputs of the Activity has not identified a large number of areas where cost recovery is possible: within a program founded on the application of criminal law sanctions, there are few services for which a clear benefit to specific portions of the public, which would make cost recovery appropriate, can be identified. This work should be completed in 1991-92. A major element of the developmental process will be consultation with those directly affected by the charges.

For detailed background, readers should consult Part III of the Estimates for 1990-91, in which the Activity set out in detail its duties, responsibilities and work elements, and described the operational processes of the various sub-activities.

Details of completed cases, and other information relating to the administration and enforcement of the *Act*, are included in the Annual Report of the Director of Investigation and Research, which is tabled in Parliament by the Minister, and in the quarterly Misleading Advertising Bulletin. Other relevant information is available in Information Bulletins issued by the Director.

D. Administration

Objective

To provide management and strategic direction; to support human resource and corporate development and to provide central administrative and some common services to the Department and other agencies of the Ministry; to fulfill the functions of Registrar General of Canada and enable the Assistant Deputy Registrar General to administer the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders.

Description

In addition to providing services to the Department, organizations within the Activity provide advice, guidance and support services to the agencies which make up the CCAC Ministry Portfolio.

The Activity is comprised of four sub-activities:

Program Management: includes the offices of the Minister and Deputy Minister, the Departmental Secretariat and Legal Services.

Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning: is comprised of the Personnel Directorate; the Strategic Planning and Corporate Services Branch; the Communications Branch and the Planning and Management Services Branch. The Bureau is responsible for providing advice to the department on its strategic objectives, direction and priorities; for analysis of international and national economic scenes and the Canadian marketplace; for federal/provincial relations; for ensuring an effective, integrated strategic planning process is in place, and a strategic plan is prepared for the department. It also ensures coherent, consistent policy-making in the department, and provides human resource management advice, planning and development. Corporate Policy and Strategic Planning also provides services to the department in communications, internal audit and program evaluation, as well as personnel services such as staffing, classification, compensation, counselling, training and development, staff relations, personnel information systems and departmental assignments, and is responsible for supporting government initiatives in official languages and employment equity.

Finance and Administration Directorate: provides financial, administrative and informatics policy, coordination and services, including the corporate level financial and operational planning and control coordination function. The Directorate is also responsible for providing records and library services, the management of information holdings and on behalf of the Minister in his role as Registrar General

of Canada, fulfilling the responsibilities under the Formal Documents regulations pursuant to the *Public Officers Act*, the *Seals Act* and other statutes.

Assistant Deputy Registrar General: administers the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders. In addition, the Assistant Deputy Registrar General provides guidance on Conflict of Interest matters to departments, agencies, other governments and individuals when requested.

Resource Summary

The Activity accounts for approximately 17% of the Department's 1991-92 budget. The two largest items of expenditure are personnel costs and professional and special services and represent respectively 65% and 11% of the Activity total.

Figure 24: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89 *	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management	2,790	48	3,113	48	2,800	47	2,734	50
Corporate Policy and Strategic Planning	10,210	138	10,269	138	9,855	140	9,355	141
Finance and Administration **	15,949	177	12,631	177	12,516	169	12,317	173
Assistant Deputy Registrar General	1,609	20	1,717	20	1,318	18	1,300	20
Postal Services Review Committee	-	-	-	-	2,488	22	578	4
	30,558	383	27,730	383	28,977	396	26,284	388
Revenue credited to the CRF ***	60		60		2,899		528	

* The data have been restated to reflect a departmental reorganization whereby the legislative review function was transferred to the Corporate Affairs Activity.

** Includes for 1990-91 nine person-years and $690,000 to handle the phase out of the Postal Services Review Committee, and for 1991-92, eight person-years and $3,000,000 to implement the Departmental Informatics Resourcing Strategy.

*** Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-82.

Explanation of Change: The financial requirements for 1991-92 are $2.8 million higher than the 1990-91 forecast expenditure. The net increase is mainly attributable to the establishment of a Departmental Informatics Resourcing Reserve to be allocated to all Activities as an investment to improve service delivery efficiency. See also Section I, Program Overview, page 2-14.

Performance Information and Resource Justification

An Informatics Resourcing Strategy was developed in 1990-91 to provide a corporate perspective for the multi-year allocation of extra funds to be managed by CCAC as an investment to improve program delivery efficiency through the orderly implementation of cost effective informatics projects. Fiscal year 1991-92 will be the first in a three to five year time-frame to implement this strategy. The three main objectives of this strategy are:

- Continued automation of program operations to serve program aims and objectives.

- Modernizing the personal working tools of employees to increase their ability to access and use information productively, and to enable them to apply knowledge in a modern environment.

- Managing information and applying technology for greater strategic corporate benefit and contribution to the mission of the Department.

Automation as presented in the Departmental Informatics Resourcing Strategy will not only play a major role in program delivery, but will be a critical factor in moving along a path of steady incremental improvement in areas such as the completion of past legislative and policy priorities; the acquisition of new skills; a more effective matching of skills and resources to demands; and providing a more satisfying workplace.

The strategic planning process has been revised so that the Bureau Heads are fully responsible for their strategic plans (strategic outlooks) with the Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning responsible for assessments of the government agenda, the public agenda and organizational health. Considerable effort was put into a broad-based effort, (the Vision and Strategies Exercise), which produced strategic documents in seven key areas.

With the creation of the Vision and Strategic Exercise and the shift of the Bureau mandate to focus on corporate policy and strategic planning issues, several of the specific initiatives (such as the employee survey, management framework and management model) were examined, but not implemented. However, the Personnel Directorate participated in a significant departmental initiative to identify challenges and opportunities to improve the effectiveness of the Department. The Personnel Directorate made commitments to change in the areas of human resource planning, training and development. Such activity resulted in specific action in 1990-91 in respect to integration of the human resources planning and strategic planning in the Department. A strategy was developed in respect to

orientation training for employees. The Departmental Assignment Program facilitated the matching of resources with job opportunities.

Program Evaluation and Internal Audit projects were more closely linked to corporate development initiatives aimed at better resource management. Phased evaluations were begun among others, in Bankruptcy and Corporations. Internal Audits were completed for functions such as micro-computers and capital expenditures.

In 1990-91 the Finance and Administration Directorate's emphasis was on the automation of common service functions in order to improve the efficiency of internal operations, to provide for more timely corporate information and to facilitate direct client interaction with the providers of information and services. This was achieved through automation in two major areas of the Directorate. These were the Materiel and Forms Management and the Principal Financial Systems.

Some specific targets for 1991-1992 include:

- In order to improve its overall effectiveness and productivity, the Finance and Administration Directorate will lead the implementation of the Department's corporate informatics and discretionary capital expenditure strategies.

- In response to the Government's new User Fee Initiative, the Finance Branch is developing a costing policy and a user fee policy. These policies are aimed at ensuring that the total cost of providing a service is determined beforehand and that all relevant factors are considered when a fee is established.

- In 1990-91 the Communications Branch undertook to develop a departmental communications policy and procedures document. This initiative is to be implemented in 1991-92 and will provide guidance to departmental managers and staff for the planning and execution of communications activities and ensure that the roles, responsibilities and accountabilities as set out in the Government Communications Policy are carried out in the Department.

- The Strategic Planning and Corporate Services Branch will focus to a greater extent on strategic issues by conducting selective research and improving its ability to identify emerging developments in the socio-economic environment and the Government's agenda that will affect CCAC. The Branch will continue to develop its role in the formulation of CCAC's corporate policy, in cooperation with other parts of the Department.

- Internal audits are planned for functions such as forms management, Electricity and Gas Accreditation Program and Part III of the Main Estimates.

- The focus of the Personnel Directorate will be to develop a departmental strategy and framework for the implementation of PS 2000 initiatives and to improve the representation of women and other Employment Equity target groups within the department. The Personnel Directorate will also continue to focus on staff development by providing opportunities for assignments, redeployment, and interchanges in addition to formal training. Finally, the Personnel Directorate will concentrate its efforts in ensuring that the 1990-91 performance review for employees of CCA is completed in a timely and comprehensive manner.

- Continued administration of the Conflict of Interest and Post-Employment Code by the Assistant Deputy Registrar General. Work will continue on the development of systems to cope with modified responsibilities and categories of clients.

- The Finance and Administration Directorate will pursue further automation of departmental financial and administrative systems including enhancements to the existing ones for better service delivery and increased staff empowerment through greater delegation of spending authority.

- In support of the Department's resourcing priority, the Finance Branch will lead a Task Force to review the Department's Resourcing Framework with a view to providing a guide on ways to measure and reduce the gap between the increasing demand for services the Department faces and supply of services it can provide with the restricted resources it is allocated.

2. Initiatives

In November 1989, the Prime Minister tabled in the House of Commons *Bill C-46, Members of the Senate and House of Commons Conflict of Interests Act*, which would provide for greater certainty in the reconciliation of the personal interests and duties of office of Members of the Senate and of the House of Commons, to establish a Conflict of Interests Commission and to make consequential amendments to other Acts.

Figures 25 and 26 show the ratio of overhead person-years and costs to the Program total.

Figure 25: Relationship of Administration (Program Support) Person-Years to Total Departmental Person-Years

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89 *
Departmental person-years	2,266	2,249	2,248	2,217
Program support person-years **	363	354	356	364
Percentage of total	16.0%	15.7%	15.8%	16.4%

Figure 26: Relationship of Administration (Program Support) Expenditures to Total Departmental Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89 *
Total departmental expenditures	179,225	176,860	177,892	163,741
Program support expenditures **	28,949 ***	25,323	25,171	24,406
Percentage of total	16.1%	14.3%	14.1%	14.9%

* The data have been restated to reflect a departmental reorganization whereby the legislative review function was transferred to the Corporate Affairs Activity.

** Administration person-years and expenditures excluding those in areas not considered as support to the Department e.g. the Office of the Assistant Deputy Registrar General and the Postal Services Review Committee.

*** The increase in program support person-years and expenditures is mainly attributable to the establishment of an Informatics Resourcing Reserve to provide a corporate perspective for the multi-year allocation of extra funds to be managed by CCAC as an investment to improve delivery efficiency. A Departmental Informatics Steering Committee will be charged with assisting the Executive Committee in ensuring that resources totalling eight person-years and $3 million allocated to the Department for all the Activities are invested in the highest return projects on the most time-effective basis.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 27: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Personnel				
Salaries and wages	**103,847**	97,576	97,884	85,105
Contributions to employee benefit plans	**16,089**	14,922	14,228	13,922
Other personnel costs	**347**	233	432	194
	120,283	112,731	112,544	99,221
Goods and services				
Transportation and communications	**9,210**	8,908	9,472	8,704
Information	**2,365**	2,366	2,713	2,835
Professional and special services	**13,437**	12,451	11,797	10,849
Rentals	**775**	968	895	669
Purchased repair and upkeep	**2,310**	1,722	2,575	2,889
Utilities, materials and supplies	**3,669**	3,415	4,311	3,337
Other subsidies and payments	**150**	191	480	555
	31,916	29,961	32,243	29,838
Total Operating	**152,199**	142,692	144,787	129,059
Capital	**25,210**	7,452	6,304	6,186
Transfer Payments				
Grants to various organizations working in the consumer interest	**600**	600	600	2,280
Contributions to various organizations working in the consumer interest	**1,216**	1,116	1,201	1,216
Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	**-**	25,000	25,000	25,000
Total Transfer Payments	**1,816**	26,716	26,801	28,496
	179,225	176,860	177,892	163,741

Note: The 1991-92 Estimates for Goods and Services and Capital include an amount of approximately $5.6 million for expenditure transactions which are internal to the government.

2. Personnel Requirements

Because of the vast array of functions it performs and their regional implications as well as its macroeconomics role, and notwithstanding its increasing efforts to use modern technology, Consumer and Corporate Affairs is a people-intensive organization. Personnel costs of $120.3 million (including statutory contributions to employee benefit plans) account for approximately 79% of budgetary costs, excluding capital, grants and contributions. The Department's operating cost per person-year is the lowest within the government for departments of comparable size.

Figure 28: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates * 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Consumer Affairs	1,007	993	974	964
Coporate Affairs and Legislative Policy	614	611	614	610
Competition Law and Policy	262	262	274	255
Administration	383	383	396 **	383
	2,266	2,249	2,258	2,217

* Further details on the difference between the 1991-92 Main Estimates and the 1990-91 Forecast are provided in Section I, Program Overview, page 2-14.

** Includes 22 person-years utilized for the establishment of the Postal Services Review Committee.

Figure 29: Details of Personnel Requirements

	Person-Years * Controlled by Treasury Board			Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
	Estimates 91-92	Forecast 90-91	Authorized ** 89-90		
Management	83	85	86	59,000 - 132,700	82,184
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	34	36	38	20,000 - 79,367	53,753
Scientific Regulation/Patent Examiner	205	191	190	17,478 - 63,825	51,874
Other	26	26	30	17,989 - 74,810	52,592
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	163	161	150	17,470 - 72,817	43,352
Commerce	122	120	117	17,637 - 72,787	56,940
Financial Administration	36	35	28	15,516 - 69,789	50,566
Personnel Administration	30	31	31	16,390 - 67,273	47,296
Program Administration	428	270	260	17,470 - 72,817	49,095
Other	74	64	58	16,292 - 73,032	48,523
Technical					
Primary Products Inspection	-	156	156	24,617 - 60,791	-
Technical Inspection	377	378	384	16,124 - 73,622	41,816
Other	20	17	18	16,124 - 73,716	38,767
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	462	467	474	16,504 - 40,509	27,660
Secretarial, Stenographic and Typing	133	149	169	16,356 - 40,768	28,299
Other	34	24	28	16,163 - 47,383	25,351
Operational	29	29	31	16,989 - 51,984	28,674
	2,256	2,239	2,248		

	Other Person-Years *			Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
	Estimates 91-92	Forecast 90-91	Authorized ** 89-90		
Senior Levels	3	3	3	42,500 - 158,800	100,733
Other	7	7	7	-	51,333
	10	10	10		

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1990. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

** Total person-years available for use in 1989-90.

3. Capital Expenditures

Capital Expenditures of $25.2 million represent approximately 14% of the Department's 1991-92 Main Estimates. Figure 30 provides a breakdown of capital expenditures by type of asset to be acquired.

Figure 30: Distribution of Capital Expenditures

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Acquisition of vehicles	**1,705**	1,590	1,305	1,456
Acquisition of technical equipment	**1,458**	1,349	957	1,240
Other capital requirements *	**22,047**	4,513	4,042	3,490
Total	**25,210**	7,452	6,304	6,186

* Includes mainly EDP equipment such as computers, software packages, peripherals and other electronic office systems equipment.

Figure 31: Presents the allocation of major capital project expenditures.

Figure 31: Details of Major Capital Projects

(thousands of dollars)	Previously Estimated	Currently Estimated	Forecast Expenditures to March 31, 1991	**Estimates 1991-92**	Future Years' Requirements
Canadian Patent Office Automation Project	N/A	76,606	1,752	**14,076**	60,778
Competition Policy Automated Support Systems	N/A	6,005	244	**3,563**	2,198
Total		82,611	1,996	**17,639**	62,976

4. Transfer Payments

Transfer Payments make up approximately 1% of the Department's 1991-92 Main Estimates. Figure 32 identifies the grants, contributions and other transfer payments for the Program.

Figure 32: Details of Grants and Contributions

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Grants				
Grants to various organizations working in the consumer interest	**600,000**	600,000	600,000	2,280,000
	600,000	600,000	600,000	2,280,000
Contributions				
Contributions to various organizations working in the consumer interest	**1,216,000**	1,116,000	1,201,048	1,215,786
	1,216,000	1,116,000	1,201,048	1,215,786
Other Transfer Payments				
Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine *	-	25,000,000	25,000,000	25,000,000
	-	25,000,000	25,000,000	25,000,000
	1,816,000	26,716,000	26,801,048	28,495,786

* The 1990-91 fiscal year was the last year in which CCAC made one of four annual payments of $25 million to the provinces for research and development relating to medicine. The distribution of the funds was controlled by the provincial governments.

5. Revenue

Figure 33 provides a listing of revenue generated by the Consumer and Corporate Affairs Program. This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 33: Revenue by Class

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Consumer Affairs				
Electricity and Gas inspection fees	3,000	6,000	5,696	4,915
Weights and Measures inspection fees	2,500	1,600	1,607	1,665
Consumer Products, Weights and Measures and hazardous products fines and miscellaneous revenue	450	450	524	488
Corporate Affairs and Legislative Policy				
Bankruptcy Act levies, receiver service fees, trustee licence fees and other bankruptcy revenue	6,010	5,981	4,300	5,205
Incorporation fees, annual return fees and miscellaneous corporate service fees	12,000	11,000	11,807	11,978
Patent application fees, patent agent fees, printed patent fees, searches and caveats	30,658	26,113	24,862	25,770
Trade mark application fees, advertisement fees, assignment, agent and registration fees and other trade mark revenue	14,701	14,138	13,603	13,148
Copyright and Industrial design fees	1,129	1,048	1,087	1,057
Lobbyists Registration Information Service fees	8	7	7	N/A
Competition Law and Policy				
Fines and forfeitures	1,000	4,000 *	1,126	2,896
Administration				
Miscellaneous	60	60	2,899 **	528
	71,516	70,397	67,518	67,650

* The 1990-91 forecast for the Competition Law and Policy Activity includes record fines of $3.2 million imposed by the Ontario Court following charges under the bid-rigging provision of the *Competition Act*.

** The actuals received by the Administration Activity include approximately $2,788,000 for refunds of previous years' expenditure, adjustment to prior years' Payable At Year End, and sundry items.

6. Review of Financial Performance by Sub-Activity

Figure 34: 1989-90 Financial Performance

	1989-90					
	Main Estimates		Actual		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Consumer Affairs						
Weights and Measures	15,912	299	15,773	288	139	11
Electricity and Gas	10,088	196	10,730	190	(642)	6
Consumer Products	13,736	266	14,416	260	(680)	6
Product Safety	6,554	98	6,539	98	15	-
Consumer Policy and Services	4,193	46	4,100	37	93	9
Administration	4,563	88	6,729	101	(2,166)	(13)
Operations	4,757	-	3,739	-	1,018	-
	59,803	993	62,026	974	(2,223)	19
Corporate Affairs and Legislative Policy						
Bankruptcy	8,532	135	9,554	137	(1,022)	(2)
Corporations	2,900	53	3,075	55	(175)	(2)
Intellectual Property						
Patents	39,673	264	42,777	266	(3,104)	(2)
Trade marks	4,306	82	5,272	94	(966)	(12)
Copyright and Industrial Design	622	13	850	14	(228)	(1)
Legislative Review	N/A	N/A	791	6	(791)	(6)
Lobbyists Registration	684	4	2,470	32	(1,786)	(28)
Administration	592	9	767	9	(175)	-
	57,309	560	65,556	613	(8,247)	(53)
Competition Law and Policy						
Merger Review	3,979	37	4,083	48	(104)	(11)
Restraints to Competition	5,864	80	5,980	77	(116)	3
Marketing Practices	3,828	70	4,788	71	(960)	(1)
Economic and Regulatory Affairs	2,109	31	1,803	29	306	2
Compliance Policy and Management Coordination	3,452	43	4,679	48	(1,227)	(5)
	19,232	261	21,333	273	(2,101)	(12)
Administration						
Program Management	2,638	40	2,800	39	(162)	1
Human Resource and Corporate Development	11,883	165	9,855	140	2,028	25
Finance and Administration	11,953	173	12,516	169	(563)	4
Assistant Deputy Registrar General	1,558	20	1,318	18	240	2
Postal Services Review Committee	3,838	18	2,488	22	1,350	(4)
	31,870	416	28,977	388	2,893	28
	168,214	2,230	177,892	2,248	(9,678)	(18)

Explanation of Change: The actual expenditures were 6% or $9.7 million higher than the 1989-90 Main Estimates. The additional expenditure was funded by statutory adjustments and Governor General's special warrants (see also Section I, Program Overview, page 2-17).

7. Net Cost of Program

The estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 35 provides other cost items, as well as projected revenue, which need to be taken into account to arrive at the estimated net cost of the Program.

Figure 35: Net Cost of Program for 1991-92

(thousands of dollars)	Main Estimates 1991-92	Add * Other Costs	Total Program Cost	Less ** Revenue	Estimated *** Net Program Cost	
					1991-92	1990-91
	179,225	19,714	198,939	71,516	**127,423**	122,963

* Other costs of $19,714,000 include the following:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	14,027
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat	4,215
• legal services received without charge from Justice Canada	1,074
• cheque issue and other accounting services received from Supply and Services Canada	228
• employer's portion of compensation payments paid by Labour Canada	170

** Figure 33 provides details on revenue (page 2-82).

*** Data relating to the 1990-91 Estimated Net Program Cost has been revised to include legal services received without charge, from Justice Canada for 1990-91.

8. Trust Funds

Unclaimed Dividends

Under *Section 154* of the *Bankruptcy Act*, the Superintendent is the depository for the funds which remained unclaimed by the creditors at the closing of the estate. At December 31, 1990, the active balance in this trust fund stood at $2,418,321.

Under *Section 138 and 139* of the *Winding-Up Act* the Minister is responsible for the administration of trust funds established pursuant to the Act to record amounts credited to the Receiver General pending distribution. At December 31, 1990, the balance of the fund stood at $692,157.

Undistributed Assets

Also under *Section 154* of the *Bankruptcy Act*, the Superintendent receives from trustees all funds which cannot be distributed to creditors. This situation occurs usually when the trustee receives relatively small amounts after he/she has made the distribution to creditors and a further distribution is not economically feasible. The funds so received are available, on request, to the creditors who are entitled thereto. At the end of December 1990 the active balance in this fund stood at $1,542,723.

TOPICAL INDEX

Chapter I

Agencies 4-8
Ministry Summary 8
Portfolio Overview 4
Portfolio Spending Plan 7

Chapter II

A
Activity Structure 19
Actual(s) 5, 14, 17, 29, 38, 39, 54, 72, 76-78, 80-83
Administration 71-76
Annual Report 70
Assistant Deputy Registrar General 71, 72, 75, 76
Automation 14, 18, 26, 40, 44, 45, 47, 48, 54, 68, 73-75, 80

B
Bankruptcy 9-11, 37-42, 52,
Bankruptcy Act 10, 40, 52, 85
Bulletins 25, 26, 53, 66, 67, 70
Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning 13, 20, 71, 73

C
Canada Business Corporations Act (CBCA) 9, 10, 43, 52
Canada/U.S. Free Trade Agreement 7, 8, 33, 63, 64, 66
Capital Expenditures 4, 5, 80
Competition Act 12, 53-57, 60-62, 66, 68, 69
Compliance Policy and Management Coordination 53, 66
Consumer Policy and Services 28, 29, 35
Consumer Policy Framework 6, 35
Consumer Products 28-30, 33, 34
Contributions 5, 35, 81
Copyright Act 25, 43, 49
Corporations 37-39, 42, 43, 52,
Costing Policy 74

D
Department of Consumer and Corporate Affairs Act 19
Director of Investigation and Research 20, 21, 54, 65, 67, 70

E
Economic and Regulatory Affairs 53, 54, 63
Electricity and Gas 8, 27-29, 31-33
Employee Benefit Plans 4, 5, 77
Estimated Net Program Cost 84
Estimates 4, 5, 14, 17, 29, 38, 39, 54, 72, 76-84
Expenditures 14, 17, 29, 38, 54, 72, 76-78, 80-83
External Factors 22, 23

F
Finance and Administration Directorate 71, 74, 75
Financial Performance 83
Financial Requirements 4, 14, 29, 38, 54, 72, 77
Financial Results 17
Forecast 14, 29, 38, 39, 54, 72, 76-82

G
General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) 9, 10, 66
Globalization 6, 22, 23, 25, 56, 58
Grants 4, 28, 35, 81

H
Hazardous Products Act 25, 34, 35
Highlights 6-14

I
Industrial Design 19, 37-39, 44, 46
Industrial Design Act 10, 43, 49
Informatics Resourcing Strategy 14, 45, 72, 73
Initiatives 23, 24
Integrated Circuit Topography Act 10, 25, 44, 46, 49
Intellectual Property 37, 38, 43-49, 51
Intellectual Property Improvement Bill 9, 10, 44, 51
International Harmonization 25, 41
International Market 11

L
Legislative Agenda 7, 10, 11, 24
Legislative Review 10, 25, 37, 38, 51
Lobbyists Registration Act 25, 50

M
Management Agenda 8, 10, 12, 13, 24
Management Imperatives 6, 22, 23
Mandate 19
Marketing Practices 53-55, 57, 59, 61-63
Marketplace Interaction 22
Merger Review 53, 54, 57-59

O
Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) 65
Organization Structure 20

P
Patent Act 6, 10, 18, 25, 39, 43, 45, 47, 48
Patent Cooperation Treaty (PCT) 39, ,47, 48
Patents 38, 39, 44, 46
Performance Information 29, 39, 55, 73
Person-Years 5, 14, 17, 21, 29, 38, 54, 72, 76, 78, 79
Personnel Requirements 78, 79
Planning Perspectives 22
Policy Agenda 6, 9, 11, 13, 24
Product Safety 7, 28, 29, 34, 35
Program Management 71, 72
Program Objective 19
Program Organization 19
Program Overview 6-26
Program Support 76
Public Accounts 5
Publications 25, 66

R
Recent Performance 6
Resource Justification 29, 39, 55, 73
Resource Summary 29, 38, 54, 72
Restraints to Competition 53, 54, 59, 60
Revenue 14, 17, 29, 39, 54, 69, 72, 82

S
Spending Authorities 4

T
Tax Rebate Discounting Act 25, 28, 35
Trademarks 37-39, 43-45, 48, 49
Trademarks Act 43
Transfer Payments 45, 46, 77, 81
Trust Funds 37, 85

U
United States 11, 41, 65
Update on previously reported initiatives 24-26

W
Weights and Measures 7, 8, 27, 29-31
Workplace Hazardous Materials Information System 28, 34
World Intellectual Property Organization (WIPO) 9, 51

Consommateurs et Sociétés Canada

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1992-III-9
ISBN 0-660-58304-5

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Consommateurs et Sociétés Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs plusieurs niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux chapitres. Le premier présente un aperçu du portefeuille, qui relève directement du ministre des Consommateurs et des Sociétés ou, par l'intermédiaire de celui-ci, du Parlement. Le second présente le plan de dépenses du Ministère.

Le chapitre 2 commence par les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics pour le Programme de Consommateurs et Sociétés Canada (CSC). Il se divise ensuite en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement récents. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats escomptés et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettent au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements précis dont il a besoin. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section II comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section III. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Aperçu du portefeuille 1-1

Consommateurs et Sociétés Canada 2-1

Aperçu du portefeuille

Plan de dépenses 1991-1992

Table des matières

Aperçu du portefeuille

A. Rôles et responsabilités du portefeuille 1-4

B. Plan de dépenses du portefeuille 1-8

Aperçu du portefeuille

A. Rôles et responsabilités du portefeuille

Consommateurs et Sociétés Canada

Consommateurs et Sociétés Canada (CSC) peut être considéré comme le "ministère du marché". Le Ministre est responsable de l'ensemble de la législation fédérale qui constitue le cadre juridique régissant les transactions effectuées sur le marché au Canada. Le mandat fondamental de CSC est de promouvoir le fonctionnement juste et efficace du marché au Canada, c'est-à-dire, surtout:

- établir et appliquer des règles et lignes directrices à l'égard de la conduite des entreprises;
- veiller à ce que les renseignements soient précis pour que les consommateurs puissent faire des choix éclairés;
- assurer et favoriser la concurrence entre les entreprises;
- élaborer, appliquer et faire respecter des normes commerciales en matière de biens et services;
- assurer la protection contre les dangers liés aux produits;
- encourager la divulgation et la diffusion des renseignements technologiques.

Consommateurs et Sociétés Canada est chargé de faire en sorte que le marché canadien soit sûr, ordonné et équitable pour les commerçants et les consommateurs, d'établir un cadre réglementaire pour que les entreprises se conduisent d'une façon disciplinée au pays, de faire respecter les règles qui régissent les pratiques commerciales, de s'assurer que les produits dangereux en soi sont identifiés et que ceux qui peuvent causer des blessures sont enlevés du marché et de permettre la divulgation et la diffusion des renseignements technologiques. En outre, en sa qualité de registraire général du Canada, le Ministre est le gardien du grand sceau du Canada, symbole de la souveraineté au Canada.

Six organismes autonomes et une société de la Couronne relèvent du Parlement par l'entremise du ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Organismes et sociétés de la Couronne

Tribunal de la concurrence: créé en 1986 aux termes de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*, adoptée en même temps que des modifications en profondeur apportées à la *Loi sur la concurrence* (auparavant la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*). Le Tribunal est une cour d'archives chargée d'entendre toutes les demandes présentées en vertu de la Partie VIII de la *Loi sur la concurrence*. Conformément à cette partie, le Tribunal peut accorder des recours en droit civil sur présentation d'une demande à cet effet par le Directeur des enquêtes et recherches et si le Tribunal juge qu'un fusionnement, un monopole ou une pratique commerciale donnée ont un caractère anticoncurrentiel dans des circonstances précises.

Commission du droit d'auteur: La Commission du droit d'auteur a été créée en 1989 aux termes des modifications apportées à la *Loi sur le droit d'auteur*, dont l'application relève de CSC. Cette commission remplace l'ancienne Commission d'appel du droit d'auteur et s'occupe d'une gamme plus vaste de questions que cette dernière. Elle a compétence pour approuver les tarifs de retransmission des signaux éloignés de radio et de télévision, les droits pour la présentation en public d'oeuvres musicales, pour régler les différends en matière de tarif entre les sociétés de gestion collective du droit d'auteur et les groupes d'utilisateurs, ainsi que pour délivrer des licences en vue de l'utilisation d'oeuvres publiées, s'il est impossible de retrouver les propriétaires des droits en question. À cette fin, la Commission doit assurer un juste équilibre entre les droits des propriétaires et les besoins des utilisateurs d'oeuvres protégées par le droit d'auteur. Elle est investie des pouvoirs, droits et privilèges d'une cour d'archives supérieure en ce qui concerne les questions relatives à son mandat.

Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services: Le Bureau est un organisme indépendant créé en juin 1990 aux termes de la *Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés*. Le Bureau n'a rien à voir avec l'application ou l'interprétation de la *Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*. Il a pour principal mandat de fournir aux consommateurs les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant leurs achats, tant avant qu'après l'entrée en vigueur de la *TPS* le 1er janvier 1991. Le Bureau entreprend des recherches sur les répercussions de la taxe sur le prix des produits et services de consommation et en publie les résultats; il reçoit les plaintes des consommateurs à ce sujet et mènera les enquêtes pertinentes et, enfin, il présentera régulièrement des rapports sur ses activités au gouverneur en conseil.

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses: Il s'agit d'un organisme indépendant chargé de rendre des décisions concernant les demandes de dérogation aux exigences de divulgation du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) présentées par des fournisseurs de matières industrielles dangereuses ou les employeurs qui les utilisent, parce que, selon eux, des renseignements commerciaux confidentiels seraient divulgués. Compte tenu des renseignements fournis par des toxicologues de Santé et Bien-être social Canada, le personnel du Conseil détermine en outre si les fiches signalétiques et les étiquettes pertinentes sont conformes aux dispositions de la *Loi sur les produits dangereux*, du *Code canadien du travail* ainsi que de diverses lois provinciales et territoriales concernant la santé et la sécurité au travail. Toute exemption autorisée est accordée pour une période de trois ans, après quoi le demandeur peut présenter une nouvelle demande. Les parties touchées ont le droit d'en appeler d'une décision ou d'un ordre de l'agent de contrôle à une commission d'appel tripartite et indépendante, établie dans la province où l'appel a été interjeté et placée sous l'autorité du Conseil. En outre, celui-ci est chargé de veiller à la sécurité des renseignements commerciaux confidentiels qu'il doit divulguer uniquement aux fins de l'administration et de l'application de la Loi ou, en cas d'urgence médicale, à des personnes qui sont tenues à la confidentialité. Le SIMDUT est un système national d'information établi pour fournir aux employés des renseignements sur les dangers que présente la manipulation de matières dangereuses au travail, et a force de loi en vertu des lois provinciales et fédérales en matière de santé et de sécurité au travail. Consommateurs et Sociétés Canada, Travail Canada et diverses organisations provinciales et territoriales chargées des questions de santé et de sécurité au travail veillent à l'application des exigences en matière de rapport dans leur sphère de compétence respective.

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés: créé le 7 décembre 1987 aux termes des modifications apportées à la *Loi sur les brevets*, dont l'application relève de CSC. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a pour mandat d'empêcher les titulaires de brevets d'exiger des prix excessifs pour les médicaments brevetés. Il lui incombe également de présenter chaque année un rapport au Parlement résumant les tendances en matière de fixation des prix dans l'industrie des médicaments, ainsi que les niveaux de recherche et de développement pharmaceutiques effectués par les titulaires de brevets au Canada.

Commission de révision des marchés publics: Cette commission est un organisme d'examen impartial constitué en vertu de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis* en janvier 1989. Elle permet aux fournisseurs tant canadiens qu'américains, de déposer des plaintes officielles lorsque ceux-ci ont des motifs de croire qu'ils ont été traités injustement au cours d'un processus d'appel d'offres ou d'examen des offres, ou encore de l'adjudication de marchés prévus

dans la Loi. Le rôle de la Commission consiste à recevoir les plaintes et à les régler rapidement.

Conseil canadien des normes: Le Conseil canadien des normes (CCN) a été créé en 1970 en vertu d'une loi du Parlement pour servir de lien entre le gouvernement et le milieu canadien des normes.

Le Conseil est une société de la Couronne dont les objectifs principaux sont de favoriser et de promouvoir la normalisation facultative dans les domaines ayant trait à la construction, à la fabrication, à la production, à la qualité, au rendement et à la sécurité des immeubles, des bâtiments, des articles et produits fabriqués et d'autres biens, non prévus expressément par la loi. Le CCN a pour mandat d'aider à faire progresser l'économie nationale, d'apporter des avantages au public, de protéger les consommateurs et de faciliter le commerce intérieur et international. En outre, le CCN représente le Canada à des activités internationales dans le domaine de la normalisation facultative. Le grand public du Canada et, plus précisément, l'industrie, les consommateurs et les organismes de réglementation sont les principaux bénéficiaires des activités du CCN.

De plus amples renseignements concernant les objectifs, les réalisations et la justification des ressources figurent à la Partie III du Budget des dépenses de chacun des organismes et dans le rapport annuel du Conseil des normes.

B. Plan de dépenses du portefeuille

Les crédits totaux de 203,0 millions de dollars du Budget des dépenses du portefeuille de Consommateurs et Sociétés Canada en 1991-1992. Un résumé est présenté au tableau 1.

Tableau 1: Crédits alloués par le gouvernement au portefeuille

(en milliers de dollars)	1991-1992 Budget des dépenses	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Prévu années-personnes 1990-1991	Utilisation années-personnes 1989-1990
Consommateurs et Sociétés	**179 225**	176 860	177 892	2 249	2 258
Tribunal de la concurrence	**1 816**	1 363	1 245	13	12
Commission du droit d'auteur	**1 072**	984	843	9	2
Bureau d'information aux consommateurs sur la taxe sur les produits et services	**7 338**	19 496	-	24	-
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	**1 789**	1 205	1 328	13	12
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	**4 146**	3 008	2 590	32	24
Commission de révision des marchés publics	**1 327**	1 277	1 067	11	8
Paiements au Conseil canadien des normes	**6 249**	6 003	7 564	*	*
Total du portefeuille	**202 962**	210 196	192 529	2 351	2 316

* Ces années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor.

Tableau 2: Sommaire du portefeuille (Extrait de la Partie II du budget des dépenses)

(en milliers de dollars)	Crédits	Budget principal 1991-1992	Crédits	Budget principal 1990-1991
Ministère des Consommateurs et des Sociétés				
Dépenses de fonctionnement *	1	137 926	1	153 422
Dépenses en capital	5	25 270	5	6 967
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	16 089	(S)	14 922
Total du Ministère		179 225		175 311
Tribunal de la concurrence				
Dépenses du Programme	10	1 718	10	1 770
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	98	(S)	88
Total de l'organisme		1 816		1 858
Commission du droit d'auteur				
Dépenses du Programme	15	982	15	989
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	90	(S)	90
Total de l'organisme		1 078		1 079
Bureau d'information aux consommateurs sur la taxe sur les produits et services				
Dépenses du Programme	20	7 114		-
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	224		-
Total de l'organisme		7 338		-
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matieres dangereuses				
Dépenses du Programme	25	1 676	20	1 687
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	113	(S)	108
Total de l'organisme		1 789		1 795
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetes				
Dépenses du Programme	30	3 835	25	2 829
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	311	(S)	241
Total de l'organisme		4 146		3 070
Commission de révision des marchés publics				
Dépenses du Programme	35	1 218	30	1 208
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	109	(S)	89
Total de l'organisme		1 327		1 297
Conseil canadien des normes				
Paiements au Conseil canadien des normes	40	6 249	35	5 646
Total de la société de la Couronne		6 249		5,646

* Les chiffres pour le Ministère figurent en détail dans les autorisations de dépenser à la page 2-4.

Consommateurs et Sociétés Canada

Plan de dépenses 1991-1992

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 2-4
B. Emploi des autorisations en 1989-1990 2-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent
   1. Points saillants 2-6
   2. Sommaires financiers 2-15
B. Données de base
   1. Introduction 2-21
   2. Mandat 2-21
   3. Objectif du Programme 2-21
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-22
C. Perspectives de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 2-24
   2. Initiatives 2-26
   3. État des initiatives déjà signalées 2-27

Section II
Analyse par activité

A. Consommation 2-30
B. Corporations et politique législative 2-41
C. Droit et politique de concurrence 2-59
D. Administration 2-79

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du programme
   1. Besoins financiers par article 2-86
   2. Besoins en personnel 2-87
   3. Dépenses en capital 2-89
   4. Paiements de transfert 2-90
   5. Recettes 2-91
   6. Examen des résultats financiers par sous-activité 2-92
   7. Coût net du Programme 2-93
   8. Fonds de fiducie 2-94
B. Index par sujet 2-95

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1991-1992	Budget principal 1990-1991
	Consommateurs et Sociétés		
1	Dépenses de fonctionnement	**137 875**	128 373
5	Dépenses en capital	**25 210**	6 967
(L)	Ministre des Consommateurs et des Sociétés - Traitement et allocation pour automobile	**51**	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**16 089**	14 922
-	Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	**- ***	25 000
	Total du Ministère	**179 225**	175 311

* Pour de plus amples renseignements, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-90.

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1991-1992
	Consommateurs et Sociétés	
1	Consommateurs et Sociétés - Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget et contributions	**137 875 000**
5	Consommateurs et Sociétés - Dépenses en capital	**25 210 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992					Budget principal 1990-1991
	Années-personnes autorisées *	Budgétaire			Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Consommation	1 007	61 396	5 144	1 816	**68,356**	63 592
Corporations et politique législative	613	41 563	14 872	-	**56,435**	63 191
Droit et politique de concurrence	261	20 143	3 733	-	**23,876**	19 784
Administration	375	29 097	1 461	-	**30,558**	28 744
	2 256	152 199	25 210	1 816	**179 225**	175 311
Années-personnes * autorisées en 1990-1991	2 202					

* Exclut la sous-ministre, le personnel exempté du ministre et les personnes nommées par le gouverneur en conseil, étant donné que ses années-personnes ne relèvent plus du Conseil du Trésor. Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 29, page 2-88.

B. Emploi des autorisations en 1989-1990 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi Réel
	Consommateurs et Sociétés			
1	Dépenses de fonctionnement	123 304 000	133 554 271	**132 018 326**
5	Dépenses en capital	5 634 000	6 316 000	**6 303 787**
(L)	Ministre des Consommateurs et de Sociétés - Traitement et allocation pour automobile	47 800	20 012	**20 012**
(L)	Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	25 000 000	25 000 000	**25 000 000**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 228 000	14 228 000	**14 228 000**
(L)	Remboursements des montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	322 418	**322 418**
	Total du Programme - Budgétaire	168 213 800	179 440 701	**177 892 543**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent

Aux fins de l'établissement des priorités pour l'ensemble du Ministère, il faut prendre pleinement conscience de la rapidité avec laquelle les changements se produisent. Dans ce contexte, l'objectif consiste à fixer les orientations et les priorités qui permettront à Consommateurs et Sociétés Canada (CSC) de profiter des possibilités connues et, à partir des résultats obtenus dans le passé, d'améliorer l'efficacité et la pertinence des activités du Ministère pour gérer le changement. Afin de favoriser son adaptation à la situation et aux besoins changeants du marché, CSC a amorcé un processus révisé de planification stratégique qui lui permettra de respecter ses priorités en matière de politique, de législation et de gestion pour la période de planification. Au cours des dix-huit derniers mois, CSC a procédé à une évaluation fondamentale, en profondeur, des facteurs qui influeront le plus sur la nature, l'efficacité et l'équité des services futurs. La dynamique de la mondialisation de l'économie, la nature changeante des intervenants du marché et leurs rapports, les obligations relatives à la fiscalité et à la gestion qu'imposent les restrictions, ainsi qu'un service au public amélioré sont des éléments que CSC doit cerner et sur lesquels le Ministère doit travailler. Le défi qui se pose est celui de poursuivre la mission du Ministère, de maintenir l'organisation en bonne santé et de miser sur les réussites antérieures.

1. Points saillants

Quatre activités - Consommation, Corporations et politique législative, Droit et politique de concurrence et Administration - concourent au mandat du Ministère. Les points saillants des plans pour 1991-1992 ainsi que le rendement récent suivent.

Consommation

Programme de politiques

- Une priorité importante est l'élaboration et la mise en oeuvre de mécanismes efficaces pour repérer, analyser et régler les nouveaux problèmes de consommation, par exemple en participant à l'élaboration d'un cadre global pour la protection des consommateurs. Un secrétariat indépendant a été créé au Ministère en vue d'élaborer un tel cadre, voir pages 2-39 et 2-40).

- Des efforts considérables ont été déployés, et continueront de l'être, en vue de répondre aux préoccupations des consommateurs au sujet des allégations de certains produits concernant l'environnement. En raison de la mise en marché de produits dont l'étiquette et la publicité contiennent des déclarations relatives à leur effet sur l'environnement, il faudra peut-être apporter des modifications d'ordre réglementaire à la législation concernant l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (voir page 2-37).

- L'activité de la Consommation s'efforcera de réduire le nombre des produits importés au Canada dont l'étiquetage, l'emballage et/ou la composition ne sont pas conformes aux lois qu'elle administre (voir pages 2-37 et 2-38).

- Les préoccupations concernant la sécurité des aliments continueront d'avoir une place prépondérante. L'intérêt accru des consommateurs pour les questions de nutrition et de diète santé se reflètent dans la préférence de plus en plus marquée pour les aliments «sains», «naturels», «frais», etc. Il devrait y avoir de plus en plus d'interdictions concernant les allégations, tant implicites qu'explicites, quant à l'effet des aliments sur la santé, ce qui pourrait ajouter à la charge de travail relative à la politique, à la réglementation et à l'inspection.

- En collaboration avec des représentants américains, l'activité concentrera ses efforts sur l'établissement d'exigences uniformes en matière de poids et mesures et s'efforcera de régler les problèmes d'intérêt commun. Cette collaboration accrue profite aux entreprises et aux consommateurs des deux pays et coincide avec les travaux découlant de l'*Accord de libre-échange Canada-États-Unis*.

- Les travaux d'inspection continueront d'être effectués de façon de plus en plus sélective et à être axés sur les graves problèmes de non conformité qui causent des pertes économiques, sur la sécurité des produits de même que sur la détection et la correction des pratiques frauduleuses.

Programme législatif

- L'activité poursuivra l'examen de la législation en vigueur afin d'établir un équilibre au niveau des responsabilités et de la réglementation entre les différents intervenants sur le marché, soit les consommateurs, les entreprises et les administrations publiques. La mise au point de sanctions non pénales en cas d'infractions aux lois régissant la protection des consommateurs sera envisagée.

- Par le biais de diverses stratégies, et en vue de rendre le marché plus sécuritaire, des alternatives efficaces à la réglementation ont été mises en

oeuvre. Ces alternatives mettent l'accent sur le «partage des responsabilités». Par exemple, des partenariats ont été créés avec les parties disposées à aider au règlement des problèmes de sécurité des produits et, en conséquence, des ententes ont été conclues concernant les marchettes (chariots d'enfant), les meubles rembourrés, les contenants en verre pour les boissons gazeuses (750 ml), les lits superposés et les chaises hautes (voir page 2-38).

- Parmi les lois relatives à la sécurité des produits qui seront passées en revue, il y a le *Règlement sur les lits d'enfant et berceaux* et le *Règlement sur les landaus et les poussettes*. Les propositions visant à modifier la portée du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ont fait l'objet d'un consensus à la suite d'une vaste consultation tripartite (syndicats, industrie et gouvernements) dans le cadre d'un examen des exclusions prévues dans la législation originale. En 1991-1992, un comité parlementaire passera en revue les exclusions actuelles et proposera d'autres modifications en vue de la révision du *Règlement sur les produits contrôlés* (voir page 2-38).

- L'activité s'occupera encore activement de mettre au point les spécifications régissant la conception des instrument de mesure et de pesage des Poids et Mesures ainsi que de l'Électricité et du Gaz. En outre, diverses modifications seront proposées à des règlements pris en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* ainsi que de la *Loi sur l'étiquetage des textiles* afin que la réglementation administrée par l'activité soit fondée sur les techniques et les innovations les plus récentes sur le marché.

- Compte tenu de l'*Accord de libre-échange Canada-État-Unis* et de l'internationalisation du commerce, l'activité passera en revue la législation qu'elle administre afin d'identifier et d'éliminer les obstacles techniques et réglementaires au commerce. Cette initiative se poursuivra dans les années 1990.

Programme de gestion

- L'activité continuera de veiller à ce que ses ressources soient gérées et utilisées le plus efficacement possible. Il poursuivra le processus d'harmonisation fonctionnelle des groupes et favorisera l'innovation. Des améliorations aux communications internes sont également prévues.

- La gestion et l'exécution des programmes de l'activité seront encore améliorées grâce au développement et à l'amélioration des systèmes d'information. Par exemple, la sous-activité des Poids et Mesures a lancé

récemment une nouvelle stratégie de conformité, fondée sur un système d'indicateurs, qui sert à déceler, à évaluer et à corriger les inéquités monétaires découlant de la mesure inexacte des produits et services.

- L'activité prévoit mettre en oeuvre un processus de coordination du suivi des questions fondé sur les renseignements disponibles sur le marché. Des réseaux constitués de divers intervenants du marché seront utilisés pour obtenir des renseignements sur toute une gamme de questions. À ce processus viendra s'ajouter une capacité analytique qui permettra d'élaborer des stratégies exposant les moyens de régler les problèmes afin d'améliorer l'équité sur le marché.

De plus amples renseignements sur l'activité de la Consommation figurent à la Section II, Analyse par activité, pages 2-30 à 2-40.

Corporations et politique législative

Programme de politiques

- Le Ministère continue d'appuyer les aspects du droit de propriété intellectuelle touchant au commerce dans le cadre des négociations de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)* et à participer aux travaux dans ce domaine. Si ces négociations donnent des résultats positifs, le degré de protection accordé à la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale sera accru, ce qui servirait les intérêts du Canada en matière d'exportation. Parmi les réalisations qui seront visées plus particulièrement, il y a l'accroissement de la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux, à la suite de l'amélioration des lois en matière de propriété intellectuelle (voir pages 2-56 et 2-57).

- Le Canada participera encore aux activités de l'*Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)* avec un calendrier chargé de réunions portant sur les *traités de l'OMPI*. Il contribuera notamment à l'établissement de traités sur l'Harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions, l'Harmonisation des législations protégeant les marques, d'un projet de loi modèle concernant le droit d'auteur, une réunion sur le Protocole relatif à la Convention de Berne, les appellations d'origine et la Protection contre la contrefaçon, ainsi que l'application des lois et le Règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle. Les initiatives de l'*OMPI* visent les nouvelles questions dans tous les domaines et favorisent l'accroissement de l'efficacité en matière de propriété intellectuelle au niveau international. Comme le Canada a signé nombre de

conventions de l'*OMPI*, il est très important qu'il participe à toutes les grandes négociations (voir pages 2-56 et 2-57).

- L'un des principes directeurs de la révision de la *Loi sur les sociétés par actions (LSA)*, qui a pour objectif de favoriser l'efficacité sur le marché, est l'harmonisation avec les lois provinciales et les lois régissant les entreprises dans d'autres pays. Des documents de discussion sont en préparation afin de solliciter les commentaires du milieu juridique et celui des affaires relativement à la révision de la *LSA* se rapportant aux transactions d'initiés, aux offres de prise de contrôle et aux pouvoirs d'enquête du Directeur (voir pages 2-47 et 2-48).

- Le Bureau du surintendant des faillites s'occupera de la question des faillites internationales (voir page 2-45).

- Le Comité consultatif de la propriété intellectuelle (CCPI) constitue encore un instrument de consultation efficace. Ses membres, de même que ceux des sous-groupes, ont été consultés au sujet du *Projet d'amélioration des lois en matière de propriété intellectuelle* (voir page 2-56).

- Il faut en arriver à un consensus au sujet de la portée de l'activité gouvernementale, c'est-à-dire à un nouveau consensus concernant ce que le gouvernement devrait faire et sur ce qui devrait être laissé aux intervenants du marché et à d'autres intervenants. Le projet portant sur les rôles et les responsabilités des intervenants du marché vise à préparer ce nouveau consensus en évaluant les rôles et les responsabilités des participants clés au marché et en examinant de nouvelles méthodes qui permettraient de créer un marché équitable et efficace (voir pages 2-25 et 2-57).

- Parmi les autres responsabilités de l'activité, il y a des projets de recherche visant à concentrer les ressources limitées dans les domaines qui nécessitent un travail considérable. Par exemple, en matière de propriété intellectuelle, des ressources importantes sont consacrées à la recherche relative à des questions touchant aux procédures dans le cadre des poursuites ainsi qu'à la protection des dessins industriels.

Programme législatif

- L'activité concentrera ses efforts sur la mise en oeuvre de modifications d'ordre législatif ou réglementaire qui s'imposent compte tenu des résultats de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)*. Les changements en question seront axés sur les *Aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC)* et seraient inclus dans un projet de loi plus général concernant la mise en oeuvre de l'accord.

- Dans le domaine de la propriété intellectuelle, la priorité sera accordée à un *Projet d'amélioration des lois en matière de propriété intellectuelle*, ainsi qu'à la phase II des *modifications proposées à la Loi sur le droit d'auteur*. De plus, l'activité continuera de moderniser les lois-cadres régissant le marché en procédant à un examen exhaustif de la *Loi sur la faillite* et de la *Loi sur les sociétés par actions (LSA)*. D'autres initiatives à caractère législatif pourraient inclure la *phase II des révisions à la Loi sur les brevets* et la révision de la *Loi sur les dessins industriels* (voir pages 2-56 et 2-57).

- L'activité procèdera à des modifications d'ordre administratif à la *LSA*.

- En outre, l'activité évaluera de nouvelles approches en matière de législation, comme dans le cas d'une *Loi corrective* et d'un *Projet de loi omnibus sur la productivité* (voir page 2-57).

- L'activité prévoit que la *Loi sur la faillite* sera révisée en 1991-1992. La Loi devrait permettre une modernisation du droit de la faillite qui constitue un cadre amélioré et moderne en matière d'insolvabilité (voir pages 2-44 et 2-45).

- La principale priorité législative de 1990-1991 a été respectée avec l'adoption de la *Loi sur les topographies de circuits intégrés* en juin 1990. Le *Projet de loi C-57* avait été déposé en décembre 1989 (voir pages 2-51 et 2-55).

Programme de gestion

- L'activité fait un effort marqué pour mettre au point d'autres façons de répondre aux nombreuses demandes de ressources qui lui sont adressées. La sous-activité de la Révision législative participe activement aux travaux du comité de direction du Ministère chargé de coordonner les aspects de cette priorité (voir pages 2-57 et 2-58).

- La sous-activité des faillites évaluera les diverses solutions qui permettraient à la direction de mieux contrôler les ressources nécessaires pour faire face aux exigences changeantes en ce qui concerne les opérations et le personnel compte tenu de l'augmentation de la charge de travail.

De plus amples renseignements sur l'activité des Corporations et de la politique législative figurent à la Section II, Analyse par activité, pages 2-41 à 2-58).

Droit et politique de concurrence

Programme de politiques

- Dans le cadre de consultations permanentes auprès des entreprises, des consommateurs et du milieu juridique, l'activité a mis l'accent sur la mise au point de matériel d'information conçu à la fois pour aider les entreprises à comprendre les lois dans le domaine de la concurrence et pour favoriser la mise en oeuvre uniforme du programme dans l'ensemble de l'activité (voir page 2-73).

- En août 1990, l'activité a créé le poste de haut conseiller en économie industrielle en mémoire de M. T.D. Macdonald, afin de susciter l'intérêt et de favoriser l'excellence dans l'organisation industrielle, le secteur de l'économique qui sert de fondement analytique aux lois en matière de concurrence (voir page 2-75).

- L'activité a organisé un atelier de recherche interministériel au début de 1990-1991 afin d'entreprendre un travail en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, tels que le Conseil économique du Canada et le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il s'agit d'un élément essentiel d'un travail continu visant à établir des liens efficaces entre la politique de concurrence et d'autres politiques macro-économiques du gouvernement (voir page 2-71).

- Conformément aux priorités du Ministère pour les trois prochaines années, l'activité dirigera un projet visant à faire en sorte que, dans la recherche de solutions typiquement canadiennes pour atteindre les objectifs économiques du pays, le Canada continue toujours de s'aligner sur les tendances du marché international et d'accroître sa compétitivité sur les marchés internationaux (voir page 2-71).

- Un programme de discussions bilatérales avec les États-Unis a été lancé dans le but de favoriser une consultation efficace et la coordination de l'activité d'exécution (voir page 2-73).

Programme législatif

- En décembre 1990, la Cour de l'Ontario a imposé des amendes sans précédent de 3,2 millions de dollars à quatre entreprises de meunerie qui ont été reconnues coupables d'infractions aux dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives au truquage des offres (voir page 2-68).

- L'augmentation prévue dans le nombre de demandes d'ordonnances

d'interdiction présentées au Tribunal de la concurrence dans certains cas de fusionnement ne s'est pas produite; les questions que posent, du point de vue de la concurrence, les fusionnements proposés sont réglées dans le cadre de discussions entre les parties et l'activité. Il avait aussi été prévu qu'une hausse importante serait enregistrée dans le nombre d'autres cas de pratiques examinables soumises au Tribunal de la concurrence. Bien que des affaires d'une grande importance aient été traitées et qu'elles aient créé un précédent dans l'application de la loi canadienne en matière de concurrence, l'autorité et la constitutionnalité du Tribunal ont été contestées devant les tribunaux. En conséquence, il pourrait être nécessaire de mettre au point des modifications à la *Loi sur la concurrence* et à la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* afin de régler les questions de fond soulevées, et pour permettre l'application de la loi comme l'avait prévu le Parlement (voir pages 2-66 et 2-67).

- D'autres secteurs de la législation font également l'objet de pressions. Ainsi, en septembre 1990, la Division de première instance de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a rendu un jugement infirmant les dispositions relatives aux complots (article 45), qui sont les principales dispositions pénales de la Loi. La décision finale de la Cour suprême du Canada à cet égard ne sera probablement pas connue avant le milieu de 1992; là encore, si la décision rendait les dispositions inconstitutionnelles, il faudrait vraisemblablement apporter de toute urgence des modifications à la loi (voir page 2-68).

Programme de gestion

- Le mandat, la charge de travail, les exigences des programmes et les niveaux de ressources de l'activité feront l'objet d'un examen détaillé dans le cadre d'une initiative générale du Ministère visant à trouver des solutions possibles à l'écart entre la charge de travail et les ressources disponibles (voir page 2-76).

- Au début de 1991, l'activité commencera à installer des systèmes de soutien opérationnel automatisés d'envergure après plus de deux ans de travaux de planification et de préparation. Ces systèmes, qui devraient être complètement installés en 1993-1994, sont conçus pour améliorer la productivité dans l'ensemble de l'activité (voir page 2-76).

- L'activité met au point plusieurs options de recouvrement des coûts. De vastes consultations publiques devront avoir lieu à la fin de 1990 et au début de 1991 avant que des propositions formelles puissent être présentées (voir pages 2-77 et 2-78).

- La formation du personnel demeure une priorité de l'activité. En 1990, près

de 100 employés ont suivi un cours de formation d'une semaine sur les enquêtes. Ce cours sera complété par la publication, vers la fin de 1990, des premiers chapitres de la version révisée d'un Manuel de l'agent détaillé. À compter de l'automne 1990, l'activité offrira un cours de formation interne sur l'organisation industrielle (voir page 2-75).

De plus amples renseignements sur l'activité du Droit et de la politique de concurrence figurent à la Section II, Analyse par activité, pages 2-59 à 2-78.

Administration

Programme de politiques

- La démarche Vision et Stratégies, lancée à l'automne de 1989, visait à trouver des moyens pour regénérer les activités du Ministère et les rendre pertinentes et utiles en ce qui concerne les affaires du marché. Cette initiative était axée sur l'approche adoptée par le Ministère relativement aux activités en matière de politique, de législation et de gestion. Maintenant, le Ministère a adopté un processus révisé de planification stratégique et établi les grandes orientations et politiques ainsi que les priorités en matière de politique, de législation et de gestion pour la période de 1991 à 1993.

- Le Bureau de la politique ministérielle et planification stratégique accordera une importance primordiale à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un processus de planification stratégique intégré, ainsi qu'au renforcement des fonctions de recherche stratégique, de politique ministérielle et de relations fédérales-provinciales. De plus, le Bureau déploiera des efforts pour adapter les fonctions de vérification interne et d'évaluation de programmes de manière à faciliter les fonctions de politique et de planification du Ministère.

Programme de gestion

- Dans le but de préparer le Ministère à faire face à l'avenir, trois secteurs de travail prioritaires seront établis dans le cadre du Programme de gestion. Premièrement, le Ministère entreprendra d'établir un régime de gestion fondé sur la confiance et l'imputabilité. Deuxièmement, relativement à la mise en oeuvre des ressources humaines, le Ministère accordera de plus en plus d'attention à la formation et au perfectionnement des employés. Troisièmement, il adaptera les ressources en fonction de la demande et éliminera les «écarts» (voir page 2-26).

- En 1990-1991, le Bureau de la politique ministérielle et planification stratégique a été créé au sein de l'activité, en réponse à la nécessité pour le Ministère de se préparer du point de vue stratégique à jouer un rôle plus

important sur le marché ainsi que dans les programmes d'intérêt public et gouvernemental (voir page 2-83).

- Parmi les récentes initiatives dans le domaine de la gestion des ressources humaines, notons la création du Programme d'affectations ministérielles, une stratégie de perfectionnement de la gestion et un cadre de reddition des comptes de la direction (voir page 2-83).

- L'automatisation des systèmes de soutien financier et administratif et l'amélioration des pratiques et des procédures de gestion se poursuivront en 1991-1992. Dans le cadre des efforts continus visant à améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes, le Ministère a élaboré une stratégie de financement pour l'informatique afin de contribuer à la mise en oeuvre structurée de projets informatiques rentables (voir page 2-81).

De plus amples renseignements sur l'activité de l'Administration figurent à la Section II, Analyse par activité, pages 2-79 à 2-85.

2. Sommaires financiers

Tableau 1: Besoins financiers pour 1991-1992

(en milliers de dollars)	**Budget dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel * 1988-1989
Consommation	**68 356**	63 976	62 026	56 922
Corporations et politique législative	**56 435**	65 427	65 556	61 010
Droit et politique de concurrence	**23 876**	19 727	21 333	19 525
Administration	**30 558**	27 730	28 977	26 284
	179 225	176 860	177 892	163 741
Recettes portées au crédit du Trésor **	**71 516**	70 397	67 518	67 650
Années-personnes ***:				
Contrôlées par CT	**2 256**	2 239	2 248	2 207
Autres	**10**	10	10	10
	2 266	2 249	2 258	2 217

* Les dépenses réelles de 1988-1989 ont été modifiées pour refléter une réorganisation ministérielle.

** Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-91.

*** Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 29, page 2-88.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1991-1992 sont supérieurs de 1,3 % ou 2,4 millions de dollars aux dépenses prévues pour 1990-1991 (ils comportent une augmentation nette de 17 années-personnes). Cette différence s'explique par les principaux postes suivants:

	(en millions de dollars)
• les ressources supplémentaires au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative pour l'approbation définitive du projet en vue de l'achèvement des phases II, III et IV du système automatisé du Bureau canadien des brevets;	12,0
• la hausse des traitements et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés attribuable à l'inflation et d'autres rajustements de frais au titre du personnel;	6,3
• les ressources supplémentaires pour l'approbation définitive du projet en vue de la mise au point de systèmes automatisés globaux (COMPASS) au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence;	3,3
• les ressources supplémentaires pour faire face à l'affectation pluriannuelle de crédits additionnels qui devront être gérés comme un investissement visant à accroître l'efficacité au niveau de l'exécution des programmes au moyen de la mise en oeuvre de projets informatiques rentables (hausse de huit années-personnes);	3,0
• le rajustement pour tenir compte partout au gouvernement des coupures budgétaires pour 1990-1991;	2,3
• les ressources supplémentaires au sein de l'activité de la Consommation pour la mise à jour du système d'inspection des aliments (hausse de 13 années-personnes);	1,5
• les ressources supplémentaires au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative pour l'approbation préliminaire des phases I et II du projet des Systèmes d'images et de données des corporations (SIMDOC);	0,3

(en millions de dollars)

- la prise en compte au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative de la fin du paiement de transfert annuel de 25 millions de dollars aux provinces pour la recherche et le développement concernant les médicaments; (25,0)

- la prise en compte de la suppression de la taxe de vente fédérale (TVF) en raison de la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services (TPS); (1,1)

- divers autres postes (incluant un blocage de quatre années-personnes pour Défi 90 et le Programme coopératif). (0,2)

Explication des prévisions pour 1990-1991: Les prévisions pour 1990-1991, qui sont fondées sur les renseignements connus au 30 novembre 1990, sont supérieures de 1,6 millions de dollars et de 37 années-personnes à celles du Budget des dépenses principal de 1990-1991, qui s'élevaient à 175.3 millions de dollars et 2,212 années-personnes (Autorisations de dépenser, page 2-4). L'écart est attribuable :

(en millions de dollars)

- aux ressources supplémentaires figurant dans le Budget des dépenses supplémentaire "B" pour 1990-1991:

  - la prise en compte des ressources supplémentaires au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative pour l'approbation définitive du projet en vue de l'achèvement des phases II, III et IV du système automatisé du Bureau canadien des brevets (hausse de 13 années-personnes); 1,8

  - la prise en compte des ressources supplémentaires au sein de l'activité de la Consommation pour la mise à jour du système d'inspection des aliments (hausse de 16 années-personnes); 1,6

(en millions de dollars)

- l'augmentation des fonds de F&E pour faire face à l'accroissement de la charge de travail au Bureau du surintendant des faillites (hausse de cinq années-personnes); 1,1

- les ressources supplémentaires au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative pour l'approbation préliminaire du projet des Systèmes d'images et de données des corporations (SIMDOC); 0,3

- la prise en compte des ressources supplémentaires pour l'approbation définitive du projet en vue de la mise au point de systèmes automatisés globaux (COMPASS) au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence; 0,3

- la prise en compte des ressources additionnelles au sein de l'activité de l'Administration pour fournir des services de soutien au Bureau d'information des consommateurs concernant la TPS et à d'autres petits organismes relevant du Ministre (hausse de trois années-personnes); 0,2

- la prise en compte du transfert des ressources consacrées à l'élimination progressive du Comité de réexamen du service postal pour compenser les besoins supplémentaires du Bureau du surintendant des faillites et pour les services de soutien offerts au Bureau d'information des consommateurs concernant la TPS et à d'autres petits organismes relevant du Ministre; (1,0)

- le rajustement pour tenir compte partout au gouvernement des coupures budgétaires. (2,3)

- l'établissemet d'une affectation bloquée pour tenir compte de la suppression, au cours du dernier trimestre, de la suppression de la taxe de vente fédérale (TVF) en raison de la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services (TPS) proposée. (0,4)

Tableau 2: Résultats financiers pour 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990			
	Budget principal	Total disponible	Réel	Différence
Consommation	39 803	62 081	62 026	55
Corporations et politique législative	57 309	65 630	65 556	74
Droit et politique de concurrence	19 232	21 439	21 333	106
Administration *	31 870	30 291	28 977	1 314
	168 214	179 441	177 892	1 549
Recettes portées au crédit du Trésor	63 005	-	67 518	4 513
Années-personnes **:				
Contrôlées par CT	2 230	2 244	2 248	(4)
Autres	10	10	10	-
	2 240	2 254	2 258	(4)

* Y compris les ressources pour le fonctionnement et l'entretien du Comité de réexamen du service postal.

** Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 29, page 2-88.

Explication de la différence: La différence de 1,5 millions de dollars entre les dépenses réelles de 1989-1990 et le total disponible est en grande partie attribuable à l'excédent des besoins en espèces nécessaires pour le traitement des pièces de journal pour les derniers rajustements aux salaires et à un excédent du Comité de réexamen du service postal (CRSP), étant donné que la loi créant le CRSP n'a jamais été adoptée, que les réunions prévues pour les consultations publiques n'ont jamais eu lieu et que les contrats ont été annulés. En outre, l'établissement de neuf bureaux de service aux consommateurs à l'échelle du Canada au cours de la même année ont donné lieu à l'utilisation de quatre années personnes de trop au CRSP.

La différence de 4,5 millions enregistrée dans les recettes est principalement attribuable à des articles divers tels que le recouvrement des dépenses du CRSP auprès de la Société canadienne des postes et des rajustements aux comptes à payer à la fin de l'exercice.

Après la préparation du Budget des dépenses principal de 1989-1990,

l'affectation initiale a été augmentée de 11,2 millions de dollars et de 14 années-personnes grâce à des modifications aux montants statutaires et à des mandats spéciaux du Gouverneur général en raison surtout:

	(en millions de dollars)
• des ressources supplémentaires nécessaires pour compléter les traitements et les salaires attribuables principalement aux règlements des conventions de l'Alliance de la Fonction publique du Canada;	6,1
• des ressources supplémentaires au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative pour les activités de la phase I du projet d'automatisation des brevets du Bureau des brevets, pour la mise en oeuvre de diverses dispositions de la version modifiée de la *Loi sur les brevets* et pour le traitement de l'arriéré des brevets (hausse de 16 années-personnes);	3,3
• des ressources supplémentaires pour les honoraires juridiques et professionnels au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence ainsi que pour les arrangements du Ministère concernant la sécurité;	1,0
• des ressources supplémentaires pour le projet informatique de COMPASS en vue de mettre au point les prototypes et les caractéristiques fonctionnelles nécessaires ainsi qu'un plan détaillé de mise en oeuvre aux fins des systèmes automatisés d'exploitation et de soutien de l'activité du Droit et de la politique de concurrence;	0,4
• de la planification initiale en vue de l'établissement d'un organisme spécial, temporaire et indépendant, soit le Bureau d'information des consommateurs concernant la taxe sur les produits et services (hausse de deux années-personnes);	0,2
• d'autres initiatives (y compris le blocage de quatre années-personnes pour Défi 89 et le Programme coopératif).	0,2

Des détails par sous-activité figurent à la Section III, Renseignements supplémentaires, page 2-92.

B. Données de base

1. Introduction

Consommateurs et Sociétés Canada a été créé en 1967 afin de favoriser une économie de marché plus efficace et efficiente grâce à la fusion, dans un même ministère, de divers programmes fédéraux qui fournissent le cadre réglementaire de la vie commerciale au Canada. De plus, le Ministre est chargé, à titre de registraire général du Canada, de délivrer et d'enregistrer les documents officiels au nom du gouvernement du Canada.

Consommateurs et Sociétés Canada est l'un des quatre ministères à vocation macro-économique du gouvernement: les trois autres sont ceux de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, des Affaires extérieures et des Finances. Ses projets complètent d'autres programmes fédéraux, en particulier ceux de l'Agriculture, des Communications, des Affaires extérieures, de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Travail, des Transports, des Pêches et Océans, d'Investissement Canada, des Finances et de la Justice.

2. Mandat

Les fonctions prévues par la *Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés* (L.R.C. 1985, ch. C-37) sont liées à la consommation, aux corporations, au droit et à la politique de concurrence, aux faillites et à l'insolvabilité, aux brevets, aux marques de commerce, au droit d'auteur, aux dessins industriels, aux normes des produits de consommation, à la métrologie légale ainsi qu'aux responsabilités du registraire général du Canada. Aux termes de la *Loi constitutionnelle*, bon nombre de ces responsabilités relèvent exclusivement de la compétence fédérale.

Le Ministère est chargé d'appliquer une multitude de lois du Parlement visant le cadre juridique du marché. Selon la *Gazette du Canada*, le Ministre a la responsabilité partagée ou exclusive à l'égard de plus de *70 lois et règlements* appliqués en totalité ou en partie par Consommateurs et Sociétés Canada. De plus, CSC doit apporter les changements à la réglementation approuvés dans les projets de réglementation annuels.

3. Objectif du Programme

L'objectif de Consommateurs et Sociétés Canada est de "promouvoir le déroulement équitable et efficace des opérations sur le marché canadien".

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité: Le Programme de Consommateurs et Sociétés comprend quatre activités, dont trois se situent au niveau opérationnel et comportent des sous-objectifs particuliers. La quatrième est chargée de l'administration du Ministère, y compris de la prestation de services communs à l'appui des activités opérationnelles. Chaque activité est divisée, s'il y a lieu, en sous-activités d'après les fonctions propres du Ministère.

Organisation: À l'exception de l'Administration, chaque activité est dirigée par un chef qui relève directement de la sous-ministre. En outre, dans le cas de l'activité du Droit et de la politique de concurrence, le chef de l'activité est le Directeur des enquêtes et recherches, qui rend compte annuellement des questions relatives à la *Loi sur la concurrence* au Parlement par l'intermédiaire du Ministre, conformément à la Loi. En plus de ses responsabilités ministérielles générales, la sous-ministre s'occupe également de l'activité de l'Administration, dont les chefs relèvent directement d'elle.

L'activité de l'Administration regroupe les services centraux des finances, de l'administration et de la gestion de l'information. Elle s'occupe également de l'enregistrement, car le Ministre agit comme registraire général du Canada. Le Secrétariat du Ministère assure des services de soutien à la sous-ministre et au Ministère et facilite leurs rapports avec le Ministre et les comités parlementaires. Il est également chargé d'appliquer la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par suite de la restructuration qui a eu lieu au sein de l'activité de l'Administration en 1990-1991, le Bureau du perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation a été aboli et remplacé par le Bureau de la politique ministérielle et planification stratégique qui témoigne de la nécessité, pour le Ministère, de se préparer du point de vue stratégique à jouer un rôle plus important sur le marché ainsi que dans le cadre des programmes d'intérêt public et gouvernementaux.

Le siège social du ministère des Consommateurs et des Sociétés se trouve dans la région d'Ottawa-Hull. Le programme est exécuté par le siège social et par des bureaux locaux situés dans cinq régions géographiques.

Le tableau 3 présente un aperçu de la structure par activité et de l'organisation.

Tableau 3: Ressources par organisation et activité en 1991-1992 (en milliers de dollars)

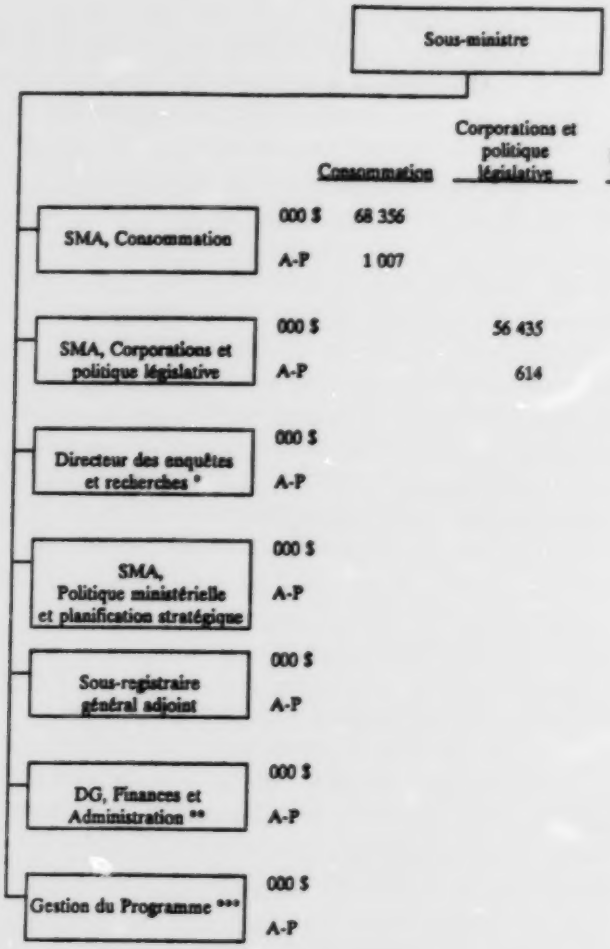

		Consommation	Corporations et politique législative	Droit et politique de concurrence	Administration	Total
SMA, Consommation	000 $	68 356				68 356
	A-P	1 007				1 007
SMA, Corporations et politique législative	000 $		56 435			56 435
	A-P		614			614
Directeur des enquêtes et recherches *	000 $			23 876		23 876
	A-P			262		262
SMA, Politique ministérielle et planification stratégique	000 $				10 210	10 210
	A-P				138	138
Sous-registraire général adjoint	000 $				1 609	1 609
	A-P				20	20
DG, Finances et Administration **	000 $				15 949	15 949
	A-P				177	177
Gestion du Programme ***	000 $				2 790	2 790
	A-P				48	48
Total des dépenses		68 356	56 435	23 876	30 558	179 225
Total des années-personnes		1 007	614	262	383	2 266
Total des recettes portées au crédit du Trésor		5 950	64 506	1 000	60	71 516

* Le chef de l'activité est le Directeur des enquêtes et recherches qui rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du Ministre, des questions liées à la *Loi sur la concurrence*.

** Comprend huit années-personnes et 3 millions de dollars pour la mise en oeuvre d'une réserve ministérielle pour le financement de projets informatiques qui seront affectés aux activités afin d'en améliorer l'efficacité.

*** Comprend le cabinet du Ministre et celui du Sous-ministre, le Secrétariat du Ministère et les Services juridiques.

C. Perspectives de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Consommateurs et Sociétés Canada (CSC) est l'un des quatre ministères fédéraux à vocation économique qui veillent à l'expansion et à la santé de l'économie du pays. Ces ministères ont pour objectif commun l'amélioration constante du niveau de vie des Canadiens. CSC contribue à cet objectif en mettant au point et en administrant les lois et les politiques qui constituent le cadre nécessaire au fonctionnement équitable et efficace du marché.

Depuis la création du Ministère en 1968, de nombreux changements sont survenus sur le marché canadien. Nombre d'initiatives ont été entreprises dans l'intervalle pour maintenir la pertinence et l'efficacité du Ministère, mais au cours des dix-huit derniers mois, CSC a procédé à une évaluation fondamentale et en profondeur des facteurs qui influeront le plus vraisemblablement sur la nature, l'efficacité et l'équité de ses services futurs. Ces facteurs sont notamment les suivants: la dynamique de la mondialisation des marchés, la nature changeante des intervenants du marché et de leurs rapports, les obligations en matière de fiscalité et de gestion qui découlent des restrictions et de l'amélioration du service au public.

Mondialisation

On ne peut faire abstraction de la dynamique de la mondialisation. Il est impossible, pour le marché et pour CSC de décider de ne pas tenir compte de ce phénomène. Le Ministère et le gouvernement fédéral doivent absolument veiller à ce que toutes les initiatives permettent d'atteindre les objectifs et de respecter les priorités du Canada tout en tenant compte des obligations internationales du pays et des orientations internationales visant à libéraliser les échanges commerciaux.

L'intérêt que CSC porte à la mondialisation reflète d'une part ses responsabilités en ce qui a trait aux normes et à l'ensemble de lois et règlements utilisés pour appliquer les règles sur le marché et façonner les comportements (équité). D'autre part, cet intérêt est rattaché à la responsabilité qui lui incombe de favoriser l'établissement de l'environnement le moins restrictif et le plus concurrentiel possible de sorte que les entreprises aient accès aux débouchés économiques au Canada et à l'étranger (efficacité).

Interaction au sein du marché

Les principales sphères de responsabilité fondamentales de CSC en matière de politique portent sur deux secteurs d'activité: la consommation et la gestion du marché. En ce qui concerne la consommation, les lois et les règlements du

Ministère sont à peu près les mêmes qu'au moment de sa création. Au cours des quelque vingt années qui se sont écoulées, la nature du consommateur et des intérêts ont changé: la composition ethnique de la société canadienne s'est modifiée; la structure des âges a changé elle aussi, la mondialisation de l'économie et l'interdépendance internationale ont modifié irrévocablement les moyens d'obtenir des biens et des services, la nature de ceux-ci et les attentes des consommateurs.

L'efficacité du Ministère est fonction à la fois des méthodes utilisées pour offrir les services et de la nature des services proprement dits. Le service et le moyen employé pour l'offrir doivent contribuer à l'équité et à l'efficacité du marché. L'examen des rôles et des responsabilités des intervenants du marché s'impose ainsi que la recherche d'un équilibre entre leurs obligations. Dans une large mesure, la nécessité d'évaluer à nouveau les rôles et les responsabilités respectifs des intervenants témoigne de la prise de conscience de l'impossibilité pour le gouvernement, l'entreprise ou les consommateurs d'agir unilatéralement pour atteindre les objectifs et veiller sur les intérêts communs. De plus, le contexte en fonction duquel l'interaction se produit évolue et se caractérise de plus en plus par les préoccupations communes, les restrictions et l'incertitude:

- de plus en plus, les entreprises et les consommateurs défendent leurs intérêts concernant un point à la fois. Le gouvernement est appelé à imposer moins de restrictions sur la vente de produits et l'accès à ceux-ci et, parallèlement, à offrir une protection accrue contre les supposées pratiques déloyales en matière de concurrence et contre les menaces à la santé et à la sécurité;

- en règle générale, les gouvernements font continuellement face à des restrictions financières, à des pressions internationales pour susciter le respect de pratiques commerciales moins restrictives et à l'attitude du public qui exige des attitudes non interventionnistes. Toutefois, ils doivent aussi composer avec des pressions opposées au Canada en ce qui a trait à la protection et à la sécurité économique;

- le contexte constitutionnel peut rendre nécessaire une réévaluation des rôles respectifs des gouvernements au Canada par rapport à l'élaboration et à l'application d'une politique relative au marché.

Obligations en matière de fiscalité et de gestion

La demande de services augmentera, mais non les ressources. Au bout du compte, essayer de faire face à la situation en imposant une charge plus lourde au personnel n'est pas à l'avantage de CSC ni de ses clients.

Le programme Fonction publique 2000 aura vraisemblablement pour effet

une délégation accrue d'une quantité importante de pouvoirs et d'attributions relatives aux ressources humaines et financières qui relèvent actuellement des organismes centraux. Prendre conscience de la nécessité d'éliminer le contrôle trop restrictif et trop centralisé est une étape importante vers l'amélioration du service.

2. Initiatives

Les facteurs externes déjà mentionnés ont présidé au choix de secteurs de travail prioritaires pour les trois prochaines années. L'accent sera mis sur la gestion du changement dans le cadre de trois programmes distincts:

Programme de politiques

- une évaluation de la pertinence du cadre de politiques en matière de consommation à CSC en vue de la gestion future du programme de la consommation;
- un examen des politiques du marché canadien afin de nous assurer qu'elles s'alignent sur les politiques internationales;
- une évaluation des rôles et des responsabilités des intervenants du marché, ainsi que des autres solutions aux problèmes du marché.

Programme législatif

- la mise à jour continue des lois-cadres du marché;
- une évaluation des nouvelles méthodes d'élaboration et de mise en oeuvre des lois.

Programme de gestion

- la gestion du changement par la confiance et l'imputabilité;
- le perfectionnement des ressources humaines, afin de garantir que les employés de CSC soient prêts à relever les défis que pose la mission du Ministère, et l'aide aux employés afin de leur permettre de réaliser leur plein potentiel;
- le redressement des ressources selon les demandes et l'élimination des «écarts».

3. États des initiatives déjà signalées

Les paragraphes qui suivent contiennent des renseignements sur les réalisations et l'orientation du Ministère.

- Grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies innovatrices en matière de conformité, l'activité de la Consommation a pu s'acquitter de ses responsabilités d'ordre réglementaire dans le contexte d'un marché en évolution et en expansion. Pour ce faire, l'activité a participé à la formation du personnel de l'industrie, utilisé des moyens automatisés pour faciliter certaines opérations et concentré les ressources dans les secteurs problèmes ou à haut risque.

- En 1990, l'activité de la Consommation a participé à la mise au point continue d'un nouveau cadre pour la protection des consommateurs. Cette initiative se poursuivra en 1991-1992.

- La sous-activité de la Révision législative continue de participer, au niveau international, aux négociations visant à garantir l'intégration des options pertinentes de politique en matière de propriété intellectuelle à la nouvelle économie internationale. Cette façon de procéder garantira que les préoccupations canadiennes sont réglées et, par conséquent, sont intégrées aux nouveaux accords internationaux concernant la politique.

- En avril 1990, une importante conférence sur la propriété intellectuelle, intitulée **La concurrence mondiale et la propriété intellectuelle: Établissement de stratégies canadiennes**, a eu lieu. Cette conférence a eu de nombreux avantages, notamment: elle a permis d'élaborer une option en matière de politique pour la propriété intellectuelle, elle a été axée sur la mondialisation et l'harmonisation ainsi que sur la possibilité d'échanger des idées avec d'autres intervenants dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les délibérations seront publiées afin de faciliter la discussion des questions à l'étude.

- Les réunions du Comité consultatif de la propriété intellectuelle (CCPI) et des sous-groupes se poursuivront selon les besoins. Ces réunions visent à encourager la consultation entre le gouvernement et le secteur privé. L'évolution des rapports qui existent actuellement entre les membres du CCPI et ceux des sous-groupes permettent d'établir un mécanisme utile de consultation et d'élaboration de politique.

- L'activité du Droit et de la politique de concurrence continue de publier des bulletins d'information, qui font partie intégrante de sa politique générale de conformité. Vers le milieu de 1990, des bulletins d'information sur la

discrimination par les prix et la pratique du prix d'éviction ont été distribués à des auditoires choisis pour qu'ils les examinent et les commentent; en outre, une ébauche des lignes directrices pour l'application des dispositions relatives aux fusionnements a été diffusée pour commentaire en novembre 1990. Les réponses et les commentaires de fond seront pris en compte, dans la mesure du possible, dans les décisions finales en matière de politique et dans les publications prévues pour la fin de 1990-1991. De plus, l'activité aura produit à l'intention des non-initiés un guide sur la Loi afin d'en faciliter la compréhension, en particulier dans le secteur des petites entreprises.

- Dans les plans de dépenses de 1986 à 1989, dix initiatives de renouvellement de lois ont été mentionnées. De ce nombre, huit ont été traitées et mises en oeuvre: la *Loi sur les brevets*, la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur les produits dangereux*, la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, la *Loi sur la concurrence*, la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*, la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt* et la *Loi sur les topographies de circuits intégrés*.

- La principale priorité d'ordre législatif, pour 1990-1991, a été respectée avec l'adoption, en juin 1990, de la *Loi sur les topographies de circuits intégrés*. Le projet de loi C-57 a été déposé en décembre 1989. Un règlement est en cours de rédaction et l'application de la loi devrait débuter en 1991. Cette initiative est l'un des éléments clés du plan à long terme du Ministère en ce qui concerne l'harmonisation, à l'échelle internationale, de la législation dans le domaine de la propriété intellectuelle.

- Parce que les activités de CSC comprennent l'administration et la révision de la législation, les besoins en ressources sont fonction de la charge de travail qui découle elle-même de la demande pour les services mentionnés explicitement dans les lois. En outre, le Ministère doit rendre des comptes pour les niveaux de service appropriés. En ce qui concerne les brevets, les ressources ont été approuvées en 1990, pour les cinq prochaines années, en vue de l'exécution des phases II, III et IV du système automatisé du Bureau canadien des brevets. L'activité du Droit et de la politique de concurrence a reçu l'approbation définitive du projet d'automatisation COMPASS. Ce projet, dont la mise en oeuvre doit durer quatre ans, est conçu pour accroître la rapidité et l'efficacité de tous les aspects du travail de l'activité.

- Une stratégie a été mise au point en vue de l'initiation des employés. Le Programme d'affectations ministérielles a facilité le jumelage des employés et des débouchés.

- L'activité du Droit et de la politique de concurrence a adopté une méthode plus proactive en vue de réduire les cas d'infractions à la *Loi sur la concurrence*. En plus de publier des bulletins d'information, l'activité a accru le recours aux contacts d'information pour faire en sorte que les entreprises soient au courant des répercussions de leurs actions en affaires; en outre, elle diffuse des documents d'information publics à l'intention des entreprises et du milieu juridique afin de faire connaître les raisons des décisions prises dans les affaires de fusionnement.

Section II
Analyse par activité

A. Consommation

Objectif

Établir et mettre à exécution des règles et promouvoir des politiques en vue de protéger, d'informer, d'aider et de représenter les consommateurs, et de maintenir l'équité dans les transactions du marché fondées sur la mesure.

Description

L'activité de la Consommation vise à promouvoir un marché sûr, ordonné et juste, tant pour les commerçants que pour les consommateurs. De concert avec les autres ministères et organismes et les secteurs privé et sans but lucratif, l'activité élabore et fait respecter des règlements et applique des programmes volontaires en vue de protéger les intérêts des consommateurs sur le marché canadien, de favoriser une concurrence équitable en ce qui a trait à l'identification et à la présentation des produits et de promouvoir l'exactitude et l'équité des transactions du marché fondées sur la mesure. L'activité applique des mesures visant à corriger les situations qui pourraient nuire aux intérêts des participants au marché.

L'activité comprend cinq sous-activités opérationnelles:

Poids et mesures: est chargée d'appliquer la législation afin de réduire autant que possible la mesure inexacte et d'assurer l'équité dans le commerce des marchandises et des services dont la vente est fondée sur la mesure. Elle définit les unités de mesure à utiliser dans le commerce, calibre et certifie les étalons de mesure, vérifie et approuve les prototypes d'appareils de pesage et de mesurage et, grâce à un programme régional d'inspection, certifie les appareils d'essai utilisés par les secteurs privé et public, s'assure de l'exactitude et de la bonne utilisation de tous les appareils de pesage et de mesure destinés au commerce, traite les plaintes des consommateurs et donne des conseils aux entreprises sur des questions relatives à la mesure.

Électricité et gaz: est chargée d'appliquer la législation afin de réduire autant que possible la mesure inexacte et d'assurer l'équité dans le commerce de l'électricité et du gaz. Elle définit les unités de mesure de l'énergie, fixe les caractéristiques des instruments de mesure ainsi que du rendement et de l'utilisation des compteurs, calibre et certifie les étalons de mesure utilisés par les secteurs privé et public,

examine et approuve les prototypes de compteurs, vérifie le rendement des compteurs avant leur utilisation et les revérifie périodiquement, vérifie sur place le rendement et la configuration de systèmes métrologiques complexes et applique un programme d'accréditation fondé sur les principes d'assurance de la qualité à l'intention des entreprises privées qui vérifient les compteurs. Elle enquête aussi sur les conflits entre acheteurs et vendeurs d'électricité et de gaz et joue le rôle d'arbitre.

Produits de consommation: est chargée de faire respecter les lois et d'appliquer les programmes volontaires en vue d'éviter la publicité trompeuse sur le marché. Au moyen de ses activités de conformité, elle tente de dépister et de prévenir les pratiques frauduleuses et trompeuses au niveau de l'emballage, de l'étiquetage, des déclarations de la qualité, de la quantité et de la composition et de l'annonce d'une vaste gamme de produits alimentaires et non alimentaires afin que les consommateurs disposent des renseignements exacts dont ils ont besoin pour faire des choix judicieux.

Sécurité des produits: est chargée de faire respecter la loi et d'appliquer les programmes volontaires et les programmes d'information en vue de protéger les consommateurs contre les produits dangereux offerts sur le marché. Grâce à ses activités régionales d'inspection et de conformité, elle décèle les dangers que posent les produits, établit la réglementation qui s'impose et veille à ce que les produits dangereux soient retirés du marché. Elle participe également dans une large mesure à la mise en oeuvre, à l'interprétation et à l'élaboration continue du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) qui fournit aux travailleurs des renseignements sur les dangers que présentent les matières dangereuses utilisées sur les lieux de travail.

Politique et services de consommation: décèle, analyse et exprime les questions de consommation et est chargée d'établir une politique de consommation concernant une vaste gamme de questions qui appuient les responsabilités du Ministre en matière de protection des consommateurs et de promotion de leurs intérêts. Elle assure également la promotion et la protection des intérêts des consommateurs canadiens en recommandant et en instaurant des programmes à cette fin dans les secteurs de l'administration publique, des entreprises et du bénévolat. Elle applique également la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt* ainsi qu'un programme de subventions et de contributions.

Les sous-activités opérationnelles susmentionnées sont appuyées par un personnel administratif, tant au siège social que dans les régions.

Administration: comprend le Bureau du sous-ministre adjoint, la Direction des services de gestion, les bureaux régionaux et les unités régionales des finances, de l'administration et du personnel.

La plupart des ressources humaines se trouvent à l'extérieur de la région de la Capitale nationale dans cinq bureaux régionaux et dans d'autres bureaux situés d'un bout à l'autre du pays.

Sommaire des ressources

L'activité de la Consommation représente environ 38 % du budget du Ministère pour 1991-1992. Les dépenses relatives au personnel constituent environ 76 % du total de l'activité.

Tableau 4: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Poids et mesures	16 712	291	16 504	291	15 773	288	14 318	282
Électricité et gaz	10 771	193	11 136	193	10 730	190	9 743	197
Produits de consommation	18 361	298	15 870	285	14 416	260	12 158	256
Sécurité des produits	6 838	98	6 856	98	6 539	98	5 897	91
Politique et services de consommation	4 328	40	4 242	40	4 100	37	5 477	37
Administration	11 346	87	9 368	86	10 468	101	9 329	101
	68 356	1 007	63 976	993	62 026	974	56 922	964
Recettes portées au crédit du Trésor *	5 950		8 050		7 827		7 068	

* Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-91.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1991-1992 sont de 4,4 millions de dollars et de 14 années-personnes supérieurs aux prévisions de dépenses pour 1990-1991. La hausse des dépenses est surtout attribuable à une provision pour la majoration des traitements accordée dans le cadre des conventions collectives et d'autres rajustements de frais au titre du personnel et à la mise à jour du système d'inspection des aliments. L'accroissement du nombre d'années-personnes permettra à l'activité d'intensifier ses travaux d'inspection des aliments aux niveaux du commerce de détail, de la fabrication et de l'importation, ainsi que de répondre aux demandes concernant l'étiquetage nutritionnel. Voir également la section I, Aperçu du Programme, p. 2-16.

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

La majeure partie du travail de l'activité de la Consommation porte sur l'élaboration et l'application des règlements établis en vertu de diverses lois relatives à l'exactitude des mesures et à la probité des transactions fondées sur la mesure, ainsi qu'à la sécurité, à la qualité, à la quantité, à l'étiquetage et à l'annonce des produits de consommation. Les activités d'application de la loi passent par un programme d'inspection appuyé par les laboratoires d'essai.

La mesure des taux de conformité, c.-à-d. le pourcentage de compteurs ou d'appareils utilisés sur le marché jugés conformes aux exigences des lois applicables, est l'un des principaux moyens d'évaluer le rendement du marché à l'égard des lois appliquées par l'activité et, jusqu'à un certain point, l'efficacité des Poids et Mesures et de l'Électricité et du Gaz. La sous-activité des Produits de consommation se sert également des renseignements sur la conformité pour l'application de ses programmes, et, bien que les données disponibles soient utiles à un certain niveau de précision, elles ne se prêtent guère à des regroupements significatifs.

Les indicateurs du taux de conformité, présentés aux tableaux 5 et 6, sont fortement regroupés et fluctuent selon un certain nombre de facteurs. Par exemple, le taux global de conformité des petits appareils et des appareils à grand débit constitue une moyenne des taux de conformité pour chacune des diverses catégories d'appareils. Ainsi, la conformité globale varie selon la gamme d'appareils inspectés pendant une période donnée.

Poids et mesures: La charge de travail de la sous-activité est fonction des exigences législatives et de l'inspection des produits et des appareils en service qui se révèle nécessaire pour déterminer la conformité par rapport à la loi. Aux termes de la *Loi sur les poids et mesures*, les modèles d'instruments doivent être approuvés, les nouveaux instruments inspectés avant d'être utilisés dans le commerce et les appareils de pesage installés dans les élévateurs à grain primaires pour lesquels un certificat est délivré en vertu de la *Loi sur les grains du Canada* inspectés et certifiés chaque année. Les étalons de mesure doivent être calibrés et certifiés régulièrement. Les stratégies d'inspection comportent trois grands volets: premièrement, l'inspection périodique des appareils utilisés dans le commerce pour constituer une base de données en fonction de laquelle la conformité sera vérifiée et assurer une couverture nationale du marché; deuxièmement, l'inspection sélective des appareils et des commerçants où les probabilités de non-conformité sont plus élevées; troisièmement, la vérification de la quantité nette des marchandises vendues en fonction des diverses unités de mesure.

Entre 1986-1987 et 1989-1990, le taux moyen de conformité sur le marché a été assez stable tant dans le cas des petits appareils que dans celui des appareils à

grand débit, soit 88 % et 77 % respectivement. L'inspection sélective et les mesures coercitives devraient permettre de maintenir ces résultats et continueront de s'appliquer aux secteurs où le taux de non-conformité est depuis longtemps élevé et aux activités qui peuvent avoir des répercussions économiques importantes sur le marché. On continuera de s'efforcer d'établir d'autres stratégies de conformité rentables.

En 1989-1990, la sous-activité a inspecté près de 194 000 instruments, dont 33 000 ou 17 % ont été jugés non conformes, et des mesures correctives ont été prises par la suite. Au moyen des plans d'échantillonnage établis pour la vérification de la quantité nette, quelque 11,4 millions d'emballages ont été inspectés et plus de 185 000 ont été saisis pour être corrigés. L'accent a continué d'être mis sur l'inspection des instruments et des établissements où des problèmes sont connus ou soupçonnés. Dans les secteurs commerciaux et industriels, certains types particuliers d'instruments continuent de poser des problèmes (p. ex., les ponts-bascules, les compteurs pour débit en vrac et les grandes bascules). La sous-activité continuera d'essayer de régler ces problèmes en partie par le biais de son programme d'inspections visant certains instruments, commerçants ou domaines de grande valeur monétaire.

La demande continue d'être très forte en ce qui concerne l'examen et l'approbation, par les services de laboratoire, des instruments de pesage et de mesure nouveaux et modifiés. En 1989-1990, quelque 370 instruments de mesure de masse et de volume ont été examinés et approuvés en vue de leur utilisation dans le commerce. En outre, il a fallu calibrer et certifier au delà de 47 000 étalons de pesage et de mesure du gouvernement et de l'industrie.

Tableau 5: Taux de conformité - Poids et mesures (Pourcentage)*

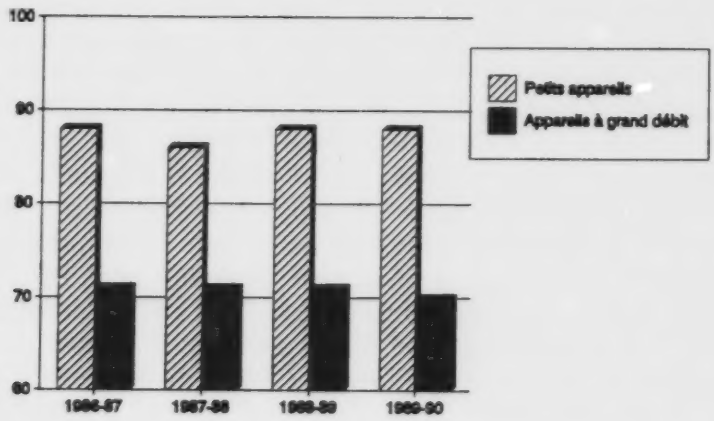

* Seulement les données historiques sont présentées puisse qu'il n'existe aucune méthodologie objective de prévision de taux de conformité.

Électricité et gaz: Grâce à un système cohérent et intégré d'opérations techniques et administratives, la sous-activité vise à assurer une norme de mesure nationale et uniforme pour tous les niveaux du commerce. En vertu de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, tous les compteurs devant servir à la facturation doivent être vérifiés avant leur utilisation et revérifiés périodiquement pour réduire au minimum l'incidence économique des mesures inexactes. L'approbation, par les laboratoires de la sous-activité, des prototypes de compteurs est une condition préalable à la vérification des compteurs. Les instruments de mesure complexes qui se trouvent dans les établissements commerciaux et industriels comportent plusieurs fonctions de mesure et nécessitent une attention particulière, étant donné les éventuelles conséquences économiques de leur imprécision. L'inspection de ces instruments se fait sur place. L'un des principaux défis auxquels fait face l'organisation consiste à suivre le rythme de l'évolution technologique de la mesure de l'électricité et du gaz dans une industrie où des milliards de dollars sont en jeu.

Tout le travail de vérification est effectué par des inspecteurs travaillant dans les régions ou, parfois, par des organismes privés admissibles en vertu d'un programme d'accréditation. Pour appuyer les tâches précitées, les laboratoires appliquent des normes de référence que l'on peut trouver au Conseil national de recherches du Canada et calibrent des étalons de travail et des instruments de mesure à l'usage des inspecteurs et des vérificateurs de compteurs accrédités. Il faut calibrer périodiquement les étalons pour déceler et corriger les inexactitudes.

La sous-activité contrôle plus de 14 millions de compteurs d'électricité et de gaz au Canada, qui mesurent une énergie valant quelque 20 milliards de dollars par année. Selon les estimations, deux millions de compteurs appartenant à plus de 1 200 services publics et fabricants devraient faire l'objet d'une vérification ou d'une revérification en 1991-1992. Les types d'appareils les plus répandus, (p. ex., les compteurs domestiques) sont vérifiés au moyen d'une technique d'échantillonnage.

La stratégie de réforme réglementaire adoptée en 1986 avait notamment pour objectif le tranfert intégral des responsabilités en matière de vérification initiale et subséquente des compteurs d'électricité et de gaz au secteur privé d'ici la fin de 1992. Les organismes accrédités sont assujettis à des vérifications continues visant à garantir le respect des exigences relatives à l'accréditation. La délégation complète de la vérification ne sera pas terminée pour la fin de 1992, mais, selon les estimations, environ 80 % de tous les travaux de vérification initiale et subséquente seront effectués, d'ici là, par des organismes accrédités. La participation des services publics au programme d'accréditation est volontaire, et le taux de mise en oeuvre est fonction de leurs priorités et de leurs ressources. Un nombre croissant de services publics devraient établir des programmes d'assurance de la qualité afin de remplir les conditions voulues pour devenir vérificateurs de compteurs accrédités, surtout en raison des hausses des droits d'inspection. En

septembre 1990, les trois grands fabricants de compteurs d'électricité du Canada, un important service public d'électricité et trois grandes entreprises de services publics de gaz ont réussi à obtenir leur accréditation. Des droits sont perçus pour l'inspection des compteurs et les recettes, pour 1989-1990, se sont établies à plus de 5,7 millions de dollars. Comme les recettes sont proportionnelles au nombre de compteurs inspectés par les inspecteurs gouvernementaux, elles diminueront à cause du programme d'accréditation. Les ressources pour l'inspection obtenues grâce à l'accréditation serviront aux vérifications d'accréditation et aux inspections des installations commerciales ou industrielles.

En 1989-1990, la sous-activité a vérifié 2,5 millions d'appareils de mesure et en a jugé 255 000 non conformes aux exigences législatives. En outre, plus de 8 600 instruments de mesure complexes (installations) ont été inspectés, et plus de 1 400 d'entre eux ont été refusés pour cause de non-conformité (mesure inexacte). Environ 9 700 mesures ayant donné lieu à un différend officiel ont fait l'objet d'une enquête et d'un arbitrage; 2 800 d'entre elles ont abouti à la détection et à la correction d'une non-conformité. Les erreurs décelées grâce aux programmes d'inspections des installations et d'enquêtes sur les différents, représentent plus de 10 millions de dollars pour les entreprises de service public et les consommateurs. Plus de 140 examens d'approbation ont été effectués sur des modèles de compteurs nouveaux et modifiés, et plus de 760 calibrages d'étalons ont été exécutés à l'appui des diverses activités d'inspection. Aucun changement important n'est prévu pour cette charge de travail.

Tableau 6: Taux de conformité originaux - Électricité et Gaz (Pourcentage)*

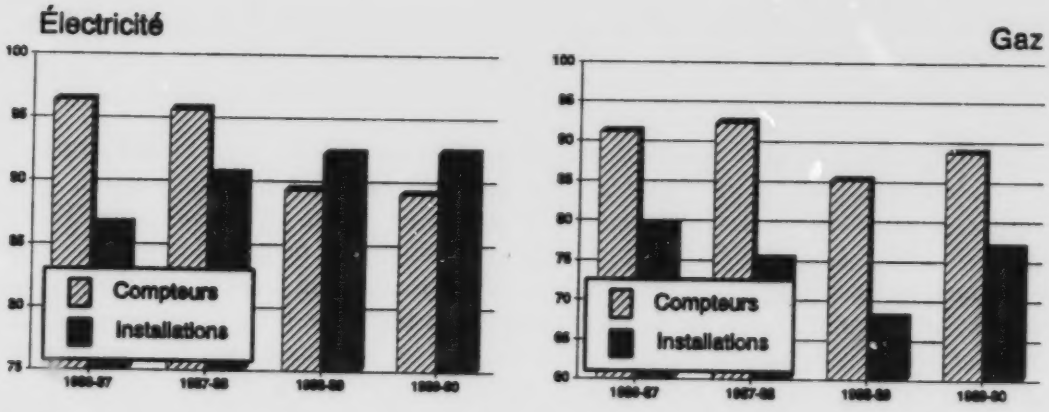

* Seulement les données historiques sont présentées puisse qu'il n'existe aucune méthodologie objective de prévision de taux de conformité.

Produits de consommation: La sous-activité des Produits de consommation fait respecter la législation et applique des programmes volontaires dans une vaste gamme de produits, notamment les aliments, les textiles, les métaux précieux et d'autres produits non alimentaires. Dans le cadre de son programme d'inspection, la sous-activité surveille le marché pour déceler les produits non conformes et prend les mesures correctives qui s'imposent.

En 1991-1992, la sous-activité des Produits de consommation continuera d'exécuter un programme de conformité destiné à détecter et à corriger les fraudes, et d'insister tout particulièrement, en matière d'inspection, sur les produits non conformes aux niveaux de la fabrication, de l'importation, du gros et du détail. Les initiatives en matière d'examen et de réforme de la réglementation continueront d'être une priorité.

Conformément aux préoccupations gouvernementales en ce qui concerne la sécurité des aliments, la sous-activité consacrera davantage de ressources à l'étiquetage nutritionnel, à l'Administration centrale et dans les régions en 1991-1992, et effectuera un nombre croissant d'analyses de produits en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada. En outre, *l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis* taxera grandement les ressources à cause de la nécessité de répondre et de participer aux discussions portant sur la détermination et l'élimination des obstacles techniques et réglementaires au commerce. L'intérêt de plus en plus grand que les consommateurs manifestent à l'égard de la nutrition, de la santé et de l'environnement nécessitera une modification de l'ensemble des inspections afin d'inclure des domaines non traditionnels tels que les déclarations écologiques sur les produits.

En 1989-1990, la sous-activité a effectué près de 24 000 inspections dans des établissements à tous les niveaux du commerce, dans le cadre d'une stratégie d'inspection à multiples facettes. Ces inspections ont permis de déceler plus de 93 000 problèmes ou infractions, et des mesures correctives ont été prises. La plupart des infractions concernaient des produits alimentaires. La sous-activité a privilégié la conformité volontaire avant de prendre des mesures coercitives plus strictes; près de 88 % de ces mesures ont nécessité une sensibilisation et des consultations pour corriger ou résoudre les problèmes. Vingt et une poursuites ont été entamées.

En 1989-1990, la sous-activité des Produits de consommation, de concert avec Revenu Canada (Douanes et Accise), a mis en oeuvre une stratégie nationale de coordination des inspections et d'application axée principalement sur l'étiquetage incorrect des produits alimentaires importés. En outre, dix propositions distinctes concernant la réforme de la réglementation ont été menées à terme ou ont progressé à la suite de consultations aux fins de la recherche ou au moyen de différentes étapes d'examen législatif. Il s'agit notamment d'une modification en

profondeur du *Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* qui avait pour objet d'harmoniser les exigences canadiennes relatives à la quantité nette et celles des grands partenaires commerciaux en instaurant un système de vérification de la quantité nette fondé sur la moyenne, ainsi que d'un certain nombre de modifications au *Règlement sur l'étiquetage des textiles* visant à en garantir la clarté et la conformité par rapport aux changements techniques. L'efficacité du programme a été accrue grâce à la modernisation de l'équipement utilisé pour les inspections, y compris l'informatisation des procédures et des données. L'examen des exigences canadiennes en matière d'étiquetage concernant le pays d'origine, demandé par le Cabinet, pour les produits textiles a aussi été effectué.

Sécurité des produits: La sous-activité fait respecter la *Loi sur les produits dangereux* et le règlement y afférent en vertu desquels 40 groupes de produits sont interdits (p. ex., pigments au plomb dans les peintures utilisées pour les produits destinés aux enfants) et en réglemente 46 autres (p. ex., jouets pour enfants, produits chimiques domestiques). En outre, des matières dangereuses utilisées au travail doivent porter des étiquettes pour prévenir les travailleurs des dangers qu'elles présentent.

La sous-activité continuera de s'attaquer aux dangers que posent les produits pour enfants et aînés, ainsi que les produits chimiotoxiques et les articles d'occasion. L'élaboration d'une politique et d'une réglementation liées au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) figurera également en tête des priorités. Des programmes volontaires et d'autres formes d'autoréglementation par l'industrie ainsi que des programmes d'information visant à promouvoir la sécurité des produits et à mettre les consommateurs en garde contre les produits dangereux et l'utilisation incorrecte des produits seront les principaux outils non réglementaires utilisés pour assurer la conformité sur le marché.

En 1990-1991, la sous-activité a continué d'être mêlée de près à la mise en oeuvre du SIMDUT et a participé à l'examen des produits exclus à l'origine de l'application de celui-ci, en prévision d'un tel examen par le Parlement. Parmi les autres initiatives, notons l'examen continu du *Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs* qui visait à élaborer un système générique applicable à tous les produits chimiques à usage domestique qui présentent des caractéristiques dangereuses; les modifications relatives aux adhésifs inflammables; l'examen du *Règlement sur les landaus et les poussettes* et du *Règlement sur les lits d'enfant et berceaux*; l'interdiction imposée concernant les produits d'amiante non encapsulés utilisés dans la vaporisation ainsi que la restriction importante qui frappe l'importation, la vente et l'utilisation de la crocidolite et des produits qui en contiennent pour appuyer la ratification, par le Canada, de la Convention portant

sur la sécurité dans l'utilisation de l'amiante de l'Organisation internationale du travail.

La sous-activité a entrepris une importante activité d'information, c'est-à-dire l'élaboration d'un programme de sensibilisation du public à la sécurité des produits pour enfants dont le lancement était prévu en 1990-1991. En outre, le spectacle de marionnettes Plutus et Saturnien, visant à sensibiliser les enfants à la sécurité, a été présenté par sept équipes dans l'ensemble du pays. Plus de 40 000 enfants ont assisté au spectacle et reçu de la documentation sur les dangers des produits chimiques domestiques.

Les inspecteurs de la sous-activité ont effectué plus de 4 700 inspections dans le cadre d'une stratégie conçue pour surveiller le marché et prendre des mesures correctives à l'égard de produits dangereux non conformes à la réglementation établie en vertu de la *Loi sur les produits dangereux*.

Politique et services de consommation: La sous-activité est chargée d'établir une politique de consommation concernant une vaste gamme de questions découlant du mandat du Ministre, énoncé dans la *Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés*, et qui ne se rapportent pas expressément à la législation appliquée par les autres sous-activités du Bureau. En outre, elle favorise et protège les intérêts des consommateurs canadiens en recommandant et en lançant des programmes dans les secteurs public, privé et bénévole. Elle applique également la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt*, qui régit près d'un million de transactions d'escompte chaque année, ainsi qu'un programme de subventions et de contributions de 1,8 million de dollars à l'intention des consommateurs et des organismes bénévoles.

En 1991-1992, la sous-activité de la Politique et des services de consommation participera à la réalisation de l'une des priorités du Ministère, soit l'élaboration d'un nouveau cadre global pour protéger les intérêts des consommateurs et favoriser la consultation dans le but de déterminer les rôles et responsabilités des intervenants sur le marché. Ce cadre servira de fondement aux consultations du gouvernement fédéral avec les consommateurs, les groupes de consommateurs, les entreprises, les associations industrielles, les syndicats et d'autres paliers de gouvernement, tant au Canada que sur la scène internationale. Elle poursuivra ses principales initiatives visant à promouvoir l'intérêt des consommateurs concernant les problèmes nationaux dans le domaine de la consommation, y compris la protection des renseignements personnels, le télémarketing, les méthodes pour communiquer efficacement les renseignements relatifs à la consommation ainsi que l'établissement d'une nouvelle réglementation du secteur des services financiers. Elle continuera d'appliquer la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt* et d'exécuter un programme de

subventions et de contributions à l'intention des consommateurs et des organismes bénévoles.

En 1989-1990, la sous-activité a entrepris diverses initiatives. Elle a effectué des recherches sur des éléments précis d'un nouveau cadre en vue de la protection des consommateurs, comme l'intérêt public, les attitudes sociales au Canada et les attentes du gouvernement par rapport aux rôles et responsabilités sur le marché, des exemples de partage de responsabilités, de partenariat dans la consultation et un survol des relations entre les entreprises et le gouvernement, ainsi que les recours des consommateurs au Canada. La sous-activité a organisé la première Semaine nationale des consommateurs, au Canada, en collaboration avec les provinces. Dans ce contexte, il y a eu une exposition, à l'intention des parlementaires et de leur personnel, sur le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la consommation au niveau d'un certain nombre de ministères fédéraux, d'événements médiatiques et de la planification de la participation du Ministre dans diverses régions du pays.

En outre, la sous-activité a suivi de près le déroulement de l'examen des pesticides que le gouvernement fédéral a entrepris, sous les auspices d'Agriculture Canada, dans le but de déterminer les répercussions éventuelles de cet examen sur les programmes de l'activité (p. ex., sur l'étiquetage). Elle a appuyé la participation du Canada au Comité de la politique à l'égard des consommateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elle a aussi mis au point une brochure, avec l'aide financière de l'industrie du télémarketing, indiquant comment éviter les problèmes de télévirement. Dans les écoles, des programmes d'éducation sur la prévention du crime ont porté principalement sur cette brochure. En ce qui concerne la collaboration fédérale-provinciale-territoriale, la sous-activité a participé, à titre de membre, aux groupes de travail chargés de se pencher sur les problèmes de consommation dans les domaines du télémarketing, des télévirements, ainsi que sur certains aspects de l'éducation des consommateurs.

B. Corporations et politique législative

Objectif

Fournir un cadre institutionnel pour la conduite ordonnée des affaires, le fonctionnement efficace d'un régime de propriété intellectuelle, l'enregistrement des lobbyistes et la préparation de propositions en vue de la révision des lois du Ministère.

Description

L'activité des Corporations et de la politique législative se compose de six sous-activités: Faillites, Corporations, Propriété intellectuelle, Enregistrement des lobbyistes, Révision législative et Administration. La Direction générale de la propriété intellectuelle comprend le Bureau des brevets, le Bureau des marques de commerce et le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels.

Environ 83 % du personnel de l'activité des Corporations travaille au siège social et la sous-activité des Faillites offre des services dans 15 bureaux au Canada.

Faillites: est chargée de superviser l'administration des faillites au Canada et, en particulier, d'assurer aux débiteurs l'accès aux services, de fournir des renseignements sur les causes de la faillite, de surveiller la qualité de l'administration des actifs des faillis par les syndics du secteur privé en veillant à ce que les créanciers soient traités équitablement et de dépister les infractions dans les poursuites en matière d'insolvabilité. Le Surintendant des faillites est également responsable de la gestion des fonds de fiducie reliés aux faillites (voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-94).

Corporations: est principalement chargée de constituer les sociétés sous régime fédéral à l'exclusion des intermédiaires financiers, de veiller à ce que la loi soit respectée et de rendre les renseignements sur les sociétés accessibles au public. Le Directeur général des corporations, par délégation du Ministre, est aussi responsable de l'administration de fonds de fiducie établis en vertu de la *Loi sur la liquidation* (voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-94).

Propriété intellectuelle: est chargée d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle et industrielle exclusifs et équitables et de s'assurer que l'information acquise, en contrepartie de ces droits, peut être consultée pour promouvoir l'exploitation de techniques innovatrices au Canada.

Enregistrement des lobbyistes: est chargée de l'enregistrement des lobbyistes et de la tenue d'un registre accessible au public pour consultation.

Révision législative: est chargée d'effectuer des recherches et analyses menant à l'établissement de lignes de conduite ainsi qu'à la révision et à la réforme des lois et règlements dans les domaines des consommateurs, des sociétés et de la propriété intellectuelle; d'accroître l'efficacité de la contribution du Ministère à la formulation de la politique (nationale et internationale) du gouvernement et d'appuyer et de renforcer les programmes du Ministère par l'établissement de cadres d'orientation.

Administration: est chargée de la coordination et de l'administration générales des ressources financières et humaines des sous-activités.

Sommaire des ressources

L'activité des Corporations et de la politique législative compte pour environ 32 % du budget de 1991-1992 du Ministère. Les dépenses en personnel représentent environ 59 % des ressources totales de l'activité.

Tableau 7: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel * 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Faillites	10 469	131	10 479	131	9 554	137	8 074	136
Corporations	3 745	55	3 210	53	3 075	55	3 244	57
Propriété intellectuelle								
Brevets	31 407	278	42 744	277	42 777	267	40 186	261
Marques de commerce	6 051	90	4 432	90	5 272	94	5 207	99
Droit d'auteur et dessins industriels	809	13	590	13	850	14	813	15
Enregistrement des lobbyistes	538	4	391	4	791	6	252	2
Révision législative	2 706	33	2 665	33	2 470	32	2 196	31
Administration	710	10	916	10	767	9	1 038	9
	56 435	614	65 427	611	65 556	614	61 010	610

* Les données ont été modifiées pour refléter une réorganisation ministérielle en vertu de laquelle l'activité des Corporations assume dorénavant les fonctions de la révision législative.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1991-1992 sont inférieurs de 9,7 millions de dollars et supérieurs de trois années-personnes aux dépenses prévues pour 1990-1991. La diminution nette des dépenses est surtout attribuable à la fin de paiement de transfert annuel de 25 millions de dollars aux provinces pour la recherche et le développement concernant les médicaments, partiellement

compenser par des ressources supplémentaires pour l'approbation définitive du projet (ADP) en vue de la mise en oeuvre du système automatisé du Bureau canadien des brevets et à une provision pour la majoration des traitements accordée dans le cadre des conventions collectives et d'autres rajustements de frais au titre du personnel. L'acroissement du nombre d'années-personnes est attribuable à la mise en oeuvre de la nouvelle *Loi sur les brevets* et pour l'achèvement du système automatisé du Bureau canadien des brevets. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-16.

Tableau 8: Recettes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Faillites	6 010	5 981	4 300	5 205
Corporations	12 000	11 000	11 807	11 978
Propriété intellectuelle				
Brevets	30 658	26 113	24 862	25 770
Marques de commerce	14 701	14 138	13 603	13 148
Droit d'auteur et	452	423	433	392
dessins industriels	677	625	654	665
Enregistrement des lobbyistes	8	7	7	-
	64 506	58 287	55 666	57 158

Explication de la différence: Les recettes prévues pour 1991-1992 sont supérieures de 6,2 millions de dollars aux prévisions des recettes pour 1990-1991. Les prévisions de 1990-1991 sont inférieures de 6 millions de dollars, soit 9 %, aux objectifs fixés et approuvés pour les recettes en 1990-1991. Cette baisse des recettes s'explique par deux raisons. D'abord, on avait escompté que les dépôts à l'étranger augmenteraient immédiatement par suite de l'adhésion du Canada au *Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*. Toutefois, en raison de la mise en oeuvre du *PCT* au Canada, beaucoup plus de déposants étrangers qu'on ne s'y attendait, au lieu de présenter leur demande (et de verser les taxes d'enregistrement des brevets) directement au Canada, en vertu de l'ancienne loi, ne présenteront leur demande au Canada, que dans un délai de deux ans, suivant le règlement régissant le *PCT*. Deuxièmement, les prévisions antérieures s'appuyaient sur l'hypothèse que le BCB pourrait maintenir des recettes à même les ressources qui lui sont affectées, hypothèse qui ne s'est pas concrétisée. Il s'agit là d'un problème que le Ministère s'emploie actuellement à régler.

Le Ministère ne peut pas disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Des grilles tarifaires sont établies à l'égard des services qui accordent un avantage

direct aux bénéficiaires. Pour de plus amples renseignements, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-91.

Information sur le rendement et justification des ressources

Comme les opérations de l'activité des Corporations et de la politique législative ont trait à l'application et à la révision de lois, les besoins en ressources dépendent de la charge de travail, qui est elle-même fonction de la demande du public à l'égard des services expressément prévus par la loi, compte tenu des niveaux de service appropriés. Certaines activités des programmes qui sont touchées sont en fait des obligations directes imposées par la loi. Ainsi, par exemple, les restructurations d'entreprises, les faillites, les services de la propriété intellectuelle, la mise en oeuvre des initiatives législatives, l'automatisation et les pressions internationales augmentent la charge de travail et grugent dans les ressources déjà réduites de l'activité. Ceci a eu pour effet de réduire le nombre de cas réglés, les niveaux de services et les recettes et d'accroître l'arriéré dans le système de traitement. Ceci force également les gestionnaires à réévaluer leurs activités en matière de programmes pour définir les priorités auxquelles ils peuvent satisfaire. Tout en faisant face à ces questions de fond, l'activité devra relever le défi de continuer à assurer efficacement des services de qualité au public. L'automatisation, la formation et le redéploiement devraient contribuer à la réalisation de cet objectif. Le rapport entre les résultats et les ressources s'établit au niveau des sous-activités.

Faillites: La sous-activité a pour objectif de rendre à un usage plus productif les ressources gelées par l'insolvabilité d'une entreprise, de faire en sorte que le consommateur failli soit mieux informé, d'assurer aux débiteurs et aux créanciers un traitement juste et équitable et de prévenir la fraude dans l'administration de l'actif des faillis.

La charge de travail obligatoire du Surintendant des faillites comprend l'octroi de licences aux syndics, la surveillance de l'administration des faillites et des concordats commerciaux par ces derniers, ainsi que l'enregistrement et la publication de procédures de faillite. Toutefois, comme l'application de la *Loi sur la faillite* est confiée en grande partie au secteur privé, sous la surveillance du Surintendant, la réalisation des objectifs du programme nécessite un travail permanent d'élaboration d'orientations et de lignes directrices, ainsi que des activités continues de surveillance, de suivi, de communication, de vérifications et d'enquêtes afin d'assurer le respect de la loi et la bonne marche du régime des faillites.

La sous-activité a jugé que six éléments clés jouent un rôle important dans les efforts qu'elle déploie pour faire face aux questions concernant l'administration des faillites aujourd'hui: un modèle de conformité amélioré, un mode de mise en

application plus efficace, un progamme de vérification des syndics renforcé, une stratégie de communication dynamique, la rationalisation de l'informatique et l'impartition de marchés pour la saisie de données concernant les faillites. En outre, il a été jugé qu'il faut se pencher sur l'accroissement des recherches en milieu universitaire sur les causes des faillites.

La compression des ressources impose des limites à la sous-activité et dans une large mesure, il faut répondre aux nouveaux besoins à partir des ressources internes. Des efforts sont déployés en vue de renforcer la fonction de vérification des syndics en 1990-1991. Les travaux en vue de l'établissement de postes de travail fonctionnels pour les séquestres officiels ont été menés à terme en 1990. Ces séquestres ont maintenant accès à la base de données des Faillites, y compris la capacité de contrôler la charge de travail, d'établir un calendrier et d'utiliser un agenda électronique pour faciliter la supervision du rendement des fiduciaires et l'administration des biens. En ce qui concerne la charge de travail, le nombre de demandes de mise en faillite déposées a augmenté et, en 1990-1991, le taux moyen d'accroissement a été supérieur à la tendance à la hausse des années passées, passant de 10 % à 34 %.

La sous-activité des Faillites passera en revue le niveau de services offert au consommateur débiteur en ce qui concerne l'accès à l'information sur les faillites et les causes sous-jacentes des faillites personnelles. Le Bureau du surintendant des faillites examinera la question des faillites au niveau international et plus particulièrement entre les États-Unis et le Canada. Les questions actuelles touchant à l'insolvabilité, à l'environnement et aux responsabilités personnelles qu'assume un syndic de faillite lorsqu'il accepte la charge d'une faillite, seront abordées. De même, la sous-activité, pour appuyer les efforts d'harmonisation à l'échelle internationale déployés par le Ministère, répond à une demande de renseignements formulée par la mission commerciale soviétique au sujet du système de faillite du Canada.

Tableau 9: Statistiques sur les Faillites - Demandes en vertu de la loi

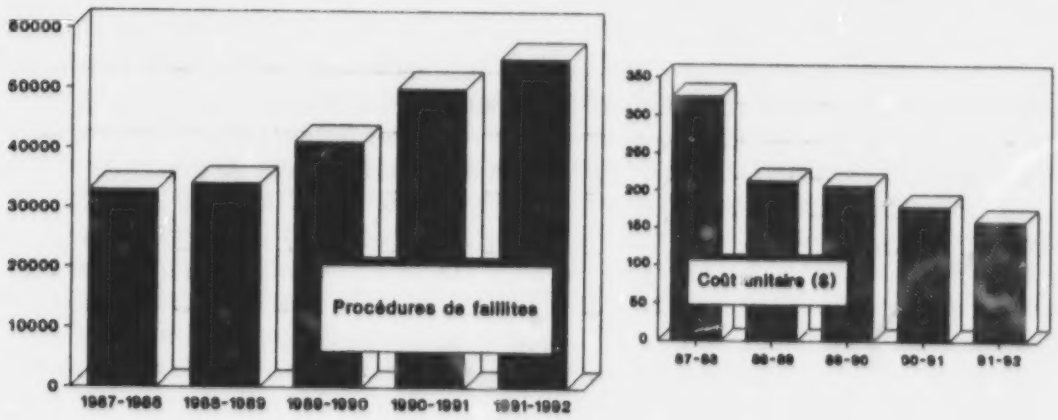

Voici des initiatives de la sous-activité des Faillites qui illustrent le genre de résultats positifs qu'il est possible d'obtenir.

- À l'heure actuelle, un groupe de travail examine la possibilité de passer d'une stratégie de conformité fondée sur les poursuites judiciaires au recours aux tribunaux pour régler le problème du nombre croissant d'abus et de faillites à répétition. Un rapport a été déposé à la conférence des séquestres officiels tenue à l'été de 1990. De plus, une proposition visant à réduire les interventions judiciaires et à promouvoir l'utilisation de recours civils, c'est-à-dire d'accroître les interventions de CSC aux audiences pour la libération des faillis, a été présentée lors de ce colloque.

- La conformité en matière de faillite se fonde également sur un partenariat efficace. À l'heure actuelle, un groupe de travail, constitué lors de la conférence tenue au cours de l'été, prépare un rapport dans lequel il recommandera le meilleur moyen possible pour intégrer les activités de vérification aux exigences permanentes des séquestres officiels et des administrateurs de faillite concernant la supervision des syndics.

- La mise en oeuvre d'un programme d'examen en matière de consommation a permis d'adopter un système de sessions de groupe grâce auquel il est possible d'améliorer les services d'information fournis aux débiteurs et aux tribunaux. L'objectif visé est d'accroître la détection des abus et de favoriser la *réhabilitation du débiteur.*

Corporations: La sous-activité a pour mandat de réglementer la constitution et l'existence des sociétés sous régime fédéral et d'assurer le bon ordre et l'équité dans le milieu des affaires. Pour ce faire, la Direction générale des corporations doit certifier les articles de constitution en société ou les modifications qui y sont apportées, traiter les dépôts en vertu de la loi, s'occuper d'activités de dissolution dans les cas de non-conformité aux exigences des textes de loi et fournir des renseignements sur la situation et le rendement des sociétés. Elle doit aussi trancher les demandes de dérogation aux dispositions de la loi et les questions relatives au nom des sociétés, entreprendre des activités d'application de la loi et des enquêtes sur les allégations de mauvaise gestion des entreprises et, enfin, traiter diverses demandes relatives à d'autres activités liées aux sociétés en vertu de plusieurs lois.

La charge de travail et les coûts unitaires exprimés en dollars courants figurent ci-dessous.

Tableau 10: Statistiques sur les Corporations - Demandes en vertu de la loi

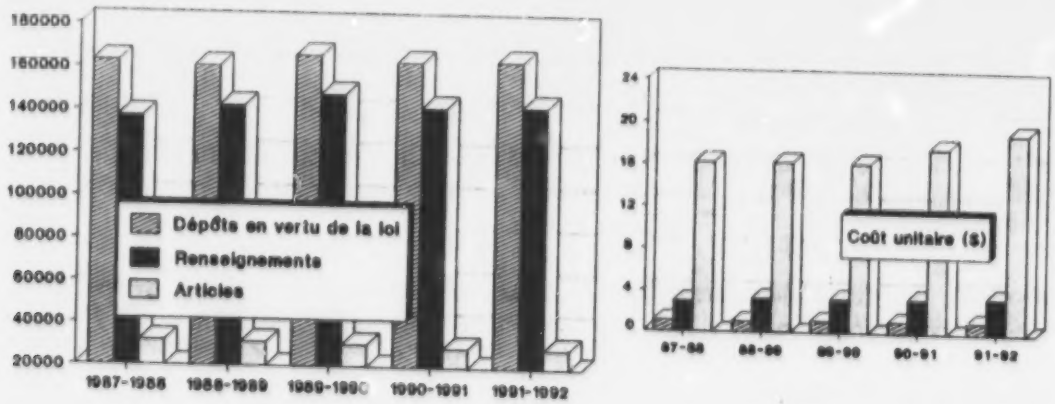

Bien que le taux de constitution en société semble décroître, la hausse constante du nombre global de sociétés continue d'avoir des répercussions à long terme sur les ressources en raison des diverses dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions (LSA)* concernant les dépôts obligatoires et les renseignements à communiquer. En ce qui concerne la demande de services, la sous-activité a répondu en 1989-1990 à 30 477 demandes de constitution en société, de modifications, etc. Il convient de noter que de nombreuses transactions dont s'occupe la sous-activité deviennent de plus en plus complexes, p. ex. les arrangements entre entreprises, les offres publiques d'achat et les demandes de dérogation aux dispositions de la loi. Le nombre de sociétés actives, qui détermine la charge de travail globale, est passé de 172 600 en 1988-1989 à 177 600 le

31 mars 1990. Tous ces facteurs continuent d'accroître la charge de travail et d'influencer sur l'orientation de la sous-activité.

Dans le but d'améliorer le service à la clientèle et conformément aux trois priorités du Ministère en matière de gestion, la sous-activité des Corporations a terminé la mise au point d'une stratégie à long terme dans le domaine informatique qui propose la modernisation de ses opérations au cours des cinq prochaines années. À cet égard, le projet a été approuvé provisoirement en septembre 1990, avec financement jusqu'en 1991-1992, ce qui permettra d'élaborer des Systèmes d'images et de données des corporations (SIMDOC). Une fois un système central établi, on entreprendra la mise en oeuvre complète des systèmes en 1992-1993, au coût estimatif de huit millions de dollars réparti sur une période de cinq ans.

Comme le signalait le plan de dépenses l'an dernier, le Bulletin des sociétés canadiennes, publication qui paraît en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, a été évalué en 1988-1989. La production et la distribution de cette publication ont été confiées au secteur privé en 1990-1991. La responsabilité du contenu du Bulletin continue d'incomber au Ministère.

Des initiatives précises sont en cours à la sous-activité des Corporations, notamment:

- Les stratégies de communication visant à accroître la conformité aux dispositions de la *LSA* et de certaines autres lois appliquées par la sous-activité doivent être mises en oeuvre.

- La définition du contexte dans lequel s'inscrit la conformité à la Direction des corporations doit être améliorée et élargie, le cas échéant.

Propriété intellectuelle: Par ses travaux, la sous-activité de la Propriété intellectuelle contribue à assurer une plus grande efficacité et une productivité accrue sur le marché en établissant des lignes directrices à l'intention de ses clients afin que ceux-ci puissent obtenir une protection en matière de propriété intellectuelle. En outre, elle favorise l'exploitation des techniques, permettant ainsi aux Canadiens de profiter des renseignements innovateurs et, partant, de d'opposer une concurrence plus efficace aux niveaux national et international.

La sous-activité applique la *Loi sur les brevets*, le *Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, la *Loi sur les marques de commerce*, la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur les dessins industriels*, la *Loi sur le marquage des bois*, la *Loi sur les inventions des fonctionnaires* et, après approbation du règlement d'application qui devrait entrer en vigueur à l'automne de 1991, la *Loi sur les topographies de circuits intégrés*.

En harmonisant ses lois et celles de ses partenaires économiques, la sous-activité de la Propriété intellectuelle contribue à assurer aux Canadiens un marché caractérisé par l'équité et l'efficacité. En outre, en rationalisant la législation au moyen du *projet d'amélioration des lois en matière de propriété intellectuelle*, la sous-activité aidera les entreprises à devenir plus efficaces en éliminant les exigences inutiles et désuètes concernant la protection de la propriété intellectuelle. Les modifications au *Règlement sur les marques de commerce*, en cours d'élaboration, permettront d'accroître l'efficacité opérationnelle ainsi que de tenir compte des décisions rendues par les tribunaux.

La sous-activité de la Propriété intellectuelle continue d'axer principalement ses opérations sur la prestation d'un service professionnel et opportun à ses clients. Le meilleur moyen d'accroître l'efficacité opérationnelle, et ainsi de réduire la charge de travail et les délais d'exécution, reste toujours l'automatisation. Une fois achevés, les projets d'automatisation des brevets, des marques de commerce ainsi que du droit d'auteur et des dessins industriels permettront d'offrir des services opportuns de classe mondiale à tous les Canadiens ainsi qu'aux clients de l'étranger.

En 1990-1991, le bureau canadien des brevets (BCB) a reçu l'approbation définitive du projet d'automatisation du Bureau des brevets pour un coût total estimatif de 76,6 millions de dollars. L'installation et l'examen d'un système fonctionnel représentatif débutera en 1991-1992 avant de procèder à la mise en oeuvre totale. Le système fonctionnel représentatif comportera un système de gestion des cas ainsi qu'une recherche de texte complète et un système d'extraction des images qui aura une capacité de traitement en direct représentant environ dix pour cent de la capacité totale planifiée du système des brevets canadiens. La conversion du fichier de sauvegarde des brevets canadiens pour forme d'images électroniques et de textes sera également entreprise. Tout le système sera mis en oeuvre à compter de 1992-1993 à travers le BCB, et l'accès extérieur pour les usagers à travers le pays devrait debuté en 1994-1995. L'achèvement du projet d'automatisation est prévu pour 1995-1996.

L'automatisation du Bureau des brevets est un projet de traitement électronique des données d'envergure qui se répercutera sur tous les aspects des activités du Bureau, tant la perception des droits, que la consultation de documents de recherche et de données sur l'antériorité, dans le but de favoriser la diffusion des renseignements techniques au niveau régional. Grâce à ce projet, le Canada pourra rester le chef de file sur la scène internationale, ce qui permettra à CSC de continuer à exercer une influence sur l'harmonisation des normes internationales en matière de propriété intellectuelle pour les rendre compatibles avec les intérêts du

Canada. Le Bureau des brevets, suite de la modernisation de ses opérations, deviendra un modèle pour les pays en développement, étant donné particulièrement que sa taille et sa nature s'apparentent aux leurs. L'automatisation donnera par conséquent au Canada la possibilité d'influer sur la rédaction de la législation dans les pays en développement, y compris les nouveaux marchés des pays auparavant régis par le Pacte de Varsovie. Pour que son économie puisse survivre, il faut que le Canada ait un avantage sur la communauté économique européenne, du point de vue de la concurrence.

Le Bureau des marques de commerce poursuivra son projet d'automatisation des opérations en mettant au point la phase II. Cette phase permettra au Bureau d'automatiser le traitement et la gestion des marques déposées, d'étendre la fonctionnalité de la phase I à d'autres secteurs d'activité du Bureau, d'intégrer les dessins au texte et de trouver une solution au problème de gestion des dossiers papier, qui a été signalé dans le rapport du vérificateur général. Le financement de la phase II fait partie intégrante de la stratégie de financement du Ministère en vue d'obtenir des ressources pour le secteur informatique.

En outre, le Bureau doit réagir face à l'accroissement du nombre de demandes et de dépôts. Par conséquent, il lui faudra améliorer l'état actuel de l'équipement du greffe des marques de commerce, qui tient actuellement un registre des dossiers sur support papier que le public peut consulter, afin d'en garantir l'intégrité et de protéger les propriétaires ou les déposants de marques de commerce. Le registre sur support papier sera maintenu jusqu'à ce que la conversion au système automatisé soit terminée.

Depuis 1988, la sous-activité de la Propriété intellectuelle a déployé des efforts considérables pour favoriser et accroître la satisfaction au travail et le professionnalisme de ses employés. L'établissement du plan d'action du Défi de la gestion a permis d'exécuter des initiatives grâce auxquelles il a été possible d'atteindre ces objectifs et de créer un climat favorable aux initiatives de Fonction publique 2000. Par exemple, un bassin de ressources a été créé en 1990-1991 afin de permettre aux employés d'obtenir des affectations au cours des six mois d'existence du programme. Les employés ont fait 30 suggestions qu'ils ont déposées dans des boîtes prévues à cette fin et placées dans des endroits stratégiques partout dans les locaux de la sous-activité. Plusieurs numéros de la publication intitulée "Intellectually Speaking" ont été distribués aux membres du personnel en réponse à des demandes précises pour que les gestionnaires s'efforcent principalement d'améliorer les communications au sein de la sous-activité. Dans le but de renforcer la culture de l'organisation, un manuel exposant les valeurs de la sous-activité de la Propriété intellectuelle est actuellement mis au point afin de susciter un engagement collectif de tous les employés à l'égard du service au public.

L'exercice 1990-1991 a été celui du dernier des quatre paiements annuels de 25 millions de dollars que le ministère des Consommateurs et des Sociétés faisait aux provinces aux fins de la recherche et du développement liés à la médecine. Comme le stipulait le *projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets*, les administrations provinciales contrôlaient la répartition des fonds. Le projet de loi n'obligeait cependant pas les provinces à rendre des comptes sur la façon dont elles dépensaient les fonds. En conséquence, les données concernant les résultats obtenus étaient incomplètes. Le vérificateur général était au courant de la législation. Néanmoins, il est reconnu que des fonds ont été alloués à des programmes provinciaux de parrainage de la recherche et du développement en vue de la création de nouvelles fondations dans ce domaine et pour appuyer les programmes d'innovation des universités et des entreprises.

La *Loi sur les topographies de circuits intégrés* a reçu la sanction royale en juin 1990. Lorsque le règlement d'application aura été approuvé à l'automne de 1991, le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels appliquera aussi la nouvelle loi qui conférera aux propriétaires de topographies de circuits intégrés des droits exclusifs pendant dix ans.

Tableau 11: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Brevets

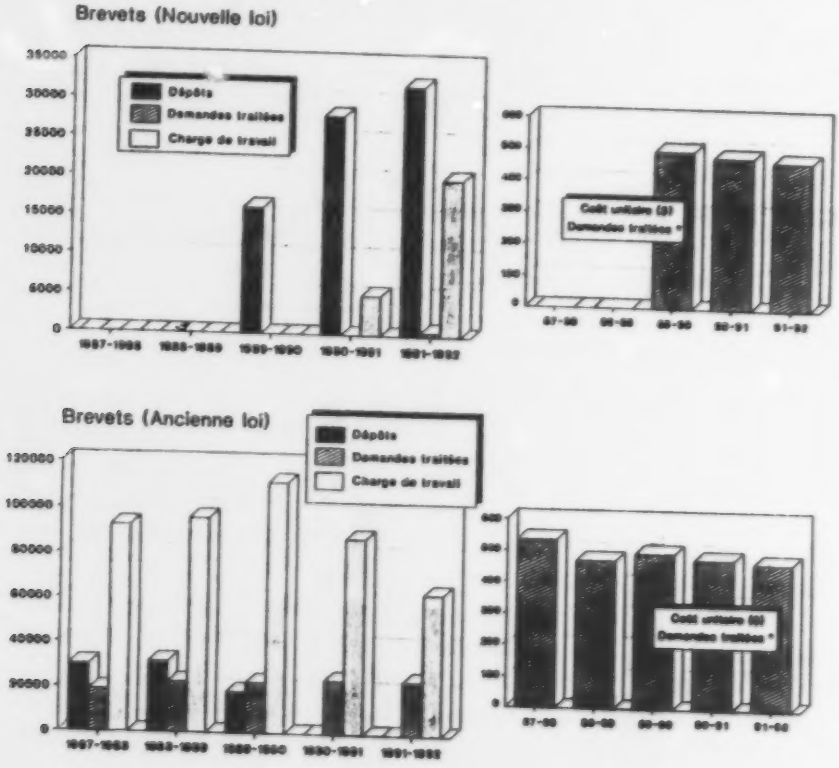

- **Le coût par demande de brevet n'englobe pas les frais liés au projet d'automatisation des brevets. En effet, les crédits en cause constituent une affectation non renouvelable pour dépenses en capital, destinée à résoudre plusieurs points épineux liés au programme, en ce qui a trait notamment, mais non exclusivement, aux frais de fonctionnement rattachés au règlement des demandes de brevets. Ces frais de fonctionnement seront amortis sur une période appropriée et le coût par demande en tiendra compte une fois que les opérations du BCB auront été automatisées.**

Jusqu'en 1989-1990 et avant l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les brevets*, le nombre de demandes en suspens (charge de travail) englobait tous les dossiers du Bureau des brevets. Il s'agissait aussi bien des dossiers non encore examinés que des dossiers déjà examinés et approuvés mais non encore délivrés. En vertu de la *«nouvelle loi»*, les demandes sont examinées seulement sur demande expresse, sept ans après le dépôt de ladite demande. Par conséquent, la charge de travail du Bureau des brevets comprendra deux volets, soit les cas relatifs à l'*«ancienne loi»* et les demandes déposées en vertu de la *«nouvelle loi»* et qui ont fait l'objet d'une demande d'examen. En 1990-1991, le nombre de cas relatifs à l'*«ancienne loi»* a baissé de 24 050, soit de 111 551 à 87 501, en raison de l'obtention de ressources supplémentaires qui ont été affectée en vue de réduire la charge de travail du Bureau des brevets ayant trait précisément aux demandes présentées en vertu de l'*«ancienne loi»*.

Le nombre des demandes présentées en vertu du *Traité de coopération en matière de brevets* (indiqué au tableau ci-dessous) et les 5 000 demandes d'examen présentées conformément à la nouvelle loi représentent un nombre plus élevé que prévu.

Tableau 12: Statistiques sur la propriété intellectuelle - Demandes et retraits en vertu de la loi: Traité de coopération en matière de brevets

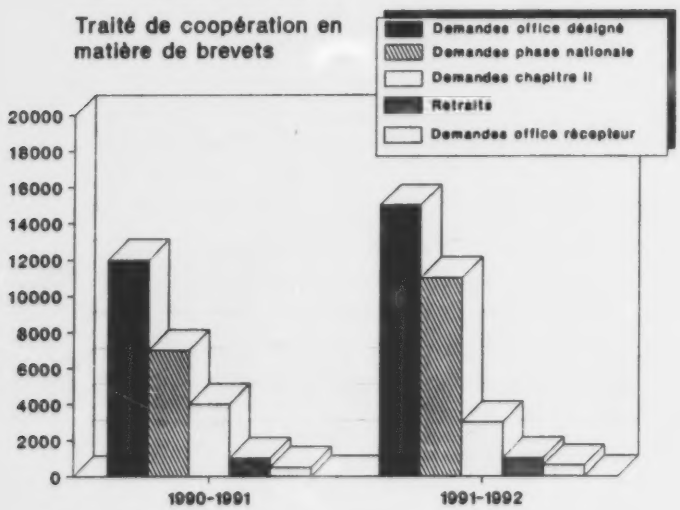

Maintenant que le Canada a ratifié le *Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, les Canadiens peuvent déposer une seule demande dans laquelle ils indiquent plusieurs pays, ce qui leur permet de bénéficier à la fois de recherches et d'examens préliminaires (Chapitre II). De la même manière, les déposants étrangers peuvent faire leurs demandes dans l'un ou l'autre des 45 autres pays qui ont ratifié le Traité et peut désigner le Canada comme l'un des pays où ils demandent la protection conférée par les brevets.

Selon les résultats de la recherche ou de l'examen préliminaire international, le déposant peut alors décider de passer à l'étape nationale et faire traiter sa demande en vertu, au Canada par exemple, de la *Loi sur les brevets*.

Si les clients étrangers, parties au *Traité de coopération en matière de brevets*, se prévalent des dispositions de celui-ci dans une proportion beaucoup plus élevée que prévu, nombre d'étrangers déposeront leurs demandes au Canada de 20 à 30 mois plus tard qu'en vertu de l'ancienne loi. Par conséquent, la charge de travail du Bureau canadien des brevets sera vraisemblablement retardée d'autant, ce qui entraînera une diminution des activités à ce chapitre. De même, les recettes seront décallées elles aussi, pour la même période.

Tableau 13: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Marques de commerce

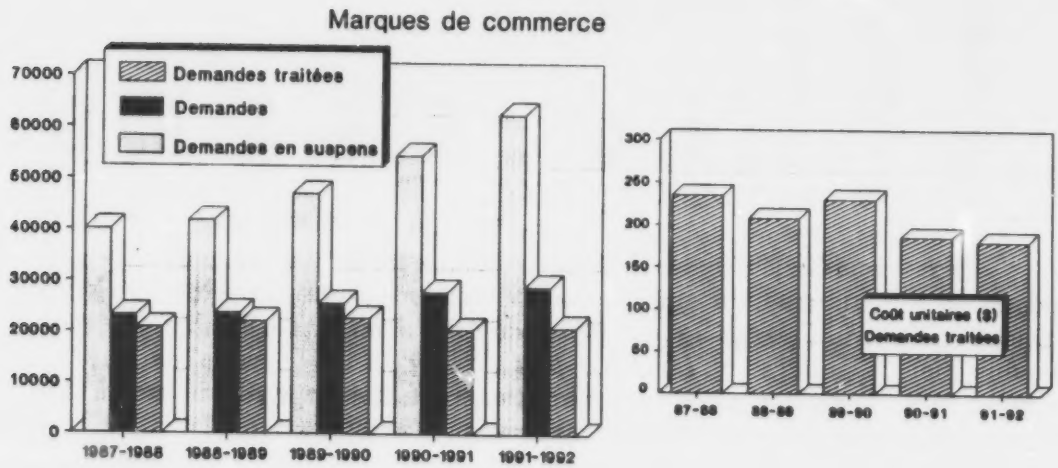

Le nombre de demandes d'enregistrement des marques de commerce continuera, selon toute attente, d'augmenter approximativement de 5 % pour s'établir à environ 29 000. La mise en oeuvre de la phase II du projet d'automatisation des marques de commerce devrait avoir des effets positifs sur le

nombre de demandes traitées après 1991-1992. Tout comme la phase I du projet a permis au Bureau des marques de commerce d'accroître sa productivité et, de faire face à l'augmentation du nombre de dépôts de 10 000 en 1978 à 29 000 en 1991-1992, la phase II permettra elle aussi de faire face à la hausse prévue au cours de la prochaine décennie. Une grande partie du projet porte sur le codage informatique des dossiers des marques de commerce. Grâce à cette procédure, il sera possible de réduire la quantité importante de ressources humaines consacrée actuellement à la gestion des dossiers sur support papier et à la recherche, et dans certains cas de ramener ces ressources à zéro. Ce changement permettra, une fois la mise en oeuvre terminée, de traiter chaque année 1 500 enregistrements de marques de commerce du plus, ce qui représente annuellement environ 300 000 $ en recettes supplémentaires et une réduction de quelque 10 000 $ en temps supplémentaires.

Tableau 14: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Droit d'auteur et dessins industriels

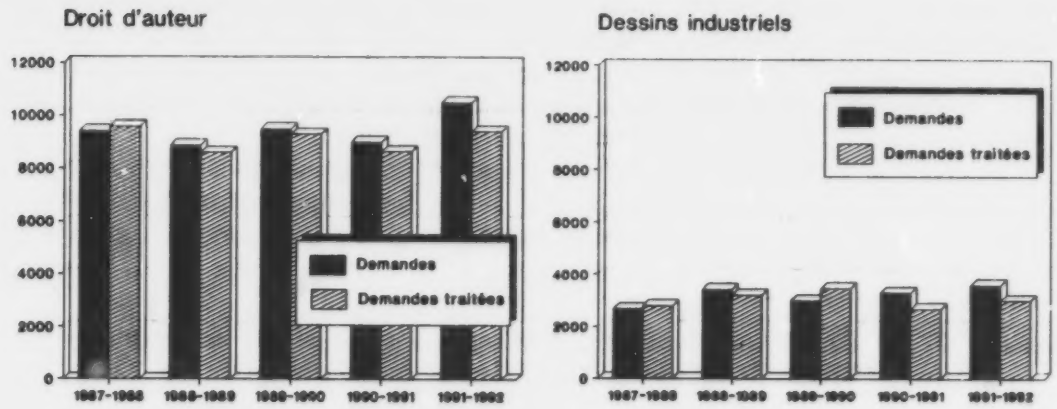

Le nombre de demandes de droit d'auteur présentées a été assez constant depuis un certain nombre d'années et la situation ne devrait pas tellement changer. Toutefois, l'activité relative à l'application du droit d'auteur attribuable aux modifications apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* en 1989 devrait continuer d'augmenter à mesure que les Canadiens prendront davantage conscience de la valeur, sur le plan économique, de la protection du droit d'auteur.

Le nombre de demandes de protection pour les dessins industriels devrait continuer à croître. Une modification mineure au paragraphe 14(1) de la *Loi sur les dessins industriels* supprimera l'obligation de faire enregistrer le dessin au cours de l'année qui suit la date de la première publication au Canada, et permettra d'accroître l'efficacité du Bureau.

La *Loi sur les topographies de circuits* intégrés entrera en vigueur en 1991-1992. Selon toute attente, le niveau d'activité relatif au dépôt des demandes devrait être faible, mais il y aura beaucoup de demandes de renseignements concernant ce nouveau type de protection provenant de groupes très spécialisés de fabricants. En outre, des demandes de recherche dans les dossiers des topographies de circuits intégrés seront présentées en vue de l'exploitation des techniques existantes.

Enregistrement des lobbyistes: Cette sous-activité a pour fonction d'enregistrer les lobbyistes rémunérés et de tenir un registre que le public peut consulter.

Les fonctions de la sous-activité comprennent l'établissement et la tenue d'un registre que le public peut consulter, le traitement de déclarations accompagnées d'une attestation, la remise de copies et la prestation d'autres services moyennant l'acquittement de droits réglementaires et la prestation au public de conseils sur l'interprétation de la définition des catégories de personnes et des types d'activité soustraites à l'application de la Loi.

Le Premier ministre a présenté le projet de loi en septembre 1985, dans le cadre d'une série de mesures en matière d'éthique. La *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* est entrée en vigueur le 30 septembre 1989.

En 1989-1990, soit la première année de fonctionnement, des changements importants sont survenus dans la charge de travail prévue. Certains des volumes de travail réels se sont révélés moins grands que prévu, notamment dans le cas des déclarations présentées et du nombre de copies de documents demandées. Toutefois, certains autres éléments ont été sous-estimés ou n'avaient pas été prévus à l'origine, comme le programme intensif de communication du Cabinet qui a beaucoup fait remarquer l'organisation et provoqué une augmentation du nombre de demandes de renseignements et de présentations aussi bien au Canada qu'à l'échelle internationale (p. ex., demandes provenant de représentants élus du Canada, du Sénat américain et du Parlement britannique). De plus, la sous-activité est tenue de participer activement aux travaux du Council on Governmental Ethics Laws.

Il faut favoriser la conformité volontaire aux dispositions de cette nouvelle loi en communiquant constamment avec des associations professionnelles et commerciales, ainsi qu'en distribuant des renseignements aux bureaux des titulaires de charge publique (tant aux niveaux législatif qu'exécutif). L'intégrité du Registre est un élément essentiel de la législation proprement dite.

Compte tenu du souci du Ministère de suivre les orientations internationales, la sous-activité de l'Enregistrement des lobbyistes se tiendra au courant des faits nouveaux concernant la législation des pays étrangers dans ce domaine et

continuera de répondre aux demandes de renseignements provenant d'autres pays. En outre, pour rendre l'information plus facilement accessible au public, la Direction étudie la possibilité de mettre en place un réseau d'accès direct aux données.

Tableau 15: Statistiques sur les demandes en vertu de la loi: Enregistrement des lobbyistes

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel * 1989-1990
Traitement des formulaires	19 000	18 200	13 003
Rappels	4 200	4 400	1 933
Demandes de renseignements	1 150	980	673
Rapports	1 900	1 600	356
Appels, lettres et avis de conformité	700	400	452

* Représente six mois d'opérations.

Révision législative: Cette sous-activité a pour objectif d'évaluer la nécessité d'apporter des modifications aux lois, de conseiller le Ministre et d'appuyer le processus parlementaire, afin de favoriser un marché efficace, de maintenir un cadre réglementaire équilibré et de promouvoir et de protéger les intérêts des utilisateurs de la propriété intellectuelle, des consommateurs et des entreprises et d'y contribuer.

Les fonctions sont les suivantes:

1) **Révision, propriété intellectuelle** - il s'agit du principal centre de responsabilité du Ministère pour ce qui concerne l'examen et la réforme de la législation en matière de propriété intellectuelle et les politiques sous-jacentes. Voici certains des secteurs d'activité qui sont actuellement prioritaires: *négociations du GATT/ADPIC, projet d'amélioration des lois en matière de la propriété intellectuelle, examen du droit d'auteur, licences obligatoires pour les médicaments brevetés et Comité consultatif de la propriété intellectuelle (CCPI).* Une recherche stratégique à caractère économique et juridique est menée pour appuyer les activités prioritaires ainsi qu'en ce qui concerne des questions connexes.

Les activités d'élaboration de politique et de révision législative doivent en outre tenir compte de la mondialisation croissante des marchés ainsi que de la tendance à l'harmonisation des lois. Par conséquent, à cause des négociations commerciales multilatérales, les lois en matière de propriété intellectuelle continueront d'être une question importante dans le contexte du commerce international. Il est par conséquent nécessaire pour le Canada de maintenir sa participation aux travaux de *l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)*, ainsi qu'aux *nécociations du GATT/ADPIC*.

Le *projet de loi sur différentes modifications et sur la productivité* vise à modifier les lois administrées par le Ministère de façon plus rapide et efficace, ainsi qu'à examiner d'autres moyens d'assurer une souplesse et une adaptabilité accrues à ces lois, par exemple le recours aux pouvoirs de réglementation plutôt que de législation.

2) **Révision, consommation et corporations** - Parmi les domaines prioritaires, à l'heure actuelle, il y a les suivants: révision de la *Loi sur la faillite* et de la *Loi sur les sociétés par actions*; suivi des questions que soulève le renouvellement de la réglementation des institutions financières; création d'un processus pour apporter plus rapidement et plus efficacement des modifications non controversées aux lois relevant de CSC; évaluer les responsabilités et les rôles changeants des intervenants les plus importants sur le marché et explorer les solutions innovatrices aux problèmes du marché.

Des documents de travail sont en préparation dans le but de recueillir les commentaires des praticiens et d'autres parties intéressées en prévision de la révision de la *LSA* en ce qui concerne des domaines tels que les transactions d'initiés, les offres publiques d'achat et les pouvoirs d'enquête du Directeur.

Les initiatives de la Direction relatives aux lois cadres de CSC ayant trait au marché visent à les moderniser en fonction des forces du marché qui se mondialise, à les harmoniser, le cas échéant, avec les lois des provinces ou d'autres pays et à clarifier les rôles et responsabilités des participants au marché.

La réalisation de ces initiatives sera, bien entendu, assujettie aux contraintes en matière de ressources humaines et financières. Au cours de la période, il faut élaborer des procédés administratifs pour permettre une plus grande souplesse dans la gestion des multiples projets d'établissement de lois et de lignes directrices. Il faudra poursuivre les discussions et le perfectionnement de l'organisation à mesure qu'une stratégie plus efficace sera appliquée au sein du Ministère pour gérer les modifications apportées aux lois. En outre,

l'informatisation croissante du travail de la Direction générale nécessitera des changements dans les méthodes d'exécution du travail et les attitudes à cet égard.

C. Droit et politique de concurrence

Objectif

Maintenir et favoriser la concurrence au sein de l'économie canadienne.

Description

Appliquer la *Loi sur la concurrence* et veiller à ce que la politique dans ce domaine soit prise en compte au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique économique; promouvoir la concurrence sur le marché et mieux faire comprendre au public le contenu et la portée de la Loi ainsi que l'importance économique et sociale d'une politique de concurrence efficace; représenter les intérêts du Canada dans ce domaine sur la scène internationale.

L'activité comprend les cinq sous-activités suivantes:

Examen des fusionnements: application des dispositions de la Loi qui portent sur les fusionnements.

Restriction de la concurrence: application des dispositions de la Loi ayant trait aux agissements anticoncurrentiels, à l'exception de celles relatives aux fusionnements, à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales déloyales.

Pratiques commerciales: application des dispositions pénales de la Loi qui portent sur la publicité trompeuse et les pratiques commerciales déloyales.

Économie et affaires réglementées: activités analytiques pour appuyer l'élaboration de dossiers et de politiques aux fins de l'application de la Loi; participation à l'élaboration d'une politique fédérale en matière de législation, de réglementation et d'économie touchant la concurrence; représentation des intérêts du Canada en matière de commerce et de concurrence sur la scène internationale; observations aux offices, commissions et autres tribunaux fédéraux et provinciaux.

Politique de conformité et coordination de la gestion: initiatives en matière de stratégies de conformité; consultation publique; programmes d'information, y compris des bulletins d'information et des discours; gestion de programmes; services de soutien centraux pour les finances, le personnel, la gestion de l'information et l'administration.

La plupart des employés de l'activité travaillent au siège social. La sous-activité des Pratiques commerciales compte 11 bureaux répartis dans l'ensemble du Canada où sont affectés plus de 70 % des employés de cette sous-activité. Les sous-activités de l'Examen des fusionnements et de la Restriction

de la concurrence bénéficient de l'appui de bureaux régionaux situés à Vancouver, Montréal et Toronto.

Sommaire des ressources

L'activité compte pour environ 13 % du budget de 1991-1992 du Ministère. Les dépenses en personnel sont le poste de dépense le plus important, représentant 66 % du budget total de l'activité.

Tableau 16: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Examen des fusionnements	3 170	36	3 205	37	4 083	48	1 985	29
Restriction de la concurrence	6 498	79	6 135	80	5 980	77	5 661	82
Pratiques commerciales	4 363	69	4 298	70	4 788	71	3 905	70
Économie et affaires réglementées	2 358	31	1 970	31	1 803	29	1 959	30
Politique de conformité et coordination de la gestion	7 487	47	4 119	44	4 679	49	6 015	44
	23 876	262	19 727	262	21 333	274	19 525	255
Recettes portées au crédit du Trésor *	1 000		4 000		1 125		2 896	

* Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir page 2-77 et la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-91.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1991-1992 sont supérieurs de 4,1 millions de dollars aux dépenses prévues pour 1990-1991. La hausse des dépenses totales de l'activité est principalement attribuable à une provision pour la majoration des traitements accordée dans le cadre des conventions collectives et à des ressources supplémentaires pour le projet d'automatisation. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-16.

Jusqu'en 1988-1989, les dépenses de fonctionnement les plus élevées de l'activité, outre les dépenses en personnel, étaient les frais juridiques et les coûts connexes. Les honoraires rattachés aux contrats de louage de services d'experts de l'industrie, du milieu universitaire et autres sont maintenant devenus la catégorie de dépenses la plus importante, ce qui témoigne de la complexité et du volume croissants des causes et des situations qui doivent être évaluées dans des délais très

courts, en particulier aux termes des dispositions de la Loi relatives aux fusionnements et aux autres pratiques examinables.

Données de base

Le chef de l'activité est le Directeur des enquêtes et recherches (le Directeur), à qui il incombe, en vertu de la loi, d'appliquer et de faire respecter la *Loi sur la concurrence*. Le Directeur relève du Parlement par l'entremise du Ministre pour ce qui est de l'application et de l'exécution de la Loi, et du Sous-ministre en ce qui concerne les questions de politique de concurrence qui ne se rapportent pas à l'exécution de la *Loi* et qui ont trait à l'administration des ressources de l'activité.

Données sur le rendement et justification des ressources

Dans cette section, des changements ont été apportés aux renseignements fournis, à la suite de l'examen de certains aspects de l'activité, effectué vers le milieu de 1990, par le vérificateur général. Les changements en question portent principalement sur la sous-activité des Pratiques commerciales et rendent compte, avec plus d'exactitude, de la charge de travail de la sous-activité relativement aux plaintes et aux examens.

Les résultats de l'activité se divisent en trois catégories:

- l'application et l'administration de la *Loi sur la concurrence*;
- toute autre fonction ou responsabilité qui a été ou qui pourrait être confiée à l'activité, conformément à son mandat général;
- les fonctions et responsabilités générales en tant qu'élément de la fonction publique.

Un élément commun se retrouve dans tous ces résultats, c'est-à-dire la nécessité de répondre aux demandes de services de diverses clientèles de l'activité. Nombre de ces demandes proviennent du monde des affaires, d'avocats, de consommateurs et d'universitaires. Il s'agit notamment de plaintes selon lesquelles la Loi aurait pu être violée, de demandes de certificats de décision préalable (CDP) relativement aux projets de fusionnement, de même que des demandes d'avis consultatifs, de renseignements d'ordre général ou particulier et d'exposés de nature éducative. L'activité répond à toutes ces demandes de services d'une manière qui convient à leur nature et aux circonstances. Se rattache à la prestation de ces services l'application des dispositions relatives au préavis obligatoire dans les cas de fusionnements.

Tableau 17: Demandes de services - Sommaire de l'activité

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Plaintes	17 050	16 639	15 439	13 846 *	14 255 *
Fusionnements					
- Certificats de décision préalable	100	100	87	70	40 **
- Préavis ***	120	120	110	92	65
Demandes d'avis consultatifs	1 650	1 640	1 560	1 540	1 519
Demandes de renseignements	28 000	27 923	25 500	26 224	23 436
Demandes - Éducation et médias	750	750	725	739	625
	47 670	47 172	43 421	42 511	39 940

* Il s'agit de données révisées qui englobent maintenant toutes les plaintes, y compris celles qui ne sont pas comprises dans le champ d'application de la *Loi*; dans la Partie III de 1990-1991 figurent uniquement les plaintes relevant de la *Loi*.

** Les données présentées à la Partie III du Budget des dépenses de 1990-1991 ont été révisées pour corriger les erreurs d'enregistrement.

*** Les dispositions de la *Loi* relatives au préavis ont été proclamées en juillet 1987.

Il importe de remarquer que les différents types de demandes requièrent des niveaux de ressources différents par unité. Les questions à régler en vertu de toutes les dispositions de la *Loi sur la concurrence* sont devenues beaucoup plus complexes qu'elles ne l'étaient lorsque celle-ci a été adoptée en juin 1986. En vertu de la Loi, l'examen des propositions de fusionnement et la présentation d'une demande au Tribunal de la concurrence pour toutes les questions examinables sont maintenant prévus. Pour administrer ces dispositions en plus des activités courantes relatives aux dispositions pénales de la Loi, il a fallu procéder à une réaffectation importante du temps du personnel. L'expérience des quatre dernières années a montré que les questions examinables nécessitent un examen et une analyse en profondeur, y compris le recours à des experts de l'industrie. En outre, les diverses contestations de nombreuses dispositions de la Loi en vertu de la Constitution et de la Charte ont fait que tous les examens sont maintenant plus détaillés afin d'éviter d'autres contestations d'ordre constitutionnel.

L'expérience nous apprend que le nombre de plaintes croît chaque fois qu'il se produit un changement important dans l'économie. Il est impossible de déterminer si cette croissance découle directement de la sensibilisation accrue du

public aux lois ou une augmentation présumée de l'activité pénale ou des agissements anticoncurrentiels.

À cause de l'accent mis sur la promotion de la concurrence ainsi que de la mondialisation des marchés, l'importance et la complexité des travaux de l'activité se sont accrues. La politique de concurrence est maintenant un élément clé de la politique macro-économique du gouvernement et prend une importance beaucoup plus grande aux yeux du public qu'au cours des années passées. Conséquemment, une plus grande sophistification de l'analyse de l'éxécution de la loi, la communication de renseignements au public et la participation à l'établissement de la politique gouvernementale dans des domaines connexes s'imposent davantage.

Les trois éléments fondamentaux de la *Loi sur la concurrence* sont les suivants:

- les dispositions pénales régissant les cas d'infractions liées à la concurrence, allant des complots aux pratiques commerciales déloyales;

- les dispositions non pénales concernant les effets des fusionnements sur la concurrence, y compris les fusionnements d'envergure qui nécessitent la signification préalable d'un avis au Directeur, et concernant aussi les affaires examinables comme l'abus de position dominante, le refus de vendre et les ventes liées;

- le pouvoir de faire des observations aux offices, commissions et autres tribunaux fédéraux et provinciaux dont relèvent des activités réglementaires et qui assument des responsabilités en vertu de loi ayant trait à la production, à la prestation, à l'acquisition ou à la distribution de produits (articles ou services);

Dans le cadre de l'application de ces dispositions, l'activité obtient les résultats suivants:

- détermination des pratiques commerciales qui violent les dispositions pénales de la Loi et qui font ensuite l'objet d'une enquête et sont réglées au moyen des mécanismes les plus pertinents;

- détermination des pratiques commerciales qui réduiraient sensiblement la concurrence dans un marché, suivie d'une enquête et du règlement au moyen des mécanismes les plus pertinents;

- sensibilisation des organismes de réglementation fédéraux aux questions de concurrence qui sont liées aux propositions que ces organismes examinent ou concernant lesquelles ils doivent prendre des décisions.

Examen des fusionnements

La sous-activité de l'Examen des fusionnements est responsable de l'examen de toutes les transactions proposées au Canada. Elle administre les dispositions relatives à l'obligation de donner un avis préalable du fusionnement, en vertu desquelles les parties à une transaction qui dépasse des seuils établis de fournir des renseignements précis au Directeur. En outre, il incombe à la sous-activité de délivrer des certificats de décision préalable (CDP) qui libèrent les parties à un projet de fusionnement de l'obligation de donner un avis préalable. Un CDP peut être délivré si le Directeur est convaincu que le fusionnement proposé ne réduit pas sensiblement la concurrence et garantit que, compte tenu des renseignements fournis au Directeur, celui-ci ne s'opposera pas à la transaction.

Des données relatives à tous les aspects des dispositions de la *Loi* régissant les fusionnements se trouvent au tableau 18.

Tableau 18: Examen des fusionnements

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Fusionnements au Canada *	1 125	1 125	1 180	1 053	1 082
Examens des fusionnements commencés	245	245	219	191	146
Examens terminés:					
- incluant les certificats de décision préalable	90	90	72	59	26
- ne soulevant aucun problème	124	124	132	107	94
- avec surveillance seulement	16	16	13	10	7
- restructuration postérieure à la réalisation	3	3	1	3	2
- restructuration préalable à la réalisation	2	2	-	1	2
- classés par suite d'ordonnance par consentement	3	3	3	-	-
- abandon des transactions	2	2	2	2	2
	240	240	223	182	133
Examens en cours à la fin de l'exercice	40	35	31	34	25
Demandes au Tribunal	3	3	2	2	2
Classées (pendant l'exercice) **	3	3	3	2	-
En cours (à la fin de l'exercice)	2	2	1	2	2

* Les données ont été établies à partir de rapports publiés sur les acquisitions - elles ne comprennent pas les projets de transactions et s'appliquent aux années civiles.

** Les affaires sont comptées en fonction des examens terminés.

Comme l'indique ce tableau, il y a eu une demande croissante concernant tous les aspects de l'examen des fusionnements. En septembre 1990, plus de transactions étaient en cours d'examen qu'à tout autre moment depuis l'adoption de la *Loi* en 1986. En outre, l'ampleur et la complexité des fusionnements et, par conséquent, le coût en ressources des analyses croissent dans l'ensemble à mesure que la mondialisation des marchés se poursuit. Les connaissances et l'expérience du personnel ne peuvent être appliqués que dans les secteurs industriels ou de récents examens ont eu lieu. Dans de nombreux cas, un projet de fusionnement vise une industrie par rapport à laquelle l'activité ne possède pas d'expérience ou en possède très peu; En conséquence, il faut retenir les services d'experts de l'extérieur.

Les projections pour 1991-1992 ne laissent entrevoir aucune hausse d'examens commencés ou terminés par rapport à 1990-1991. Un certain nombre de questions engendrent de l'incertitude relativement aux fusionnements, notamment la possibilité d'un ralentissement de la croissance économique, ce qui pourrait influer sur le niveau des activités de fusionnement sur le marché, ainsi que l'évolution constante des marchés internationaux. En outre, il arrive souvent que les parties aux transactions ne sont pas disposées à aller devant le Tribunal de la concurrence et, en conséquence, le nombre prévu de demandes d'ordonnances par consentement n'a pas été atteint. Les questions soulevées par les projets de fusionnement sont réglées au moyen de discussions entre les parties et l'activité. Pour ce faire, il a fallu axer en permanence les efforts sur la diffusion de l'information au public, afin que les secteurs touchés du marché connaissent et comprennent les raisons pour lesquelles il n'a pas été fait appel au Tribunal. De plus, les contestations d'ordre constitutionnel relatives à l'existence du Tribunal de la concurrence risquent également de se répercuter sur les résultats de la sous-activité.

Dans des documents publics antérieurs, l'activité a indiqué que tous les fusionnements connus sont examinés dans le but de déterminer s'ils risquent de réduire sensiblement la concurrence. Vers le milieu de 1990, le vérificateur général a jugé cet énoncé inapproprié, étant donné qu'il laisse supposer un examen complet de tous les aspects pertinents de chaque transaction. En réalité, chaque fusionnement signalé est évalué rapidement, en fonction de renseignements accessibles au public et des connaissances du personnel de l'activité, de l'expérience et des connaissances spécialisées récentes en vue de déterminer si la transaction semble poser des problèmes du point de vue de la concurrence. La direction passe en revue la recommandation initiale du personnel et prend une décision quant à l'opportunité d'entreprendre un examen. Toute décision de ne pas aller plus loin est bien consignée.

Restriction de la concurrence

Il incombe à la sous-activité d'administrer et d'appliquer les dipositions pénales de la *Loi* et celles qui touchent les affaires examinables, à l'exclusion de l'examen des fusionnements, de la publicité trompeuse et des pratiques commerciales déloyales. Sont cependant inclus les examens dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire liés à des infractions criminelles telles que le complot et le truquage des offres et les affaires examinables telles que l'abus de position dominante et le refus de vendre.

Le tableau 19 présente des données concernant la sous-activité de la Restriction de la concurrence.

Tableau 19: Restriction de la concurrence: Pratiques criminelles et examinables

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Plaintes	1 100	1 048	988	820	930
Examens préliminaires commencés	190	190	191	168 *	171 *
Examens terminés	150	150	152	154	130
Enquêtes officielles commencées	20	20	17	16	21
Enquêtes officielles terminées	17	17	11	47 *	30
Renvois au Procureur général	12	12	7	18	15
Poursuites intentées **			11	7	18
Cas terminés **			16	23	21
Condamnations			6	15	7
Ordonnances d'interdiction			3	1	4
Non-condamnations			7	7	10
Demandes au Tribunal	2	2	2	1	-

* Les données présentées à la Partie III du Budget des dépenses de 1990-1991 ont été révisées pour corriger les erreurs d'enregistrement.

** Prévisions non fournies, car l'activité ne peut pas contrôler les procédures.

Selon les projections, les résultats dans le secteur de la restriction de la concurrence devraient se maintenir aux niveaux actuels, tandis que le nombre de plaintes devrait augmenter suivant les tendances antérieures. Toutefois, les poursuites judiciaires en cours pourraient provoquer des changements sensibles dans l'activité. En vertu des dispositions de la *Loi* relatives aux affaires examinables, le Tribunal de la concurrence doit régler les affaires. En 1990, des décisions ont été rendues dans plusieurs affaires importantes, y compris celle de NutraSweet (le premier cas soumis en vertu des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives à l'abus de position dominante) et Chrysler (refus de vendre), qui ont marqué des étapes importantes dans l'application de la loi relative à la concurrence au Canada. Toutefois, au cours de la même année, l'autorité et la composition du Tribunal ont été contestées à plusieurs reprises. Tant que ces problèmes n'auront pas été réglés (y compris, au besoin, des appels devant la Cour suprême), toute demande présentée au Tribunal risque d'être contestée sur le plan constitutionnel. La sous-activité continue de mener des enquêtes concernant des

questions qui posent des problèmes en vertu des dispositions pertinentes et continuera de présenter des demandes au Tribunal tant qu'elle n'en sera pas empêchée.

Les activités relatives aux dispositions pénales se poursuivent dans de nombreux secteurs. Là encore, les contestations devant les tribunaux ont eu des répercussions sur les dispositions pénales les plus importantes de la *Loi sur la concurrence*, soit celles qui ont trait aux complots. En septembre 1990, la Division de première instance de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a rendu une décision (Pharmacy Association of Nova Scotia) infirmant les dispositions de *l'article 45 de la Loi*. Bien qu'elle ne lie pas les autres sphères de compétence, cette décision peut susciter d'autres contestations semblables dans d'autres affaires.

En mars 1990, des accusations ont été portées contre huit entreprises de minoterie en vertu des dispositions de la Loi relatives aux complots et au truquage des offres. Ces accusations visaient des contrats d'Approvisionnements et Services Canada pour l'achat de farine pendant une période de douze ans (1975 à 1987). En décembre, la même année, la Cour de l'Ontario (Division générale) a imposé des amendes contre quatre entreprises de minoterie totalisant 3,2 millions de dollars, soit l'amende la plus élevée imposée par un tribunal canadien en vertu de la *Loi sur la concurrence*, y compris trois amendes individuelles de un million de dollars qui représentent le montant le plus important pour un seul chef d'accusation.

Le nombre croissant de plaintes et les retards possibles attribuables aux contestations judiciaires, conjugués au niveau de ressources actuel, peuvent créer un arriéré à l'étape de l'examen ou du tribunal et, par la suite, une réduction du nombre d'affaires réglées.

Pratiques commerciales

La sous-activité des Pratiques commerciales s'occupe de l'administration et de l'application des dispositions de la Loi concernant la publicité trompeuse et les pratiques commerciales déloyales. Il s'agit de dispositions pénales qui s'appliquent à tous les secteurs industriels au Canada. La sous-activité fonctionne de façon décentralisée et a récemment examiné son mandat et sa structure organisationnelle. Un plan d'action visant à améliorer l'exécution des programmes sera établi vers la fin de 1990-1991.

Vers la fin de 1990, un groupe de travail a été créé en vue de formuler des recommendations concernant la réforme des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives à la publicité trompeuse, à la suite de la publication du rapport sur la publicité trompeuse produit par le Comité permanent de la consommation et des corporations. Composé de représentants d'entreprises et

d'associations de publicité, d'organisation de consommateurs et de fonctionnaires du Ministère, le groupe a notamment pour fonction d'étudier le processus de règlement non pénal des cas, les ordonnances correctives, l'établissement de règles pour l'interprétation et les promesses de conformité volontaire. Le groupe de travail doit présenter son rapport au début de 1991.

Le tableau 20 présente des données relatives aux dispositions pénales qui ont trait aux pratiques commerciales.

Tableau 20: Pratiques commerciales

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Plaintes autre que sur la Loi sur la concurrence	1 050	1 025	1 003	983	950
Plaintes se rapportant à la publicité trompeuse	14 900	14 566	13 448	12 043	12 375
Examens terminés					
Examens	819	815	848	1 049	989
Contacts d'information	1 331	1 331	1 310	1 325	1 517
	2 150	2 146	2 158	2 374 *	2 506 *
Enquêtes officielles commencées	100	100	100	90	98
Enquêtes officielles terminées	100	100	84	80	89
Renvois au Procureur général	80	90	56	75	83
Poursuites intentées **			84	110	131
Cas terminés: **			76	125	129 *
Condamnations			49	77	84
Ordonnances d'interdiction			5	3	2
Non-condamnations			22	45	44

* Les données présentées à la Partie III du Budget des dépenses de 1990-1991 ont été révisées pour corriger les erreurs d'enregistrement.

** Prévisions non fournies, car l'activité ne peut pas contrôler les procédures.

Au cours des dernières années, la sous-activité a mis en oeuvre un certain nombre de stratégies de conformité pour faire face à la hausse constante du nombre de plaintes et de demandes de renseignements provenant du public. Dans la mesure du possible, il est répondu aux demandes de renseignements au moyen de documents d'information générale; les grandes questions de fond sont traitées

publiquement dans le Bulletin de la publicité trompeuse publié chaque trimestre. Il existe un système précis de priorités pour le traitement des plaintes: les questions et les plaintes les plus graves qui ont des répercussions régionales ou nationales donnent lieu à des enquêtes. Les affaires moins importantes qui ne semblent pas avoir faussé la concurrence sur le marché sont réglées au moyen de contacts d'information avec les entreprises concernées. Ces initiatives, qui visent à réduire le coût d'application de la loi, ont entraîné une diminution du nombre d'enquêtes effectuées. De plus, le nombre de cas qu'il est impossible de régler faute de ressources, même lorsqu'il semble y avoir infraction aux dispositions de la *Loi* a crû de 3 %.

Les affaires relatives aux dispositions sur la publicité trompeuse et les pratiques commerciales déloyales deviennent de plus en plus complexes. En conséquence, le temps moyen nécessaire pour mener un examen à terme a augmenté de 31 % depuis mars 1989. C'est là la principale raison de la diminution du nombre moyen d'examens et d'enquêtes par agent. Cette complexité accrue nécessite un recours plus fréquent à des services juridiques et (lorsque le procureur général ne peut offrir ces services) des honoraires plus élevés pour obtenir les services d'avocats de l'extérieur. En outre, il est toujours nécessaire de recourir à des experts qui fournissent analyses et conseils. Enfin, les décisions des tribunaux ont rendu le processus d'application de la Loi plus difficile en élargissant la portée du mécanisme de défense applicable à l'obligation de prudence et de diligence auquel peut recourir l'accusé dans ces affaires. Maintenant, nombre d'enquêtes doivent être menées en tenant compte de la possibilité de recourir à cette défense élargie et recueillir des preuves supplémentaires pour y faire échec, ce qui oblige le personnel à consacrer plus de temps à chaque enquête et entraîne une baisse du nombre d'affaires traitées par les agents.

Pendant l'exercice 1990-1991, la sous-activité des Pratiques commerciales a fermé son bureau de St. John's (Terre-Neuve) où la demande ne justifie pas des services à plein temps. Le bureau régional de Dartmouth (Nouvelle-Écosse) assurera le service pour l'autre province.

Économie et affaires réglementées

Le principal centre d'intérêt de la sous-activité est la promotion et l'élaboration de la politique économique en ce qu'elle a trait à la loi en matière de concurrence et à la liaison, à l'échelle internationale, avec d'autres autorités dans le domaine de la concurrence. La sous-activité est également le point central des interventions pour les autorités fédérales et provinciales de réglementation, et qui offre une gamme de possibilités allant de la présentation d'arguments écrits à la pleine participation aux poursuites.

Au cours de la prochaine décennie, l'alignement des politiques du marché

canadien en fonction des orientations internationales constituera une question clé. Par conséquent, l'activité dirige un projet ministériel qui sera axé sur des questions telles que l'harmonisation des politiques économiques en vue de réduire ou d'éliminer les obstacles intérieurs et internationaux au commerce, les occasions pour le Canada de participer à l'élaboration de règles internationales (comme celles qui sont établies dans le cadre de *l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* ainsi que de *l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*), et enfin l'harmonisation des normes nationales et internationales.

La promotion de la compétitivité des industries canadiennes sur les marchés internationaux occupe une place de plus en plus importante dans le programme économique national. Pour atteindre cet objectif, il faudra maintenir une forte concurrence sur le marché intérieur. Pour favoriser la concurrence et la compétitivité de l'économie canadienne, il faut en outre coordonner avec soin la politique de concurrence et les autres politiques du gouvernement qui influent sur la dynamique du marché. En conséquence, l'activité est de plus en plus appelée à participer à la mise au point d'une vaste gamme de politiques et de lois cadres connexes du gouvernement.

Récemment, l'activité a fourni des renseignements en vue de l'établissement d'une politique gouvernementale dans des domaines aussi différents que les travaux interministériels en vue des *Négociations canadiennes*, la mise en oeuvre de *l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*, la modernisation de la législation en matière de propriété intellectuelle et, finalement, l'examen des politiques de réglementation du gouvernement dans les domaines de l'agriculture et des télécommunications. L'activité a également participé à l'élaboration continue de principes directeurs relatifs aux voyages en avion à l'intérieur du Canada (qui ont une dimention internationale importante) et à la mise au point continue de la politique gouvernementale liée aux marchés financiers et aux systèmes de paiement électronique. À cette fin, il a fallu entretenir une liaison intensive avec d'autres ministères fédéraux tels que les Affaires extérieures, l'Industrie, les Sciences et la Technologie, l'Agriculture et les Communications, ainsi qu'avec d'autres activités du Ministère.

En 1991-1992, l'activité devrait augmenter dans ce domaine. Des efforts considérables seront déployés pour évaluer et améliorer les liens entre la politique de concurrence et d'autres politiques macro-économiques du gouvernement dans des secteurs tels que le commerce, l'industrie, les sciences et la technologie, l'agriculture, les télécommunications et l'environnement. En outre, l'activité continuera de participer aux aspects de la modernisation de la législation en matière de propriété intellectuelle qui sont liés à la politique de concurrence.

Les interventions de la sous-activité ont été constantes depuis l'adoption de la *Loi* en 1986, bien qu'elles aient été moins nombreuses qu'au cours de la période

antérieure à la nouvelle loi. Cette baisse était nécessaire pour que la sous-activité dispose de ressources suffisantes en vue de l'application d'autres dispositions de la Loi. Il a été possible d'atteindre cet objectif en ayant recours à une méthode sélective pour déterminer les cas où une intervention s'impose: l'accent est mis sur les questions qui risquent d'avoir les effets négatifs les plus considérables sur la concurrence à cause des décisions prises en matière de réglementation et, ce, pour rentabiliser au maximum les ressources consacrées à cette sous-activité. Parmi les grandes questions d'actualité, il y a une proposition en vue de la création d'un office national de mise en marché des pommes et les travaux de la Commission royale d'enquête sur un système national de transport des passagers. Au cours de l'année financière 1990-1991, des travaux ont été effectués dans des domaines tels que les offices de commercialisation, les télécommunications et les services publics.

Le tableau 21 présente des données relatives au pouvoir d'intervention conféré par la Loi.

Tableau 21: Interventions réglementaires

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Examens commencés	17	17	15	23	14
Représentations faites aux:					
Commissions et organismes fédéraux	6	7	5	6	7
Commissions et organismes provinciaux	6	5	5	3	9

Le dernier volet du mandat de l'Économie et des affaires réglementées consiste à représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale. Au cours des dernières années, les aspects internationaux du commerce ont pris beaucoup d'ampleur. Le Canada ne peut se permettre de rester en dehors de ces événements. Il ne peut pas non plus espérer maintenir ses marchés intérieur et international dans le seul cadre des entreprises canadiennes où la protection des intérêts canadiens est assurée seulement sous l'autorité du système juridique du Canada. Les efforts déployés et la participation doivent viser les gouvernements de la communauté internationale et nécessitent l'application d'une méthode coopérative pour établir des ententes et des conventions internationales qui seront profitables à toutes les parties concernées.

La sous-activité Économie et affaires réglementées établit et entretient des relations internationales. Trois fois par année, ses représentants participent à des réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): outre la participation à toutes les activités du Comité du droit et de la

politique de concurrence, la sous-activité oeuvre au sein de groupes de travail sur le commerce international, la déréglementation, la coopération internationale et la propriété intellectuelle. Le Directeur des enquêtes et recherches assume, en 1990-1991, la présidence du dernier de ces groupes; il est aussi membre du bureau de direction du comité plénier. Les échanges d'information sont nombreux; de l'aide est apportée à des pays moins développés (par exemple, vers la fin de 1990-1991, deux représentants du Kenya recevront pendant plusieurs mois une formation touchant à la loi et à la politique en matière de concurrence). Grâce à sa participation à l'OCDE, l'activité espère influer sur l'évolution des marchés de l'Europe de l'est.

De plus, la sous-activité représente le Canada aux réunions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts sur les pratiques commerciales restrictives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Un programme de réunions bilatérales avec des responsables des organismes antitrust des États-Unis a débuté. Ces réunions ont pour objet d'améliorer la coopération au niveau de l'application et des initiatives stratégiques, ainsi que de faciliter le libre échange d'information nécessaire à la mise en oeuvre efficace de *l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis* et à l'harmonisation des activités internationales en matière d'application.

La sous-activité continuera d'appuyer les activités gouvernementales relatives au développement de *l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*, en particulier de l'article 1907 concernant le remplacement des mesures antibradage. Elle fournira aide et conseils à l'équipe canadienne de négociation dans le cadre des discussions de l'Uruguay round du *GATT* ainsi que des conseils d'ordre général sur l'élaboration de mesures d'investissement liées au commerce. Après avoir terminé, vers le milieu de 1990, un rapport sur l'impact d'Europe 1992 sur la politique de concurrence, la sous-activité continuera de suivre l'évolution de la situation et à participer, le cas échéant, à l'élaboration de la politique économique du gouvernement.

Politique de conformité et coordination de la gestion

Cette sous-activité remplit un large éventail de fonctions essentielles à l'atteinte des objectifs de l'activité et nécessaires à la gestion efficace du programme.

Une tâche importante de la sous-activité Politique de confomité et coordination de la gestion consiste fondamentalement à sensibiliser le public. Il se pourrait que les participants clés au marché, c'est-à-dire les entreprises, les employés et les consommateurs, ne tiennent pas compte des questions de politique de concurrence ni de l'application de la *Loi sur la concurrence*, où qu'ils ne les

connaissent pas. Il importe que ces intervenants comprennent le pourquoi des décisions prises ce qui stimulera, favorisera ou protégera la concurrence, et qu'ils comprennent aussi les effets de la législation sur leurs propres intérêts.

Une vaste gamme d'activités sont en cours ou prévues dans ce sens. Depuis 1974, la publication trimestrielle intitulée Bulletin de la publicité trompeuse renseigne le public sur les dispositions de la *Loi* relatives à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales déloyales. Info-Pièges est une nouvelle publication, lancée vers le milieu de 1990 et portant sur la publicité trompeuse, qui a pour objet d'informer le millieu des affaires des faits nouveaux concernant la loi et son application et, en particulier, pour le prévenir des nouvelles mesures. Un guide sur la *Loi sur la concurrence* a été publié en 1990 à l'intention des non-initiés afin de leur donner un simple aperçu des principales dispositions de la *Loi*. L'activité continuera d'accepter, dans la mesure du possible, les invitations à des conférences qui permettent au Directeur lui-même ou à un cadre supérieur de commenter une vaste gamme de questions devant des auditoires ayant des intérêts particuliers.

Vers le milieu de 1990, des bulletins d'information sur la discrimination par les prix et la pratique du prix d'éviction ont été distribués à des auditoires choisis pour qu'ils les examinent et les commentent. Ces sujets ont été choisis parce qu'ils font le plus souvent l'objet de demandes de renseignements du public et qu'ils permettront le mieux de renseigner ce dernier. Les réponses et les commentaires de fond seront pris en compte, dans la mesure du possible, dans les décisions finales en matière de politique et dans les publications prévues pour la fin de 1990-1991. De plus, l'activité a préparé l'ébauche d'un document détaillé énonçant les lignes directrices pour l'application des dispositions relatives aux fusionnements qui donneront aux entreprises et au milieu juridique une vue d'ensemble sur la façon dont ces dispositions de la *Loi* sont administrées et le genre d'information et d'analyse qui seront nécessaires pour que l'activité puisse évaluer efficacement et rapidement les répercussions possibles, sur la concurrence, des transactions visant le fusionnement. Cette ébauche a été diffusée au début du mois de novembre 1990 pour que le public l'examine et la commente. Le texte définitif des lignes directrices qui servira également d'instrument de travail pour le personnel de la sous-activité des Fusionnements, sera publié à la fin de 1990-1991.

Le tableau 22 présente des données sur les principales activités d'information du public.

Tableau 22: Principales activités d'information du public

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel		
			1989-1990	1988-1989	1987-1988
Discours publiés	10	10	10	14	12
Bulletins d'information	2	3	1	2	-
Bulletin de la publicité trompeuse	4	4	4	4	4

En plus des diverses activités déjà mentionnées, l'activité remplit des fonctions comme élément d'un ministère fédéral. Il s'agit notamment du service au public ainsi que de la réception des plaintes et des demandes de renseignements et du traitement de celles-ci. Elle répond également aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, dont le volume annuel est passé de 9 en 1987-1988 à 17 en 1989-1990 et qui devrait atteindre 40 en 1990-1991 (à la fin du mois de septembre de l'année de référence, 19 demandes avaient été reçues).

Un secteur hautement prioritaire pour l'activité est le perfectionnement du personnel. En 1990, quelque 100 employés (soit 70 % du personnel chargé de l'application de la Loi) ont suivi un cours de formation d'une semaine sur les enquêtes. Ce cours sera complété par la publication, vers la fin de 1990, des premiers chapitres d'un nouveau Manuel de l'agent dans lequel seront exposées les lignes directrices et les procédures concernant un large éventail de sujets. Un deuxième manuel conçu pour accroître l'efficacité des procédures administratives et des procédures de bureau a été publié en partie en 1989; ce projet est en suspens parce que le personnel a été réaffecté compte tenu d'autres priorités.

Afin de promouvoir l'intérêt et l'excellence dans les organisations industrielles, l'activité a créé le poste de haut conseiller en économie industrielle en reconnaissance des contributions au droit canadien de la concurrence du premier Directeur des enquêtes et recherches, feu T.D. MacDonald. Cette initiative vient compléter les efforts permanents déployés dans le but d'accroître la capacité de l'activité dans le domaine de l'analyse économique au moyen du recrutement de fonctionnaires et du perfectionnement du personnel. En outre, dès le début de l'automne 1990, le responsable du programme offrira un cours de formation de 45 heures sur l'organisation de l'industrie. Parmi les participants de l'activité, il y aura le personnel qui a une formation dans d'autres domaines, tels que le droit, ainsi que des économistes qui désirent mettre à jour leurs connaissances et leurs compétences.

En 1990, le projet d'automatisation COMPASS de l'activité a été approuvé officiellement. Ce projet, dont la mise en oeuvre doit durer quatre ans, est conçu pour accroître la rapidité et l'efficacité de tous les aspects du travail de l'activité. Les systèmes COMPASS seront conçus de manière à appuyer tous les secteurs de travail de l'activité, y compris les poursuites, l'analyse de données et de documents, les communications internes et externes et la bureautique. Des applications seront mises au point afin de répondre aux besoins de tout le personnel de l'activité, quelles que soient leurs responsabilités particulières.

Depuis l'adoption de la *Loi sur la concurrence* en 1986, l'activité a eu besoin chaque année de fonds supplémentaires pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi*. Ces ressources ont principalement été utilisées pour payer les honoraires de conseillers juridiques et d'experts de l'extérieur embauchés pour évaluer les cas et donner des conseils spécialisés concernant l'économie et le marché. De plus, un grand nombre de cas doivent être reportés parce qu'il n'y a pas de fonds d'exploitation ni de ressources humaines suffisantes au sein de l'activité pour procéder aux enquêtes et à l'évaluation. Dans le but de régler les problèmes du programme qui découlent de cette situation, l'activité examine tous les aspects de son travail et de ses besoins en ressources, en vue d'établir un plan à long terme pour le programme qui fera disparaître les écarts inacceptables entre les obligations qui lui incombent en vertu de la loi et son mandat et les niveaux de rendement acceptables compte tenu des ressources disponibles. Dans le cadre de ce processus, l'activité poursuit l'examen de sa structure organisationnelle, particulièrement par rapport à la représentation dans les bureaux régionaux afin que les ressources réduites soient réparties de façon aussi efficace possible. L'examen comprendra une analyse en profondeur des fonctions de l'activité relatives au traitement des plaintes. Ces dernières sont la raison principale des mesures coercitives et constituent un élément important du service au public. Toutefois, il est essentiel que le traitement des plaintes n'exclue pas le recours à un processus plus efficace et peut-être plus dynamique d'application de la *Loi*. De plus, elle continuera de concentrer ses efforts de recrutement en fonction des engagements du gouvernement en matière d'action positive. D'importants progrès ont été accomplis au cours des dernières années pour accroître la participation des francophones et des femmes.

L'élaboration des systèmes et des procédures de gestion interne se poursuivra afin de garantir un niveau efficace de responsabilité et d'imputabilité dans l'ensemble de l'activité.

Recettes/Effets dissuasifs

Une poursuite réussie vaut non seulement par la sentence prononcée à l'encontre d'un contrevenant particulier, mais encore par son effet dissuasif en général, sur

l'ensemble du marché. La mesure de ce moyen de dissuasion est le niveau moyen des amendes imposées par les tribunaux.

Tableau 23: Résultats des poursuites judiciaires - Total de l'activité

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel *		
			1989-1990	1988-1989	1987-1988
Nombre total de condamnations	**	**	55	92	91
Montant des amendes perçues (en milliers de dollars)	1 000	4 000 ***	1 823	3 842	1 347
Amendes moyennes (en milliers de dollars)	**	**	33.1	41.8	14.8

* Les données ne comprennent pas les affaires portées en appel.
** Prévisions non fournies, car l'activité ne peut contrôler les procédures.
*** Comprend des amendes de 3,2 millions de dollars imposées par la Cour de l'Ontario en vertu des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives au truquage des offres.

Nota: Les recettes produites figurant au tableau 33 (page 2-91) et le montant total des amendes perçues ne sont pas identiques parce que ces dernières ne sont pas nécessairement payées au cours de l'exercice où elles sont imposées. Il est à remarquer que la complexité des affaires a crû, qu'un nombre moins élevé de poursuites ont été intentées, qu'il y a eu un plus grand nombre de contestations judiciaires et que le nombre annuel des convictions a diminué considérablement en 1989-1990.

Par suite des modifications apportées à la loi en 1986, le niveau des amendes maximales a été porté à 10 millions de dollars dans les cas de complot, et l'activité a cherché elle-même, par l'entremise de présentations exhaustives antérieures à la détermination de la peine, à hausser la moyenne des amendes imposées par les tribunaux. Cependant, chaque cas doit être jugé en fonction de la preuve, et l'activité n'est pas encore en mesure de prévoir des augmentations importantes dans les recettes en se fondant sur les cas réglés à ce jour. Il vaut toutefois la peine de noter que l'augmentation sensible enregistrée en 1988-1989 était en grande partie attribuable à deux cas résolus en vertu des dispositions relatives aux complots et au truquage des offres, aux termes desquelles les amendes les plus considérables peuvent être infligées.

De plus, l'activité s'efforce de mettre au point un certain nombre de mesures de recouvrement des coûts. L'examen détaillé de la production globale de l'activité n'a pas permis de relever un grand nombre de secteurs où il serait

possible de recouvrer les coûts: à l'intérieur d'un programme qui se fonde sur l'application de sanctions pénales, il y a peu de services où il est possible de déterminer les avantages précis qui en découleraient pour des groupes particuliers du public et qui rendraient le recouvrement des coûts pertinent. Les travaux en question devraient être achevés en 1991-1992. Un élément important du processus sera la consultation des personnes directement touchées par les droits.

Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devraient consulter la Partie III du Budget des dépenses de 1990-1991 où sont exposés en détail les fonctions, les responsabilités et les éléments de travail de l'activité. Ils y trouveront également une description du processus opérationnel des diverses sous-activités.

Les détails sur les affaires terminées et autres renseignements relatifs à l'application et à l'exécution de la *Loi* se trouvent dans le Rapport annuel du Directeur des enquêtes et recherches, qui est déposé à la Chambre par le Ministre, ainsi que dans la publication trimestrielle intitulée Bulletin de la publicité trompeuse. D'autres renseignements pertinents sont disponibles dans les bulletins d'information publiés par le Directeur.

D. Administration

Objectif

Assurer la gestion et l'orientation stratégique du Ministère; appuyer le perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation et assurer les services administratifs centraux et certains services communs au Ministère et aux autres organismes qui en relèvent; remplir les fonctions de registraire général du Canada et permettre au sous-registraire général adjoint d'appliquer le Code du Premier ministre régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant aux titulaires d'une charge publique.

Description

Outre qu'elles fournissent des services au Ministère, les organisations qui font partie de l'activité de l'Administration donnent des avis et des conseils et assurent des services de soutien aux organismes qui font partie du portefeuille du ministère des Consommateurs et des Sociétés.

L'activité de l'Administration se compose de quatre sous-activités:

Gestion du Programme: comprend le Cabinet du Ministre et celui du Sous-ministre, le Secrétariat du ministère et les Services juridiques.

Bureau de la politique ministérielle et planification stratégique: comprend la Direction générale du personnel, la Direction de la planification stratégique et des services ministériels, la Direction des communications et la Direction des services de planification et de gestion. Il lui incombe de conseiller le Ministère en ce qui concerne ses objectifs, son orientation et ses priorités stratégiques, d'analyser la situation économique aux niveaux national et international ainsi que le marché canadien, d'assurer les relations fédérales-provinciales, de veiller à ce qu'un processus de planification stratégique intégré et efficace soit en place et à ce qu'un plan stratégique soit établi pour le Ministère. Il est en outre chargé de voir à ce que les politiques soient établies de façon cohérente et uniforme au Ministère. Il donne des conseils en matière de gestion des ressources humaines et assure la planification et le perfectionnement du personnel. Le Bureau fournit également des services au Ministère en matière de communication, de vérification interne et d'évaluation de programme, ainsi qu'en matière de personnel, comme la dotation, la classification, la rémunération, l'orientation professionnelle, la formation et le perfectionnement, les relations de travail et les systèmes d'information sur le personnel et les affectations ministérielles. Il lui revient en outre d'appuyer les initiatives du gouvernement dans les domaines des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi.

Direction générale des finances et de l'administration: assure, coordonne et offre des services ayant trait aux finances, à l'administration et à la politique informatique, dont la coordination de la planification et du contrôle financiers et opérationnels. La Direction générale est aussi chargée de fournir des services d'archives et de bibliothèque, de gérer les fonds d'information documentaire et, au nom du Ministre qui est aussi registraire général du Canada, d'exercer des responsabilités définies dans le Règlement sur les documents officiels pris en vertu de la *Loi sur les fonctionnaires publics*, de la *Loi sur les sceaux* et d'autres lois.

Sous-registraire général adjoint: applique le Code du Premier ministre régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant aux titulaires d'une charge publique. Le sous-registraire général adjoint donne en outre des conseils sur les questions de conflits d'intérêts chaque fois que des ministères, des organismes, d'autres gouvernements ou des particuliers le consultent.

Sommaire des ressources

L'activité de l'Administration compte pour environ 17 % du budget du Ministère pour 1991-1992. Les dépenses en personnel et les services professionnels et spéciaux sont les deux postes de dépense les plus importants et représentent respectivement 65 % et 11 % du budget total de l'activité.

Tableau 24: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel * 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	2 790	48	3 113	48	2 800	47	2 734	50
Politique ministérielle et planification stratégique	10 210	138	10 269	138	9 855	140	9 355	141
Finances et administration **	15 949	177	12 631	177	12 516	169	12 317	173
Sous-registraire général adjoint	1 609	20	1 717	20	1 318	18	1 300	20
Comité de réexamen du service postal	-	-	-	-	2 488	22	578	4
	30 558	383	27 730	383	28 977	396	26 284	388
Recettes portées au crédit du Trésor ***	60		60		2 899		528	

* Les données ont été modifiées pour refléter une réorganisation ministérielle en vertu de laquelle l'activité des Corporations assumera dorénavant les fonctions de la révision législative.

** Comprend pour 1990-1991 neuf années-personnes et 690 000 $ pour mener à bonne fin la suppression graduelle du Comité de réexamen du service postal et pour 1991-1992, huit années-personnes et 3 000 000 $ pour la mise en oeuvre de la stratégie de financement de projets en informatique du Ministère.

*** Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignments supplémentaires, page 2-91.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1991-1992 sont supérieurs de 2,8 millions de dollars aux dépenses prévues pour 1990-1991. L'augmentation nette est surtout attribuable à la création d'une réserve pour ressources en informatique à être distribuée aux activités comme un investissement en vue d'améliorer l'efficacité de la prestation de service. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-16.

Données sur le rendement et justification des ressources

En 1990-1991, une stratégie de renouvellement des ressources informatiques a été élaborée afin de faire connaître le point de vue ministériel concernant l'affectation pluriannuelle de crédits supplémentaires que CSC devra gérer en vue d'améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes au moyen de la mise en oeuvre structurée de projets informatiques rentables. L'année financière 1991-1992 sera la première année de la mise en oeuvre de cette stratégie, qui durera de trois à cinq ans. Les trois grands objectifs de la stratégie sont les suivants:

- Poursuivre l'automatisation des opérations du programme afin de favoriser l'atteinte des buts et objectifs de celui-ci.

- Moderniser les instruments de travail personnels des employés de manière à accroître leur capacité d'accéder aux renseignements et d'utiliser ceux-ci de façon productive et leur permettre de mettre leurs connaissances en pratique dans un environnement moderne.

- Gérer l'information et appliquer les techniques pour le plus grand avantage du Ministère sur le plan stratégique et de manière à contribuer à la mission du Ministère.

L'automatisation, telle qu'elle est présentée dans la stratégie ministérielle de financement des ressources informatiques, jouera non seulement un rôle de premier plan dans l'exécution des programmes, mais constituera un facteur essentiel dans la poursuite d'une amélioration accrue et continue dans des domaines comme la mise en oeuvre finale des priorités antérieures en matière de législation et de politique, l'acquisition de nouvelles compétences, le jumelage plus efficace des compétences et des ressources aux demandes et enfin la création d'un milieu de travail plus satisfaisant.

Le processus de planification stratégique a été révisé de manière à rendre les cadres du Bureau de la politique ministérielle et planification stratégique pleinement responsables de leurs plans stratégiques (aperçus stratégiques), le Bureau étant pour sa part chargé des évaluations du programme gouvernemental, du programme public et de la santé de l'organisation. Beaucoup d'efforts ont été déployés dans le cadre d'un projet d'ensemble (la démarche Vision et Stratégies) qui a donné lieu à la rédaction de documents stratégiques dans sept secteurs clés.

En raison de l'élaboration de la démarche Vision et Stratégies et de la réorientation du mandat du Bureau de manière à mettre l'accent sur les questions de politique ministérielle et de planification stratégique, plusieurs initiatives précises (telles un sondage auprès des employés, un cadre de gestion et un modèle de gestion) ont été examinées sans être mises en oeuvre. Toutefois, la Direction générale du personnel a pris part à une initiative importante du Ministère visant à déterminer les défis qui se posent et les possibilités qui s'offrent pour accroître l'efficacité du Ministère. Cette Direction générale s'est engagée à apporter des changements au niveau de la planification des ressources humaines, de la formation et du perfectionnement. Cette activité a suscité la mise en oeuvre de mesures précises en 1990-1991 en vue de l'intégration de la planification des ressources humaines à la planification stratégique au Ministère. Une stratégie a été élaborée en vue de l'orientation des employés. Le Programme d'affectations ministérielles a facilité le jumelage des employés et des débouchés.

Les projets d'évaluation des programmes et de vérification interne étaient liés plus étroitement aux initiatives de perfectionnement de l'organisation visant une meilleure gestion des ressources. Des évaluations ont débuté par étapes, notamment celles des Faillites et des Corporations. Les vérifications internes des fonctions telles que les dépenses au chapitre des micro-ordinateurs et des immobilisations ont été menées à terme.

En 1990-1991, la Direction générale des finances et de l'administration a mis l'accent sur l'automatisation des fonctions des services communs dans le but d'accroître l'efficacité des opérations internes, de fournir en temps plus opportun des renseignements sur le Ministère et de faciliter l'interaction directe entre les clients et les fournisseurs d'information et de services. Pour ce faire, deux grands secteurs de la Direction générale ont été automatisés, soit la Gestion du matériel et des formules et les systèmes financiers centraux.

Voici certains objectifs précis pour 1991-1992:

- Afin d'améliorer son efficacité et sa productivité globales, la Direction générale des finances et de l'administration jouera le rôle de chef de file dans la mise en oeuvre des stratégies du Ministère concernant le secteur de l'informatique dans l'organisation et les dépenses discrétionnaires en capital.

- En réponse à la nouvelle initiative du gouvernement concernant la tarification des services, la Direction des finances met actuellement au point deux politiques, l'une pour l'établissement des coûts, l'autre concernant la tarification des services. Ces politiques visent à ce que le coût total de la prestation de services soit déterminé à l'avance et à ce que tous les facteurs pertinents soient pris en considération au moment de l'établissement des droits.

- En 1990-1991, la Direction des communications a entrepris d'élaborer un document concernant la politique et les procédures du Ministère en matière de communication. Cette initiative sera mise en oeuvre en 1991-1992 et guidera les gestionnaires et le personnel du Ministère dans la planification et l'exécution des activités de communication et permettra de voir à ce que les rôles, les responsabilités et l'imputabilité établis dans la Politique du gouvernement en matière de communication soient respectés au Ministère.

- La Direction des services ministériels et de la planification stratégique concentrera encore davantage ses efforts sur les questions stratégiques, c'est-à-dire qu'elle procédera à des recherches sélectives et améliorera sa capacité de déceler les événements nouveaux dans l'environnement socio-économique et les programmes du gouvernement qui influeront sur CSC. La Direction continuera de mettre au point son rôle dans la formulation de la politique du Ministère, en collaboration avec d'autres secteurs de ce dernier.

- Des vérifications internes sont prévues pour des fonctions telles que la gestion des formules, le programme d'accréditation relatif à l'électricité et au gaz ainsi que la Partie III du Budget des dépenses principal.

- À la Direction générale du personnel, l'accent sera mis sur l'élaboration d'une stratégie ministérielle et d'un cadre pour la mise en oeuvre des initiatives relatives à Fonction publique 2000 et pour améliorer la représentation des femmes et d'autres groupes cibles de l'équité en matière d'emploi au sein du Ministère. La Direction générale continuera également d'orienter ses efforts vers le perfectionnement du personnel, c'est-à-dire qu'elle offrira des possibilités d'affectation, de redéploiement et d'échanges en plus de la formation officielle. Enfin, elle fera tout en son pouvoir pour que l'appréciation du rendement des employés de CSC pour 1990-1991 soit terminée au complet en temps opportun.

- Le sous-registraire général adjoint continuera d'appliquer le Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Les travaux se poursuivront concernant l'établissement de systèmes visant à faire face aux responsabilités et catégories modifiées de clients.

- La Direction générale des finances et de l'administration poursuivra l'automatisation accrue des systèmes financiers et administratifs du Ministère, y compris l'amélioration des systèmes existants pour fournir un meilleur service. De plus, elle donnera des pouvoirs accrus au personnel en délégant davantage de pouvoirs de dépenser.

- Pour appuyer les priorités du Ministère relatives à l'obtention des ressources, la Direction des finances assumera la direction d'un groupe de travail chargé d'examiner le cadre de renouvellement des ressources du Ministère afin d'indiquer des façons de mesurer et de réduire les écarts entre la demande croissante de services que reçoit le Ministère et la quantité de services qu'il est en mesure de fournir compte tenu des ressources réduites dont il dispose.

2. Initiatives

En novembre 1989, le Premier ministre a déposé à la Chambre des communes le *projet de loi C-46, Loi sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires*, visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des parlementaires et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

Les tableaux 25 et 26 montrent le rapport entre les années- personnes et les frais généraux de l'ensemble du Programme.

Tableau 25: Rapport entre les années-personnes de l'Administration (Soutien du Programme) et le nombre total des années-personnes du Ministère

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel * 1988-1989
Années-personnes du Ministère	2 266	2 249	2 248	2 217
Années-personnes - Soutien du programme **	363 ***	354	356	364
Pourcentage du total	16.0%	15.7%	15.8%	16.4%

Tableau 26: Rapport entre les dépenses de l'Administration (Soutien du Programme) et les dépenses totales du Ministère

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel * 1988-1989
Dépenses totales du Ministère	**179 225**	176 860	177 892	163 741
Dépenses - Soutien du Programme **	**28 949** ***	25 323	25 171	24 406
Pourcentage du total	**16.1%**	14.3%	14.1%	14.9%

* Les données ont été modifiées pour refléter une réorganisation ministérielle en vertu de laquelle la fonction Révision législative a été transférée à l'activité des corporations.

** Années-personnes et dépenses de l'Administration, sauf celles ayant trait à des secteurs non considérés comme soutien du Ministère, p. ex. le Bureau du sous-registraire général adjoint et le Comité de réexamen du service postal.

*** L'augmentation des années-personnes et des dépenses consacrées au soutien du Programme est principalement attribuable à la création de la réserve pour ressources en informatique qui vise à donner une perspective ministérielle en ce qui concerne l'affectation pluriannuelle de fonds supplémentaires que Consommateurs et Sociétés Canada gérera comme un investissement en vue d'améliorer l'efficacité de la prestation. Le Ministère chargera un comité directeur de l'informatique d'aider le Comité de direction à faire en sorte que les ressources affectées au Ministère, à savoir huit années-personnes et trois millions de dollars pour toutes les activités, soient investies dans les projets ayant le plus haut rendement dans les meilleurs délais possible.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 27: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel				
Traitements et salaires	**103 847**	97 576	97 884	85 105
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**16 089**	14 922	14 228	13 922
Autres frais touchant le personnel	**347**	233	432	194
	120 283	112,731	112,544	99,221
Biens et services				
Transports et communications	**9 210**	8 908	9 472	8 704
Information	**2 365**	2 356	2 713	2 835
Services professionnels et spéciaux	**13 437**	12 451	11 797	10 849
Location	**775**	908	895	669
Achat de services, de réparation et d'entretien	**2 310**	1 722	2 575	2 889
Services publics, fournitures et approvisionnements	**3 669**	3 415	4 311	3 337
Autres subventions et paiements	**150**	191	480	555
	31 916	29 96[illegible]	32 243	29 838
Total des dépenses de fonctionnement	**152 199**	142 692	144 787	129 059
Total des dépenses en capital	**25 210**	7 452	6 304	6 186
Paiements de transfert				
Subventions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**600**	600	600	2 280
Contributions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**1 216**	1 116	1 201	1 216
Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	**-**	25 000	25 000	25 000
Total des paiements de transfert	**1 816**	26 716	26 801	28 496
	179 225	176 860	177 892	163 741

Nota: Le budget des dépenses en biens et services et en capital pour 1991-1992 comprend un montant approximatif de 5,6 millions de dollars au titre des dépenses internes au niveau gouvernemental.

2. Besoins en personnel

En raison de la grande diversité des fonctions qui lui incombent et de leurs répercussions au niveau régional, ainsi que de son rôle macro-économique, et nonobstant ses efforts croissants pour recourir à la technologie moderne, Consommateurs et Sociétés Canada est une organisation à forte intensité de main-d'oeuvre. Les dépenses en personnel sont de 120,3 millions de dollars (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés), et elles représentent environ 79 % des dépenses budgétaires, à l'exclusion des dépenses en capital, des subventions et des contributions. Le coût de fonctionnement du Ministère, par année-personne, est le plus bas au gouvernement chez les ministères de taille comparable.

Tableau 28: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses * 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Consommation	**1 007**	993	974	964
Corporations et politique législative	**614**	611	614	610
Droit et politique de concurrence	**262**	262	274	255
Administration	**383**	383	396 **	388
	2 266	2 249	2 258	2 217

* Pour de plus amples renseignements sur la différence entre le Budget des dépenses principal de 1991-1992 et les prévisions pour 1990-1991, voir la Section I, Aperçu du Programme, page 2-16.

** Comprend l'utilisation de 22 années-personnes pour la mise en oeuvre du Comité de réexamen du service postal.

Tableau 29: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes * Contrôlées par le Conseil du Trésor				
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Autorisé ** 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
Direction	83	85	86	59 000 - 132 700	82 184
Scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	34	36	38	20 000 - 79 367	53 753
Réglementation scientifique/ Examinateurs de brevets	205	191	190	17 478 - 63 825	51 874
Autres	26	26	30	17 989 - 74 810	52 680
Administration et service extérieur					
Services administratifs	163	161	150	17 470 - 72 817	43 352
Commerce	122	120	117	17 637 - 72 787	56 940
Gestion des finances	36	35	28	15 516 - 69 789	50 566
Gestion du personnel	30	31	31	16 390 - 67 273	47 296
Administration des programmes	428	270	260	17 470 - 72 817	49 095
Autres	74	64	58	16 292 - 73 032	48 523
Technique					
Inspection des produits primaires	-	156	156	24 617 - 60 791	-
Inspection technique	377	378	384	16 124 - 73 622	41 816
Autres	20	17	18	16 124 - 73 716	38 767
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	462	467	474	16 504 - 40 509	27 660
Secrétariat, sténographie et dactylographie	133	149	169	16 356 - 40 768	28 299
Autres	34	24	28	16 163 - 47 383	25 351
Exploitation	29	29	31	16 989 - 51 984	28 674
	2 256	2 239	2 248		

	Autres Années-personnes *				
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Autorisé ** 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
Cadres supérieurs	3	3	3	42 500 - 158 800	100 733
Autres	7	7	7	-	51 333
	10	10	10		

* L'expression **"années-personnes"** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les **"autres" années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1990. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

** Total des années-personnes disponibles pour utilisation en 1989-1990.

3. Dépenses en capital

Les dépenses en capital, de l'ordre de 25,2 millions de dollars représentent 14 % du Budget des dépenses principal du Ministère pour 1991-1992. Le tableau 30 présente la ventilation des dépenses en capital selon le genre de biens à acquérir.

Tableau 30: Répartition des dépenses en capital

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Acquisition de véhicules	**1 705**	1 590	1 305	1 456
Acquisition d'équipement technique	**1 458**	1 349	957	1 240
Autre besoins en capital *	**22 047**	4 513	4 042	3 490
Total	**25 210**	7 452	6 304	6 186

* Comprend principalement l'équipement de TED tel que les ordinateurs, les progiciels, les périphériques et d'autre équipement de systèmes électroniques de bureau.

Le tableau 31 présente la répartition des dépenses pour les grands projets d'immobilisations.

Tableau 31: Détails des grands projets d'immobilisations

(en milliers de dollars)	Estimations antérieures	Estimations actuelles	Dépenses estimées au 31 mars 1991	**Estimations 1991-1992**	Besoins des années à venir
Projet d'automatisation du Bureau canadien des brevets	S/O	76 606	1 752	**14 076**	60 778
Systèmes de soutien automatisés de la politique de concurrence	S/O	6 005	244	**3 563**	2 198
Total		82 611	1 966	**17 639**	62 976

4. Paiements de transfert

Les paiements de transfert représentent environ 1 % du Budget des dépenses principal du Ministère pour 1991-1992. Le tableau 32 révèle les subventions, les contributions et les autres paiements de transfert du Programme.

Tableau 32: Détail des subventions et contributions

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Subventions				
Subventions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**600 000**	600 000	600 000	2 280 000
	600 000	600 000	600 000	2 280 000
Contributions				
Contributions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**1 216 000**	1 116 000	1 216 000	1 215 786
	1 216 000	1 116 000	1 216 000	1 215 786
Autres paiements de transfert				
Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement *	-	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	-	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	1 816 000	26 716 000	26 816 000	28 495 786

* L'exercice 1990-1991 a été la dernière des quatres années pendant lesquelles CSC devait faire des paiements de 25 millions de dollars aux provinces aux fins de la recherche et du développement liés à la médecine. Les administrations provinciales contrôlaient la répartition des fonds.

5. Recettes

Le tableau 33 énumère les recettes produites par le Programme des Consommateurs et des Sociétés. Ces recettes sont portées directement au crédit du Trésor et ne peuvent pas être utilisées par le Programme.

Tableau 33: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Consommation				
Frais d'inspection de l'électricité et du gaz	3 000	6 000	5 696	4 915
Droits d'inspection à l'égard des poids et mesures	2 500	1 600	1 607	1 665
Amendes et recettes diverses à l'égard des produits de consommation, des poids et mesures et des produits dangereux	450	450	524	488
Corporations et politique législative				
Prélèvements en vertu de la Loi sur la faillite, frais du receveur au général frais, pour licences des syndics et autres recettes de faillites	6 010	5 981	4 300	5 205
Frais de constitution en sociétés, frais de rapports annuels et autres frais de sociétés	12 000	11 000	11 807	11 978
Droits pour demandes de brevet, droits d'agents de brevets, droits de brevets imprimés, perquisitions et caveats	30 658	26 113	24 862	25 770
Droits pour demandes de marques de commerce, redevances pour annonces, cessions, agents et frais d'enregistrement et autres recettes des marques de commerce	14 701	14 138	13 603	13 148
Droits pour le droit d'auteur et les dessins industriels	1 129	1 048	1 087	1 057
Droits pour service d'information sur l'enregistrement des lobbyistes	8	7	7	S/O
Droit et politique de concurrence				
Amendes et confiscations	1 000	4 000 *	1 126	2 896
Administration				
Divers	60	60	2 899 **	528
	71,516	70,397	67,518	102,928.00

* La prévision des recettes pour 1990-1991 pour l'activité du Droit et de la politique de concurrence comprend des amendes de 3,2 millions de dollars imposées par la Cour de l'Ontario en vertu des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives au truquage des offres.

** Les recettes reçues par l'activité de l'Administration incluent un montant approximatif de 2 788 000 $ pour les recouvrements de dépenses d'exercices précédents et de diverses autres recettes.

6. Examen des résultats financiers par sous-activité

Tableau 34: Résultats financiers en 1989-1990

	1989-1990					
	Budget principal		Réel		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Consommation						
Poids et mesures	15 912	299	15 773	288	139	11
Électricité et gaz	10 088	196	10 730	190	(642)	6
Produits de consommation	13 736	266	14 416	260	(680)	6
Sécurité des produits	6 554	98	6 539	98	15	-
Services aux consommateurs	4 193	46	4 100	37	93	9
Administration	4 563	88	6 729	101	(2 166)	(13)
Opérations	4 757	-	3 739	-	1 018	-
	59 803	993	62 026	974	(2,223)	19
Corporations et politique législative						
Faillites	8 532	135	9 554	137	(1 022)	(2)
Corporations	2 900	53	3 075	55	(175)	(2)
Propriété intellectuelle						
Brevets	39 673	264	42 777	266	(3 104)	(2)
Marques de commerce	4 306	82	5 272	94	(966)	(12)
Droit d'auteur et dessin industriel	622	13	850	14	(228)	(1)
Révision législative	S/O	S/O	791	6	(791)	(6)
Enregistrement des lobbyistes	684	4	2 470	32	(1 786)	(28)
Administration	592	9	767	9	(175)	-
	57 309	560	65 556	613	(8,247)	(53)
Droit et politique de concurrence						
Examen des fusionnements	3 979	37	4 083	48	(104)	(11)
Restriction de la concurrence	5 864	80	5 980	77	(116)	3
Pratiques commerciales	3 828	70	4 788	71	(960)	(1)
Économie et affaires réglementées	2 109	31	1 803	29	306	2
Politique de conformité et coordination de la gestion	3 452	43	4 679	48	(1 227)	(5)
	19 232	261	21 333	273	(2,101)	(12)
Administration						
Gestion du Programme	2 638	40	2 800	39	(162)	1
Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation	11 883	165	9 855	140	2 028	25
Finances et administration	11 953	173	12 516	169	(563)	4
Sous-registraire général adjoint	1 558	20	1 318	18	240	2
Comité de réexamen du service postal	3 838	18	2 488	22	1 350	(4)
	31 870	416	28 977	388	2 893	28
	168 214	2 230	177 892	2 248	(9,678)	(18)

Explication de la différence: Les dépenses réelles ont constitué 6 % ou 9,7 millions de dollars de plus que le Budget des dépenses principal de 1989-1990. Les dépenses supplémentaires provenaient des modifications apportées aux montants statutaires et des mandats spéciaux du Gouverneur général. D'autres détails figurent à la Section I, Aperçu du Programme, page 2-20.

7. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Le tableau 35 présente d'autres éléments de coût ainsi que les recettes projetées dont il faut tenir compte pour établir le coût net estimatif du Programme.

Tableau 35: Coût net du Programme pour 1991-1992

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992	Plus * autres coûts	Coûts total du programme	Moins ** recettes	Coût net estimatif du Programme ***	
					1991-1992	1990-1991
	179 225	19 714	198 939	71 516	127 423	122,963

* Les autres coûts de 19 714 000 $ comprennent:

	(en milliers de dollars)
• locaux fournis sans frais par Travaux publics	14 027
• avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	4 215
• services juridiques fournis sans frais par Justice Canada	1 074
• émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services Canada	228
• contribution de l'employeur aux dédommagements payés par Travail Canada	170

** Le tableau 33 donne des détails sur les recettes (page 2-91).

*** Les données reliées au coût net estimatif du Programme pour 1990-1991 ont été révisées pour tenir compte des services juridiques fournis sans frais par Justice Canada pour 1990-1991.

8. Fonds de fiducie

Dividendes non réclamés

En vertu de *l'article 154* de la *Loi sur la faillite*, le Surintendant est le dépositaire des fonds distribués aux créanciers qui ne sont pas réclamés par ces derniers à la liquidation de l'actif. Au 31 décembre 1990, le solde actif de ce fonds de ficucie s'élevait à 2 418 321 $.

En vertu des *articles 138 et 139* de la *Loi sur la liquidation*, le Ministre est responsable de l'administration de fonds de fiducie établis conformément à la Loi pour enregistrer les montants portés au crédit du Receveur général en attendant leur distribution. Au 31 décembre 1990, le solde de ce fonds s'élevait à 692 157 $.

Actifs non distribués

En outre, en vertu de *l'article 154* de la *Loi sur la faillite*, le Surintendant reçoit tous les fonds des syndics qui ne peuvent pas être distribués auc créanciers. Cette situation se produit habituellement lorsque le syndic reçoit des sommes d'argent relativement peu élevées après qu'il a déjà remis des fonds aux créanciers et qu'il s'avère peu économique de procéder à une nouvelle distribution. Ces fonds peuvent être remis, sur demande, aux créanciers qui y ont droit. À la fin de décembre 1990, le solde actif de ce fonds s'élevait à 1 542 723 $.

INDEX PAR SUJET

Chapitre I

Aperçu du portefeuille 4
Organismes 4-9
Plan de dépenses du portefeuille 8
Sommaire du portefeuille 9

Chapitre II

A
Accord de libre-échange Canada-États-Unis 6, 7, 37, 71, 73
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) 9, 10, 73
Administration 79-85
Années-personnes 5, 15, 19, 23, 32, 42, 60, 80, 84, 85, 87, 88
Aperçu du Programme 6-29
Automatisation 15, 20, 28, 44, 49, 50, 52, 53, 60, 76, 81, 82, 84, 89
Autorisations de dépenser 4

B
Besoins en personnel 87, 88
Besoins financiers 4, 15, 32, 42, 60, 80, 86
Brevets 42, 43, 49-52
Budget des dépenses 4, 5, 15, 19, 32, 42, 43, 60, 80, 84-93
Bulletins 27, 29, 59, 74, 75, 78
Bureau de la politique ministérielle et planification stratégique 14, 22, 79, 82

C
Comptes publics 5
Contributions 5, 39, 90
Corporations 41-44, 47, 48, 57
Coût net estimatif du Programme 93

D
Dépenses 15, 19, 32, 42, 60, 80, 84-87, 89-92
Dépenses en capital 4, 5, 89
Dépenses réelles 5, 15, 19, 32, 42, 43, 60, 80, 84-87, 89-92
Dessins industriels 21, 41, 43, 48, 49, 54
Directeur des enquêtes et recherches 22, 23, 61, 73, 75, 78
Direction générale des finances et de l'administration 80, 82, 84

E
Économie et affaires réglementées 59, 60, 70
Électricité et gaz 8, 30, 32, 35, 36
États-Unis 12, 45, 73
Examen des fusionnements 59, 60, 64-66
États des initiatives déjà signalées 27-29

F
Facteurs externes 24-26
Faillites 10, 11, 21, 41-46, 57
Fonds de fiducie 41, 94

G
Gestion du Programme 79, 80

I
Initiatives 26, 27
Interaction au sein du marché 24

J
Justification des ressources 33, 44, 61, 81

L
Loi sur l'enregistrement des lobbyistes 28, 55
Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt 28, 31, 39
Loi sur la concurrence 13, 59, 61-63, 67, 68, 73, 74, 76, 77
Loi sur la faillite 11, 44, 57, 94
Loi sur le droit d'auteur 28, 48, 54
Loi sur le ministère du Consommateurs et des Sociétés 21
Loi sur les brevets 6, 11, 20, 28, 43, 48, 51-53
Loi sur les dessins industriels 11, 48, 54
Loi sur les marques de commerce 48
Loi sur les produits dangereux 28, 38, 39
Loi sur les sociétés par actions (LSA) 10, 11, 47, 48, 57
Loi sur les topographies de circuits intégrés 11, 28, 48, 51, 55

M
Mandat 21
Marché international 12
Marques de commerce 41-43, 48-50, 53, 54
Mondialisation 6, 24, 25, 27, 63, 65

O
Objectif du Programme 21
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 72
Organisation du Programme 21, 22
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) 9, 57

P
Paiements de transfert 51, 86, 90
Perspectives de planification 24
Poids et mesures 7-9, 30, 32-34
Points saillants 6-15
Politique de conformité et coordination de la gestion 59, 73
Politique et services de consommation 31, 39
Politique sur l'établissement des coûts 83
Pratiques commerciales 59-61, 63, 66, 68-70
Prévision 15, 32, 42, 43, 60, 80, 84-91
Produits de consommation 31-33, 37, 38
Programme de gestion 8, 11, 13, 14, 26
Programme de politiques 6, 9, 12, 14, 26
Programme législatif 7, 10, 12, 26
Projet d'amélioration des lois en matière de propriété intellectuelle 10, 11, 49, 56
Propriété intellectuelle 41-44, 48-54, 56, 57
Publications 28, 74

R
Rapport annuel 78
Recettes 15, 19, 32, 43, 60, 77, 80, 91
Régimes d'avantages sociaux des employés 4, 5, 87
Rendement récent 6
Renseignements sur le rendement 33, 44, 61, 81
Restriction de la concurrence 59, 60, 66, 67
Résultats financiers 19, 92

S
Sécurité des produits 7, 8, 31, 32, 38, 39
Sommaire des ressources 32, 42, 60, 80
Sous-registraire général adjoint 79, 80, 83, 85
Soutien du Programme 84, 85
Structure organisationnelle 23
Structure par activité 22
Subventions 4, 31, 39, 90
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 31, 38

T
Traité de coopération en matière de brevets 43, 48, 52, 53